

Pour mémoire

COMITÉ
D'HISTOIRE

REVUE DES MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il y a tout juste 80 ans, l'Europe sort abasourdie de la Seconde Guerre mondiale. Aux dizaines de millions de morts s'ajoutent des paysages urbains ravagés. Ces images marquent profondément les esprits, car comme l'écrit l'historien Tony Judt, « les villes en ruines étaient la preuve la plus évidente – et photogénique – de la dévastation, et elles devaient servir de raccourci visuel universel du malheur de la guerre¹ ». La violence des combats a rayé d'innombrables villes de la carte et laissé quantité de personnes sans toit : 25 millions en Union soviétique, 20 millions en Allemagne, 5 millions en France. Un monde est à reconstruire.

En France, la tâche est confiée au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), créé en novembre 1944. Nos actuels ministères de l'Aménagement du territoire, du Logement et de la Transition écologique en sont les héritiers directs. C'est ainsi que, dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire de la Libération, nous avons souhaité, avec la médiathèque Terra, explorer la mémoire de la politique de reconstruction au travers d'une exposition de photographies issues du remarquable fonds constitué par le MRU. Le premier thème de ce numéro en propose une reconstitution.

La volonté de réinterroger une expérience de reconstruction, dans toute sa complexité, dépasse cependant le strict cadre commémoratif. La mémoire de ce que les guerres font aux espaces habités est plus importante que jamais à l'heure où les images de villes et villages dévastés saturent l'actualité. Ukraine, Gaza, Syrie, Liban, Soudan... Les chantiers de reconstruction, tant humains qu'urbains, sont considérables et nécessitent l'engagement de l'ensemble des européens. La guerre n'avait jamais disparu de la planète mais, suite à l'invasion russe notamment, elle refait surface comme une réalité régionale préoccupante, comme un facteur majeur de déstabilisation de l'UE et de son unité. Il n'est ainsi pas inutile de rappeler que la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, qui a concerné la quasi-totalité du continent, est profondément liée à la construction européenne et à son idéal de paix et de démocratie. Les villes reconstruites portent aujourd'hui encore cette mémoire.

D'autre part, l'histoire de la reconstruction fait aussi écho aux enjeux contemporains de transformation de la ville sur elle-même et d'adaptation au changement climatique. Nombre de villes reconstruites en France après la guerre font aujourd'hui face à des défis importants en matière de transition écologique : patrimoine bâti vieillissant et thermiquement inefficace, minéralité des espaces publics dédiés essentiellement à l'automobile, perte d'attractivité des centres-villes dont le patrimoine est

1 Tony Judt, *Après-Guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Fayard/Pluriel, 2010, p. 31.

méconnu ou peu apprécié... Rappelons aussi que le MRU est à l'origine du modèle du « grand ensemble », qui devait alors répondre à une crise du logement dramatique, et qui est depuis plusieurs décennies au cœur des politiques de renouvellement urbain. L'avenir de ces politiques fait l'objet du rapport *Ensemble, Refaire ville*, remis aux ministres en février 2025, rédigé par Anne-Claire Mialot (directrice générale de l'ANRU), Cédric Van Styvendael (maire de Villeurbanne) et Jean-Martin Delorme (Inspecteur général de l'environnement et du développement durable). Il souligne d'emblée que « le modèle français de renouvellement urbain est [...] à comprendre comme le résultat d'une histoire longue, initiée après-guerre et articulée avec celle de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville² » .

Le rapport explore par ailleurs l'idée d'élargir cette politique publique, centrée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à d'autres territoires fragiles ou risquant de l'être demain, qu'ils soient en déprise ou menacés par les effets du changement climatique. Cela concerne en particulier les zones exposées aux catastrophes climatiques, dont le cas de Mayotte offre un exemple frappant. Mais cela concerne également la montée des températures qui va accentuer les îlots de chaleur urbains ou le recul du trait de côte qui, selon le Cerema, pourrait impacter 5 200 logements et 1 400 locaux d'activités à l'horizon 2050. Il faut s'engager dès aujourd'hui dans une adaptation profonde de ces villes qui risquent de devenir inhabitables dans le courant du siècle. Là aussi, un monde est à reconstruire, en tenant compte cette fois des limites planétaires. La recherche scientifique est à ce titre incontournable, pour nous aider à imaginer des futurs soutenables³.

Le second thème de ce *Pour mémoire* donne la parole aux jeunes chercheuses et chercheurs en histoire environnementale⁴. Ce champ, qui connaît aujourd'hui une expansion stimulante, cherche à redonner aux éléments naturels une place dans une écriture de l'histoire longtemps dominée par les questions politiques, intellectuelles et économiques. Il s'agit de conférer une voix aux espèces animales et végétales, aux forêts, à l'eau, aux sols, aux paysages, et de rendre intelligibles leurs interactions avec les sociétés humaines. Comment dès lors la jeune recherche s'empare-t-elle de ces objets pour proposer de nouveaux regards sur la transition écologique

2 Jean-Martin Delorme, Anne-Claire Mialot, Cédric Van Styvendael, *Ensemble, refaire ville. Pour un renouvellement urbain résilient des quartiers et des territoires fragiles*, février 2025, p. 17.

3 Voir par exemple Nathalie Roseau, Bruno Tassin (dir.), « Au pied du mur. Imaginer les futurs socio-écologiques », *Transitions. Les nouvelles annales des ponts et chaussées*, n°4, 2024.

4 Il a été préparé avec l'aide d'universitaires que je tiens ici à remercier : Stéphane Frioux, Céline Pessis, Charles-François Mathis et Renaud Bécot.

et en particulier sur les politiques publiques portées par notre pôle ministériel et ses agences ? Les auteures et auteurs rassemblés dans ce numéro ont récemment soutenus leurs thèses ou viennent d'être recrutés au sein de l'université. L'aperçu qu'ils nous proposent, évidemment non exhaustif, témoigne de la richesse et de la diversité des approches et des thématiques abordées, offrant ainsi un éclairage original sur l'histoire de nos administrations, de nos métiers et de nos politiques publiques.

Louis Fagon met à jour le rôle important et méconnu des agences de bassin et de la police des eaux face à l'implantation massive d'installations nucléaires le long du Rhône dans les années 1970. En s'intéressant en particulier aux vifs débats concernant la pollution thermique à l'échelle du bassin versant, il souligne leur capacité d'expertise et leurs nombreuses tentatives de peser sur la nucléarisation d'un fleuve. Raphaël Devred retrace la trajectoire complexe de l'ingénieur des Eaux et Forêts François Vidron (1916-1970), depuis les chasses présidentielles jusqu'au Conseil national de Protection de la Nature. Il éclaire ainsi les liens étroits qui unissent au XX^e siècle la modernisation de la chasse et de l'élevage aux politiques alors émergentes de protection ou de « conservation » de la nature. Frédérique Mocquet s'intéresse quant à elle à la mobilisation de la photographie par les ingénieurs des Eaux et Forêts, à la fois comme instrument de connaissance et d'action publique, au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Analysant les fonds créés par les services de Restauration des Terrains de Montagne, elle souligne en quoi la production d'images est constitutive d'un nouveau rapport social à l'environnement marqué par la modernisation des territoires. Enfin, Tiphaine Robert nous offre un regard étranger qui éclaire la production des autoroutes en Suisse. Elle entre dans ce sujet par le biais des contestations des grands projets, dévoilant une histoire moins consensuelle qu'il n'y paraît.

Dans les *Varias*, l'article de Caroline Bauer et Richard Klein aborde l'intéressante question de la patrimonialisation du logement social. Ils reviennent sur une expérimentation peu connue menée par le Plan Construction (ancêtre du PUCA), les *modèles innovation*, qui cherchait, après l'arrêt des grands ensembles, à renouveler la production de logements collectifs dans une perspective d'innovation. Camille Martinez, jeune ingénieure des travaux publics, nous livre des réflexions issues de sa thèse de géographie consacrée à l'intégration des problématiques d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement urbain. Elle s'interroge sur la prise en compte tardive de ce sujet en France – dans les années 2010 – alors qu'il s'était hissé à l'agenda international dès les années 1990, au travers de l'ONU et de l'OCDE.

Enfin, l'historien Jean-Baptiste Fressoz nous accorde un entretien suite à la parution de son livre *Sans Transition : une nouvelle histoire de l'énergie* (Seuil, 2024) dont la thèse originale continue de susciter d'importants débats. A rebours d'une vision « phasiste » de l'histoire (l'ère du bois, l'ère du charbon...), il montre que les différentes sources d'énergies sont profondément imbriquées les unes dans les autres et que, loin de se substituer, elles s'accumulent et s'accompagnent d'une consommation sans cesse croissante de matières premières.

Nous souhaitons dédier ce numéro à la mémoire d'André Guillerme, disparu en mai dernier. Riche de son parcours atypique (ingénieur des travaux publics de l'État puis historien des techniques au CNAM), il avait activement participé à la refondation de notre comité d'histoire dans les années 2000, avant d'en présider le conseil scientifique. Curieux et ouvert d'esprit, il a défriché de nombreux champs de recherche, de la construction des routes au XIX^e siècle aux techniques de gestion de l'eau en ville du Moyen Âge à la révolution industrielle. C'était aussi un infatigable passeur, soucieux de transmettre les savoirs au-delà des frontières académiques.

Samuel Ripoll

Rédacteur en chef 

sommaire

Regards sur la reconstruction (1944-1958). Photographies d'une aventure humaine

- ❖ 1- L'urgence et le provisoire, p 12
- ❖ 2- L'expérimentation et les premiers projets, p 24
- ❖ 3- L'industrialisation et les grands ensembles, p 35

Nouveaux regards sur la transition écologique. Un aperçu de la jeune recherche en histoire environnementale

- ❖ La politique de l'eau face au programme nucléaire : l'exemple du Rhône dans les années 1970, p 46
Louis Fagon
- ❖ François Vidron (1916-1970) : la figure complexe et méconnue d'un expert forestier-cynégétique et protecteur de la nature, p 56
Raphaël Devred
- ❖ La vie des images comme objet et source pour l'histoire environnementale : réflexions autour des photographies des services de Restauration des Terrains de Montagne des Eaux et Forêts (1870-1914), p 66
Frédérique Mocquet
- ❖ L'autoroute contestée. Une autre histoire de l'autoroute (Suisse, 1950-1980), p 76
Tiphaine Robert

Varia

- ❖ *Modèles Innovation* et label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR). Le logement collectif à vocation sociale est-il un patrimoine ? p 86
Caroline Bauer, Richard Klein
- ❖ L'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement : les rendez-vous manqués de l'action publique urbaine française, p 95
Camille Martinez

Paroles de chercheur

Pour une histoire des transitions, p 106
Entretien avec Jean-Baptiste Fressoz

Regards sur la reconstruction (1944-1958). Photographies d'une aventure humaine

Regards sur la reconstruction (1944 - 1958)

Photographies d'une aventure humaine

Commissaire de l'exposition : **Samuel Ripoll**, Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Réalisation : **Christophe Cazeau**, médiathèque TERRA ; **Leslie Curie** et **Leila Moritz**, Direction de la communication, ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique

Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) est créé en novembre 1944 pour reconstruire un pays dévasté par la guerre et profondément divisé. On dénombre sur l'ensemble du territoire 2,5 millions de bâtiments détruits et 5 millions de personnes sinistrées. Au-delà de l'urgence, l'action du MRU embrasse aussi un objectif de long terme : l'entrée du pays dans la modernité (rationalisation du territoire, adaptation à l'automobile, amélioration des logements et des services urbains...). Lointains descendants de cette administration, les ministères de l'Aménagement du Territoire, du Logement et de la Transition écologique sont aujourd'hui encore mobilisés, entre autres, sur les enjeux d'urbanisme, de logement, de mobilités et de politique de la ville.

À la Libération, les pouvoirs publics reprennent au sein du MRU une grande partie des structures administratives et réglementaires, des agents et des doctrines mis en place par le régime de Vichy, qui se caractérisait par sa volonté de renforcer sensiblement le pouvoir de l'État en matière de planification et de gestion des villes. L'action du MRU se poursuit ensuite de manière relativement continue, malgré les instabilités politiques de la IV^e République. Elle revêt de nombreux aspects : déminage, identification des sinistres, construction de baraques provisoires, planification urbaine, industrialisation de la production de logements... Les ministres Raoul Dautry (1944- 1946) et Eugène Claudius-Petit (1948-1953) en fixent quelques-uns des grands principes : une intervention relativement autoritaire

et centralisée de l'État ainsi qu'un contrôle strict des plans de reconstruction et d'aménagement, confiés à des urbanistes de toutes tendances, qui doivent néanmoins respecter les principes d'aménagement à long terme et de modernité. En 1958, les ruines ont quasiment disparu et les pénuries de la guerre semblent s'effacer. Le mot Reconstruction disparaît de l'intitulé du ministère, renommé ministère de la Construction et du Logement, qui se concentre désormais sur la réalisation des « grands ensembles » et la lutte contre les taudis.

Après les ravages de la guerre et du totalitarisme, la reconstruction a indéniablement insufflé une vague d'enthousiasme et de créativité, notamment chez les professionnels de la ville. La modernisation

des territoires devait concrétiser la renaissance de la démocratie et l'utopie d'une France pacifiée, réconciliée. Pierre Dalloz, ancien résistant et directeur de l'architecture du MRU (1948-1960), considérait dans ses mémoires que « notre administration [située] quai de Passy fut, je crois, l'une des dernières manifestations en France de la totale liberté, voire même de la totale irrévérence avec laquelle, résistants, nous avions pendant l'Occupation pensé et agi¹ ». Cette « totale liberté » ne doit pas masquer les critiques qui ne manquèrent pas de s'élever contre une politique de reconstruction parfois jugée trop centralisée et autoritaire, et dont certaines inventions, en particulier les fameux « grands ensembles », se firent dans l'urgence et sans réflexion urbaine globale.

Créé dès 1945, le service photographique du MRU documente l'état du bâti et l'ampleur de la tragédie humaine. Il a aussi vocation à illustrer et légitimer l'action du ministère. Plus de 36 000 clichés sont produits entre 1945 et 1958, dont la majorité est encore conservée par la médiathèque Terra du pôle ministériel². Du document de travail à destination des ingénieurs et architectes à l'image de propagande promouvant l'action de l'État modernisateur, ces clichés nous donnent à voir le regard d'une administration dite technique sur une époque charnière. Ils traduisent aussi la volonté des protagonistes du MRU, conscients de traverser un moment historique, de garder une trace visible et sensible de leur œuvre. Une circulaire ministérielle de 1949 réaffirme ainsi « la nécessité d'une documentation photographique [afin de] faire connaître les

réalisations obtenues par les services [...], mais encore conserver, autrement que par des statistiques, la trace des étapes franchies³ ». Les photographes du ministère mettent en avant des villes et des projets qui furent en leur temps considérés comme les modèles d'une nouvelle manière d'aménager les territoires.

Issues de ce fonds, les images qui suivent proposent un bref aperçu d'une période essentielle de notre histoire urbaine, politique et sociale, dont les effets et les héritages continuent aujourd'hui encore de structurer les territoires.

1 Pierre Dalloz, *Mémoires de l'ombre*, Éditions du Linteau, 2013, p. 13.

2 La redécouverte de ce fonds doit beaucoup à l'important travail mené dans les années 2000 par l'historien de l'art Didier Mouchel avec l'équipe Terra.

3 Cité dans Didier Mouchel, Danièle Voldman, *Photographies à l'œuvre. Enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958*, Le Point du Jour / Jeu de Paume, 2011, p. 132.

1- L'urgence et le provisoire



Étape majeure des alliés après le débarquement, la ville de Caen est libérée en septembre 1944 dans un état catastrophique. Seule la moitié des habitants d'avant-guerre demeure sur place. On estime jusqu'à 10 % la part de la population morte sous les bombes alliées. Un tiers des bâtiments sont détruits et un autre tiers endommagé.

Le MRU s'engage dès sa création dans l'élaboration de plans de reconstruction et d'aménagement (PRA), qui répondent à quelques grands principes : remembrement des parcelles, remodelage des voiries par expropriation, séparation des grandes fonctions urbaines par zonage. Confiés dans chaque ville à un urbaniste-architecte en chef, les PRA font parfois l'objet d'âpres discussions avec le conseil municipal et les associations de sinistrés. Caen figure parmi les quelques cités dont la reconstruction fut relativement consensuelle et appréciée des habitants. Dix ans après l'adoption du PRA en 1946, la ville est profondément transformée.

Grande rue, îlot détruit à Maizières-lès-Metz, Grand Est. Date : mai 1945 | Photographe : André-Louis Guillaume

Sur l'ensemble du territoire, le gouvernement doit mesurer précisément les destructions, identifier les sinistrés et chiffrer les dommages à indemniser. Il faut non seulement compter chaque dégât, (comme ici à Maizières lès-Metz, détruite à 90 % par les combats de 1944 opposant l'armée américaine aux divisions allemandes), identifier chaque propriétaire, mais aussi spécifier l'origine et la responsabilité du sinistre, notamment pour avoir accès aux différents fonds internationaux. Les photographes du MRU participent à cet inventaire : les images post-apocalyptiques rendent visibles les destructions et incarnent la tragédie humaine.



Édifice religieux en ruines à Caen, Normandie. Date : mars 1945 | Photographe : André-Louis Guillaume



Récupération des matériaux au Havre, Normandie. Date : juin 1946 | Photographe : Anonyme



Récupération des matériaux au Havre, Normandie. Date : juin 1946 | Photographe : Anonyme



Maison détruite, décombres, déblaiement à Saint-Leu-d'Esserent, Hauts-de-France. Date : mai 1945 | Photographe : André-Louis Guillaume



Chantier à Lorient, Bretagne. Date : juin 1950 | Photographe : Henri Salessé



Le centre de Brest est reconstruit sur les gravats remblayés. Le relief originel, très escarpé et vallonné, est profondément remodelé et adouci. Certains escaliers disparaissent du fait du nivellement et d'autres sont créés, comme celui-ci qui est aujourd'hui à l'angle des rues de l'Aiguillon et de Denver.

Escalier, Brest, Bretagne. Date : octobre 1949 | Photographe : Pierre Dalloz

Avant de reconstruire, il faut aussi déminer. Au lendemain de la guerre, le gouvernement provisoire estime à 13 millions le nombre de mines et engins non explosés qui truffent encore le territoire, répartis sur près de 500 000 hectares. Contrairement à la guerre de 1914-1918, où le déminage avait été laissé à l'initiative privée, le MRU met progressivement en place une véritable politique publique, sous l'impulsion de l'ingénieur et résistant Raymond Aubrac : service dédié, achat de matériel technique et aussi politique de formation, comme le montre cette photo d'élèves en formation pour devenir démineurs. On déplorera néanmoins 500 morts et 700 blessés parmi les 3 000 volontaires français.

La France fera aussi appel aux prisonniers de guerre, malgré l'interdiction stipulée dans la Convention de Genève. Plus de 48 000 prisonniers allemands seront ainsi mobilisés sur les 175 000 affectés aux travaux de reconstruction. 2 000 furent tués et 3 000 blessés.



Élèves durant le cours à Lège-Cap-Ferret, Nouvelle-Aquitaine. Date : mars 1946 | Photographie : André-Louis Guillaume



Commencés dès 1940, les chantiers de constructions provisoires ont vocation à répondre dans l'urgence à une situation humaine et sociale dramatique.

Les baraquements, souvent en bois ou en plâtre, constituent parfois des quartiers entiers, voire des petites villes. Ils s'implantent massivement dans le paysage après la Libération, non sans controverses, car certains y voient une perte de moyens pour la reconstruction pérenne (coût, utilisation du foncier...). Conçues comme des éléments temporaires, certaines baraques sont habitées aujourd'hui encore par les descendants des reloués.

Constructions provisoires terminées et habitées à Saint Maximin, Hauts-de-France. Date : mars 1945 | Photographe : André-Louis Guillaume



Constructions provisoires, baraques commerciales à Compiègne, Hauts-de-France. Date : mars 1947 | Photographe André-Louis Guillaume



Chantier d'assemblage d'une construction provisoire américaine, Le Havre, Normandie. Date : décembre 1945 | Photographe : Anonyme



Constructions provisoires, cité de Kerlédé, Saint-Nazaire, Pays de la Loire. Date : avril 1947 | Photographe : anonyme.

2- L'expérimentation et les premiers projets



Chantier de l'îlot 4 à Orléans, Centre-Val de Loire. Date : juillet 1946 | Photographe : André-Louis Guillaume

Dès 1944, au milieu des ruines et des baraques, le MRU de Raoul Dautry développe un projet d'industrialisation du secteur du bâtiment, encore trop artisanal pour faire face à des besoins colossaux. La politique des chantiers d'expérience apporte dans ce but un soutien financier et technique à des regroupements d'ingénieurs, entreprises et architectes pour expérimenter, dans quelques villes pilotes, des méthodes visant à tester l'industrialisation des techniques constructives. Le premier de ces chantiers se situe dans le centre d'Orléans, partiellement détruit par les bombardements allemands de 1940. Malgré des difficultés techniques, l'îlot 4 de Pol Abraham (1945- 1949, 62 logements) constitue pour les modernisateurs une véritable vitrine, illustrée de plus de 2000 clichés, emblématique du style MRU.

Les premières années du MRU voient aussi naître des expériences concernant la politique du logement via l'invention des immeubles sans affectation individuelle (ISAI). Il s'agit de logements financés et construits par l'État puis échangés aux propriétaires sinistrés contre leurs dommages de guerre. Le dispositif, expérimenté notamment à Orléans, se généralise rapidement. Il se trouve derrière nombre des réalisations célèbres de la période, par exemple au Havre (immeubles Perret) et à Marseille (Cité radieuse).



Cour de l'îlot 4 (Architecte : Pol Abraham), novembre 1949. Photographe : Paul Henrot



Intérieur d'une habitation, rue des Minimes (Architecte : Pol Abraham), novembre 1949. Photographe : Henri Salesse



Façades de l'îlot 4 de la rue Bannier vers la place du Martroi, mars 1947

« Dans ce coin de banlieue parisienne, écrasée par la plus atroce des convulsions de l'humanité, la France a repris sans se lasser son rôle traditionnel : montrer et ouvrir la voie qui conduira l'homme vers le bonheur et la douceur de vivre » (Extrait du film *Noisy-le-Sec : le laboratoire de la reconstruction*, produit par le MRU, 1948)



Vue panoramique de la cité expérimentale de Noisy-le-Sec, Île-de-France. Date : octobre 1951 | Photographe : Anonyme

La cité expérimentale de Noisy-le-Sec (1945-1952), commune la plus détruite de la région parisienne, figure parmi les principaux succès mis en avant par le ministère. C'est ici, selon le MRU, que s'invente la ville de demain, la ville de la paix et du confort moderne.

Ce chantier d'expérience s'appuie sur différents types d'habitations (maisons individuelles et petits immeubles collectifs) à partir de modèles préfabriqués, souvent achetés à l'international (Suède, Suisse, Canada, États-Unis, Grande-Bretagne...), transportés puis montés sur place selon des procédés innovants. Les fabricants étrangers apportent ainsi leur savoir-faire et leurs matériaux, mais aussi leur design intérieur et leur ameublement.

Modèle urbain, l'expérience de Noisy-le-Sec permet aussi de mettre en scène une France à l'ouvrage, une mobilisation générale en faveur de jours meilleurs, animée par le MRU.



Peinture intérieure d'une maison américaine – Cité expérimentale de Noisy-le-Sec, Île-de-France. Date : octobre 1951 | Photographe : Anonyme



Vue aérienne du Vieux Port, quartiers de la Tourette et Joliette, Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Date : novembre 1956 | Photographe : Henri Sallesse

La ville de Marseille représente pour le régime de Vichy un laboratoire du redressement moral et politique du pays. À ses yeux, mafieux, immigrés agitateurs et résistants s'y mélangeraient dans des quartiers étroits et insalubres. De grands projets d'autoroutes, d'aéroport et d'aménagement doivent ainsi "assainir" la ville. Des obsessions partagées par les Nazis, en particulier autour du nord du Vieux-Port, considéré comme un quartier criminel. À la demande d'Himmler, la police française et les allemands organisent en janvier 1943 une vaste rafle, évacuent près de 20 000 habitants et en déportent plus de 1 600, avant de dynamiter le quartier. En quelques jours, 14 hectares de la ville partent en fumée. Priorité du MRU, supervisée par l'inspecteur général Georges Meyer-Heine, la reconstruction du centre-ville est confiée notamment à Auguste Perret et Fernand Pouillon. Elle constitue, avec la Cité radieuse de Le Corbusier, un élément marquant de la transformation de Marseille.



Chantier Vieux-Port et Tourette, Marseille, juillet 1952 | Photographe : Willy Ronis



Le Corbusier devant l'unité d'habitation de la Cité Radieuse, Marseille.
Date : décembre 1949 | Photographe : Verdu

Si le MRU dispose de ses propres photographes en interne, il passe aussi des commandes à des professionnels venus de l'extérieur. Ce sont parfois des grands noms du milieu, comme ici Willy Ronis. Venus de l'art ou du journalisme, ils apportent leur touche et leur regard sur la reconstruction.

Le célèbre architecte Le Corbusier représente dans les années 1940 et 1950 l'emblème du mouvement moderne en architecture. Son influence est palpable sur l'ensemble des professionnels et des décideurs, en particulier le ministre Eugène Claudius-Petit. Pendant la reconstruction, il signe quelques bâtiments restés célèbres, comme la cité radieuse de Marseille.

Il ne sera en revanche désigné architecte en chef d'aucune ville. A Saint-Dié-Des-Vosges par exemple, il souhaitait proposer un plan en rupture totale avec la structure historique de la petite cité, avec l'insertion de plusieurs tours et « gratte-ciels » en centre-ville. Un plan finalement abandonné face aux oppositions locales.



Si la modernité reste le mot d'ordre de la reconstruction, elle prend des visages différents selon les contextes locaux, mais aussi selon les modèles utilisés. Conçue d'abord dans un esprit classique et régionaliste, la reconstruction de la cité balnéaire de Royan se tourne vers des formes modernes lorsque ses architectes découvrent l'avant-garde brésilienne, notamment Oscar Niemeyer, dont les références s'invitent massivement dans les milieux professionnels français.

Promenade du front de mer à Royan, Nouvelle-Aquitaine (architecte : Louis Simon). Date : août 1955 | Photographe : Pierre Mourier

La modernité ne s'impose pas d'une seule et même voix. Les débats sont souvent houleux entre l'administration, les professionnels, les communes et les habitants, parfois réticents face aux nouvelles formes urbaines proposées. Certains partisans du régionalisme préfèrent une reconstruction plus proche des formes originelles, comme à Saint-Malo ou à Gien, dont le pont ancien et les vieux quartiers avaient été partiellement détruits. La reconstitution à l'identique s'appuie cependant sur des matériaux et procédés modernes. Certaines piles du pont sont reconstruites en béton selon des procédés industriels. De même, les architectes ajoutent aux maisons reconstruites des éléments des années 1950, comme l'oeil-de-boeuf, et insèrent de fausses cheminées. Parmi les professionnels, jusqu'au sein du MRU, nombreux sont ceux qui dénoncent un pastiche passéiste et une occasion manquée.



Quai Maréchal Joffre et Vieux Pont de Gien, Centre Val de Loire (architecte : Laborie). Date : juillet 1956 | Photographe : Henri Saesle



ISAL construits en béton armé, Le Havre, Normandie (architecte : Auguste Perret) . Date : mars 1951 | Photographe : Henri Salesses

« Nous allons enfin montrer aux américains ce qu'est une ville moderne »

C'est en ces termes que réagissait le ministre Raoul Dautry, en septembre 1945, au projet radical présenté par Auguste Perret pour la reconstruction du Havre. Pour le MRU, la ville portuaire, dévastée par les bombardements alliés, doit pouvoir rivaliser avec New York ou Chicago. L'urbanisme et l'architecture américains figurent à l'époque parmi les principales sources d'inspiration des professionnels français. Le centre reconstruit, inscrit depuis 2005 au patrimoine mondial de l'Unesco, constitue aujourd'hui avec son architecte un emblème de la modernité architecturale et un symbole de résilience. Mais cette vitrine mondiale restera longtemps malaimée de ses habitants, qui jugeaient les nouvelles formes trop froides et monotones. La reconstruction soulève de nombreux conflits. La trame choisie par Perret impose notamment de détruire certaines constructions antérieures, au grand dam des sinistrés.

Pour promouvoir ses grands investissements et ses innovations architecturales, le MRU doit convaincre la population des gains de qualité de vie qui les attendent dans les nouvelles habitations. Il faut sensibiliser et "éduquer" au confort moderne, alors que cuisines équipées et salles de bain font leur entrée dans les logements. Le MRU en propose des démonstrations, comme ici au salon des arts ménagers. Avec un million de visiteurs annuels, celui-ci constitue, dans les années 1950, la vitrine de la société de consommation émergente.



Étude d'une salle d'eau à Paris. Date : janvier 1951 | Photographe : Henri Salesses



Au-delà des villes, les espaces ruraux sont eux-aussi fortement touchés par le conflit. Par exemple, le village emblématique de la résistance, Vassieux-en-Vercors, est détruit par les allemands et ses habitants massacrés en 1944 lors de la répression féroce du maquis. La commune fait partie des cinq collectivités élevées au rang de Compagnon de la Libération. Le plateau du Vercors et ses paysages constituent aujourd'hui des éléments essentiels de la mémoire de la résistance.

Cette photo a été prise par l'ancien résistant Pierre Dalloz, directeur de l'architecture au MRU (1948-1960). Ingénieur, architecte, alpiniste, inspecteur régional des sites sous Vichy, il avait utilisé ses fonctions pour imaginer et préfigurer le maquis du Vercors, dont il était originaire, avant de rejoindre la France Libre à Alger, et d'assister, impuissant, à son écrasement.

Habitations construites en moellon, abords de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Vassieux-en-Vercors, Auvergne-Rhône-Alpes (architecte : Jean-Paul Sabatou). Date : mai 1950 | Photographe : Pierre Dalloz.

3- L'industrialisation et les grands ensembles

La guerre approfondit une crise du logement désormais aggravée par l'explosion démographique. Initié en 1950, le projet de la Cité Rotterdam constitue le premier grand ensemble d'habitations industrialisées (800 logements construits en 14 mois). Il marque le passage du MRU d'une politique d'expérimentation à une véritable industrialisation de la production de logements à grande échelle. Cette dynamique est animée en particulier par le directeur de la construction, l'ingénieur Adrien Spinetta, qui lance le programme du "secteur industrialisé", avec pour ambition de généraliser ces formes à l'ensemble du territoire.



Cité Rotterdam de Strasbourg, Grand Est (architecte : Beaudouin). Date : juillet 1956 | Photographe : Pierre Mourier



Enquête sociologique au Chambon-Feugerolles, Auvergne-Rhône-Alpes. Mars 1953 | Photographe : Henri Salessse

Bien que la construction s'industrialise, il existe encore en France de très nombreux logements insalubres. Le centre d'études du MRU, dirigé par l'urbaniste Robert Auzelle, développe dans les années 1950 des enquêtes-témoins afin de préfigurer la suppression des taudis. Elles croisent urbanisme, architecture, sociologie et photographie. Il s'agit d'identifier les causes de l'insalubrité et de convaincre les familles d'abandonner leurs logements et leurs quartiers pour des conditions plus modernes.

Les grands ensembles, comme on les appelle alors, commencent à se multiplier sur tout le territoire, particulièrement en Île-de-France. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de logement et concrétisent, selon leurs promoteurs, l'utopie d'une France moderne et apaisée. Avec les premiers grands ensembles apparaissent aussi les premières critiques : espaces industriels, déshumanisés et isolés du reste de la ville. Face à la persistance et à l'ampleur de la crise du logement, ces quartiers sont souvent construits dans l'urgence, sans véritable réflexion urbanistique.

Le MRU tente d'y remédier, en variant les formes, en montrant la présence d'espaces publics de qualité et d'équipements collectifs. Mais la foi dans le progrès technique s'estompe. Dès 1959, le désormais ministre de la Construction, l'ancien résistant Pierre Sudreau, dénonce lui-même l'inhumanité de ces espaces... dont la production ne sera interrompue qu'en 1973.



Immeubles en construction dans la cité Les Courtilières à Pantin, Île-de-France (architecte : Émile Aillaud). Date : juillet 1958 | Photographe : Henri Salesses



École maternelle du groupe Jean Jaurès dans la cité Les Courtilières, intérieur du bâtiment (Architecte: Émile Aillaud). Date février 1962 |
Photographe: Anonyme



Cité des Courtilières à Pantin, Île-de-France (architecte : Émile Aillaud). Date : janvier 1959 | Photographe : Anonyme

Le grand ensemble se développe de manière privilégiée aux abords des grandes métropoles (région parisienne, Lyon, Lille...). Mais il s'invite aussi dans les pay-

sages ruraux, comme ici à Bagnols-sur-Cèze. Le nouveau quartier des Escanaux devait ainsi absorber l'arrivée massive de nouveaux habitants suite à l'implan-

tation du site nucléaire de Marcoule, en 1954.

Ce projet, qualifié d'exemplaire, recevra le tout premier Grand prix d'urba-

nisme, créé par le ministère en 1959. Le prix récompense l'efficacité des méthodes de construction mais aussi l'articulation du quartier moderne à la ville historique.



HLM dans le quartier des Escanaux de Bagnols-sur-Cèze, Occitanie (architecte: Georges Candilis). Date : avril 1961 | Photographie : Anonyme

La guerre fut mondiale. La reconstruction l'est tout autant. Les ruines s'étendent d'une grande partie de l'Europe jusqu'au Japon, en passant par l'URSS et l'Afrique. Leur redressement suscite d'intenses coopérations internationales : échanges techniques, financements bilatéraux et multilatéraux, achats de matériaux à l'étranger, transferts de savoir-faire... Dans un contexte de guerre froide et de construction européenne, les experts et les photographes du MRU sillonnent l'Europe mais aussi les États-Unis et jusqu'à la Nouvelle-Zélande afin d'échanger des idées et des techniques, de documenter les innovations étrangères (comme ici en République fédérale d'Allemagne), et de négocier des prêts.



Immeubles en Allemagne. Date : octobre 1955 | Photographe : Pierre Mourier

La politique de reconstruction a profondément marqué le paysage français, léguant un héritage encore visible et vivant. Certains de ces ter-

ritoires sont aujourd'hui des laboratoires de transformation de l'action publique urbaine, désormais confrontée à de nouvelles crises écolo-

giques, climatiques et sociales. À Dunkerque par exemple, ville ravagée par la guerre, le quartier des Glacis est d'abord recouvert de baraques provi-

soires avant de voir arriver les premiers ensembles HLM.



Reconstructions photographiques sur le littoral français, Quartier Glacis-Victoire, Dunkerque. Photographes : anonyme (1958) / Denis Gabbardo (2016).

Les autorités locales et leurs partenaires, engagés dans la démarche ÉcoQuartier, y mènent actuellement un vaste projet urbain avec pour ambi-

tion de faire de ce quartier un nouveau modèle de ville nature. On aperçoit ici un cliché de ce quartier pris par le MRU en 1958 (à gauche), recon-

duit à l'identique en 2016 (à droite). ★



Pour aller plus loin

Jean-Louis Cohen (dir.), *Architecture et urbanisme dans la France de Vichy*, Éditions du Collège de France, 2020

Amandine Diener, Patrick Dieudonné, Hans-Georg Lippert, Sonia de Puineuf, Kerstin Zschke, Helena Zemankova (dir.), *Res Urbanae. A look at cities under reconstruction*, Thelem, 2024

Robert Hérin (dir.), *De la ville perdue à la ville retrouvée, la ville en devenir*, Presses universitaires de Caen, 2008

Didier Mouchel, Danièle Voldman, Photographies à l'œuvre. *Enquêtes et chantiers de la reconstruction. 1945-1958*, Le Point du Jour / Jeu de Paume, 2011

Marie-Clothilde Meillerand, « Les membres de l'inspection générale du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme », *Pour Mémoire*, n° 14, 2014, p. 72-87

Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*. Histoire d'une politique, L'Harmattan, 1997

Nouveaux regards sur la transition écologique. Un aperçu de la jeune recherche en histoire environnementale

La politique de l'eau face au programme nucléaire : l'exemple du Rhône dans les années 1970

Louis Fagon, Docteur en histoire contemporaine, ATER à l'école normale supérieure de Lyon.

En janvier 2023, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) s'est inquiété des risques de synergie entre centrales nucléaires (soit un risque de cumul des réchauffements induits par chaque centrale le long d'un même fleuve), avant de pointer l'absence de conception globale des effets du réchauffement nucléaire, citant notamment le cas du Rhône¹. La même année, l'Agence de l'eau du Rhône pointait l'effet du réchauffement climatique sur les débits d'étiage : les débits les plus bas ont diminué de 13% à l'aval du fleuve entre 1960 et 2020, et leur diminution pourrait atteindre 20% d'ici 2055. Le rapport note que l'eau du fleuve se réchauffe depuis les années 1970, notamment dans le secteur de l'Ardèche « sous l'effet conjugué de l'augmentation de la température de l'air et de l'implantation des centrales nucléaires² ». L'avenir

du parc nucléaire existant, mais aussi du nouveau programme nucléaire annoncé pour la décennie à venir, soumis à des canicules de plus en plus fréquentes, remet au cœur du débat des questions qui ont déjà été posées dans les années 1970. Je propose dans cet article de revenir sur la genèse de ces questions à travers le cas de l'implantation de centrales nucléaires le long du Rhône.

Cette histoire s'inscrit dans le cadre de la politique nucléaire nationale. En mars 1974, quelques mois après le choc pétrolier de 1973, le Premier ministre Pierre Messmer annonce à la télévision le lancement d'un programme massif de construction de centrales nucléaires, le fameux « plan Messmer ». Dans la foulée, le ministère de l'Industrie et de la Recherche éditait en novembre 1974 une

brochure pour présenter tous les sites envisagés, brochure connue sous le nom de « rapport d'Ornano ». 100 000 exemplaires de cette présentation de la « Localisation des centrales nucléaires » sont envoyés aux préfets et aux élus. Elle comporte deux parties, une première justifiant le programme nucléaire, suivie d'une présentation des sites envisagés sur une carte, le long des principaux fleuves et littoraux français. Il ne s'agit pas d'une concertation sur le programme existant : les sites à bâtir d'ici 1980 sont déjà choisis. Le rapport d'Ornano concerne une seconde vague de construction : il faut trouver 12 autres sites en France d'ici 1988, parmi une liste de 38 emplacements proposés. L'objectif fixé par Valéry Giscard d'Estaing est alors d'envisager le maximum d'options possibles pour constituer une

réserve de sites dans l'hypothèse de la construction de 100 à 150 réacteurs³. Cette brochure cristallise le débat autour des sites sélectionnés. Les élus locaux, les militants antinucléaires, les riverains, mais aussi les administrations qui ont la charge de la gestion des eaux s'emparent de la question.

Dans cet article, je propose de centrer l'analyse sur ces administrations et agences en partant de l'étude d'un fleuve, le Rhône, dont le bassin versant compte pas moins de treize sites envisagés et/ou construits en France et en Suisse (voir figure 1). Une centrale nucléaire doit en effet être implantée le long d'un fleuve ou sur un littoral pour assurer le refroidissement des installations et pour évacuer des effluents radioactifs liquides, ce qui explique la forte présence du nucléaire le long de ce fleuve au débit très important. En partant de la régulation des usages de l'eau, j'écris l'histoire de la nucléarisation d'un bassin versant, ce qui permet de renouveler notre compréhension du programme nucléaire français. Contrairement à l'image d'un État nucléaire monolithique, je vais montrer que les services préfectoraux et régionaux ne sont pas de simples relais de la politique nucléaire décidée par Paris dans les années 1970. Ils discutent et débattent des dossiers qui leurs sont envoyés et sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales. Voyons d'abord les grands traits de l'histoire du nucléaire le long du Rhône, la méthode de recherche et les archives mobilisées, avant de voir les débats que posent les besoins en eaux des réacteurs dans les années 1970.

Le programme nucléaire le long du Rhône : une histoire ancienne, des archives inédites

Le présent cas d'étude est issu de ma thèse de doctorat portant sur le programme nucléaire le long du Rhône. Pour mener à bien ce travail, je me suis appuyé sur les archives départementales, à la fois pour des raisons pratiques mais aussi par un choix de méthode. L'histoire du programme nucléaire français est déjà bien connue à l'échelle nationale : les grandes décisions, les choix politiques et techniques ont été étudiés par des historiens depuis des décennies. Mais l'accès aux archives n'est pas toujours simple : beaucoup de dossiers ministériels déposés aux Archives nationales sont soumis à restriction d'accès. C'est pourquoi la plupart des travaux adoptent différentes stratégies de contournement, grâce à des entretiens, grâce à des dossiers récupérés auprès d'anciens ingénieurs, ou par un accès privilégié à certains fonds comme ceux d'EDF ou du CEA.

Fort heureusement, l'administration ne se limite pas à l'État central : certes, le programme est décidé au niveau national, mais il faut des rouages pour transmettre la décision et pour la réaliser au niveau local. Tout dossier qui passe par un ministère laisse une trace à chaque échelon administratif, il suffit de multiplier les recherches : j'ai simplement suivi le cours du fleuve, en me rendant dans chaque chef-lieu de département bordé par le Rhône. Dans chaque centre d'archives, j'ai identifié tous les dossiers concernant l'énergie nucléaire.

Le Rhône étant une frontière administrative, certains dossiers concernant la centrale du Bugey dans l'Ain sont par exemple accessibles de l'autre côté du fleuve en Isère. L'arrivée d'une centrale nucléaire sur un territoire provoque de nombreux débats, des arbitrages et une planification administrative : les archives départementales permettent non seulement d'avoir accès à de très riches dossiers souvent inaccessibles à l'échelon national, mais elles permettent surtout d'écrire une autre histoire de l'atome français qui ne se limite pas au vase clos des « nucléocrates » souvent décriés. Je m'appuie ici sur les archives de l'Agence de bassin et sur celles des services ayant la charge de la police des eaux.

Rappelons qu'au lancement du plan Messmer, l'industrie nucléaire le long du Rhône n'est pas nouvelle. Elle y est implantée depuis les années 1950, d'abord pour la production militaire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) à Marcoule (1953) et Pierrelatte (1959). EDF produit de l'électricité d'origine nucléaire à partir de 1964 dans le Bugey en amont de Lyon ; le chantier de la centrale du Tricastin est déjà lancé avant l'annonce de 1974, pour fournir l'électricité à l'usine d'enrichissement Eurodif. Ainsi, le plan Messmer est davantage une accélération qu'un réel tournant : les ingénieurs d'EDF ont déjà lancé une prospection nationale pour trouver tous les sites possibles dès 1957. Dès les années 1960 et surtout dans les années 1970, les contemporains ont conscience de voir émerger une nouvelle « vallée de l'électronucléaire » rhodanienne.



Figure 1. Les sites construits et envisagés le long du Rhône des années 1950 aux années 1970. Les dates indiquées sont celles du début de chantier (sites existants) ou de la période pendant laquelle le site est envisagé. Carte réalisée sous QGIS, 2023, Louis Fagon.

Ce développement du nucléaire est contemporain de trois changements importants de l'action publique. Tout d'abord, la politique de l'eau s'affirme dans les années 1960 et entraîne l'essor de nouveaux acteurs, comme les Agences de bassin instituées par la loi sur l'eau de 1964. Elles se concentrent sur la qualité des eaux et sur la répartition des usages : leurs archives n'avaient jamais été exploitées pour étudier la question du nucléaire.

Ensuite, la création du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement en 1971, s'accompagne d'une gestion quotidienne des questions environnementales par l'administration. Enfin, le nucléaire civil devient un véritable enjeu de société au tournant des années 1970, avec les premières manifestations antinucléaires en 1971 à Fessenheim puis dans le Bugey, mais aussi avec la restructuration de l'industrie

nucléaire à cette même période. Le droit et l'action publique ne sont bien entendu pas hermétiques à ces débats. Les procédures d'autorisations sont réformées au cours des années 1970 (réforme de l'enquête publique en 1976, réforme des procédures d'autorisation de rejets radioactifs en 1974) : l'administration se prononce désormais sur un sujet sensible. Pour résumer, le bassin versant devient à cette époque une échelle cohérente pour penser les

effets environnementaux et économique du nucléaire : ses opposants défendent le fleuve dans son ensemble, ses promoteurs défendent une vallée nucléaire allant de la Saône à la mer, et les administrations en charge de la qualité des eaux s'inquiètent des effets sur le fleuve tout entier. Tout ceci justifie d'étudier le nucléaire à cette échelle du bassin versant : si cette échelle semble évidente lorsque l'on parle d'hydroélectricité par exemple, elle a été peu mobilisée concernant l'histoire du nucléaire.

Je vais ici me concentrer sur la question de l'eau et de ses usages : le fleuve est de fait la ressource principale de l'énergie nucléaire, et les administrations en charge du Rhône jouent un rôle encore peu étudié dans la construction de chaque centrale nucléaire. Voyons tout d'abord les craintes sur la qualité de l'eau du fleuve menacée par le programme nucléaire, craintes reprises par l'Agence de bassin dans les années 1970, avant de voir le rôle central du service en charge de la police des eaux, le service de la Navigation Rhône-Saône-Méditerranée qui a la charge d'examiner les demandes de prise et de rejet d'eau dans le fleuve. Notons que ces deux institutions ne sont pas les seules à s'intéresser à la question de l'eau : à cette époque la « politique de l'eau » qui se met en place est un véritable labyrinthe de comités et de services que je présenterai au fur et à mesure pour plus de simplicité⁴.

La pollution nucléaire : radioactive mais aussi thermique

Au début des années 1970, la possible « mort du fleuve » est un thème fréquent

chez les antinucléaires mais aussi au sein des assemblées départementales⁵. Lors de l'enquête publique concernant les rejets du réacteur Superphénix, un riverain s'inquiète par exemple « du réchauffement que provoquera ce rejet, réchauffement qui, s'il n'est pas très important par lui-même risque de devenir catastrophique pour la faune et la flore lorsqu'il sera multiplié par le très grand nombre de centrales qui risquent de fonctionner le long du Rhône d'ici quelques années⁶ ». On retrouve cette crainte chez les élus : « l'échauffement des eaux » est le premier thème cité par l'assemblée départementale des Bouches-du-Rhône lorsqu'elle s'inquiète du projet de Martigues le long de la Méditerranée en 1975. La question est également débattue par les scientifiques : un « séminaire sur les systèmes de refroidissement des centrales thermiques et leurs effets sur l'environnement » est organisé à Zurich en mai 1974 par le Comité de l'énergie électrique de la Commission économique pour l'Europe. Il est suivi en août 1974 d'un second colloque à Oslo, sous l'égide cette fois de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tous les pays nucléarisés partagent le même problème. La Suisse a par exemple pris des mesures contre les rejets thermiques : en mars 1971 elle a interdit la construction de centrales thermiques en circuit ouvert sur l'Aar et le Rhin, car les eaux sont trop polluées et le réchauffement risquerait de renforcer la pollution en accélérant des processus chimiques. En France, des spécialistes de la mer se positionnent contre l'implantation de centrales nucléaires sur les côtes de la Méditerranée au nom du réchauf-

fement. Alors que les services d'EDF envisagent trois sites (Port-la-Nouvelle, Frontignan et Martigues) dès 1974, l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes recommande d'éviter toute implantation sur la côte. Les risques sont trop importants sur les courants marins, et surtout l'élévation brutale de température peut entraîner la mort de la flore et la désoxygénation de l'eau.

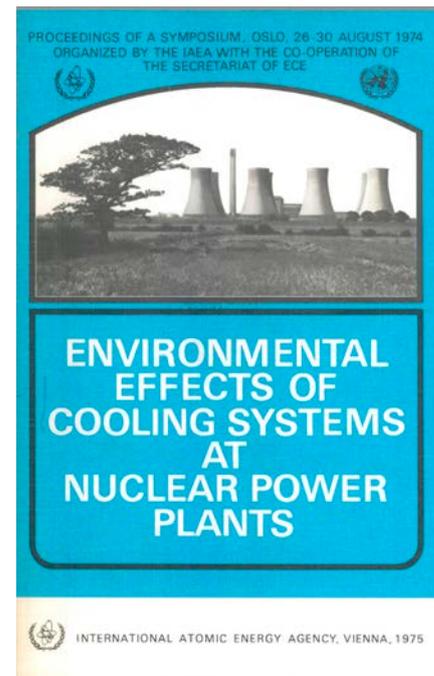


Figure 2. Couverture de l'ouvrage tiré de la conférence organisée par l'AIEA sur les effets environnementaux des systèmes de réfrigération des centrales nucléaires.

Cette inquiétude, partagée par les riverains, est reprise progressivement par les administrations et par l'Agence de bassin lors de l'étude des dossiers de déclaration d'utilité publique puis des dossiers de prise et de rejet d'eau. Par exemple, le dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du Tricastin en 1973

fait l'objet de nombreuses critiques : les services en charge de l'eau se font l'écho de l'inquiétude « légitime » des riverains sur le devenir du fleuve. Henri Nicolo, ingénieur en chef du Génie rural des eaux et forêts, en charge du Service régional d'aménagement des eaux (SRAE), souligne de manière très claire le problème lors de la procédure d'évaluation du dossier d'EDF : « D'une manière générale, il serait nécessaire que le problème de la pollution thermique du Rhône ne soit pas abordé seulement au coup par coup dans le cadre de l'étude d'un dossier particulier, mais également présenté d'une manière globale comme l'exigerait la multiplicité des usines thermiques (classiques et nucléaires) existantes ou prévues, dont les effets cumulatifs sont à craindre⁷ » écrit-il.

Que craint-on concrètement ? Ce n'est pas la pollution radioactive qui retient le plus l'attention au sein de ces services : la question des rejets thermiques est au cœur des préoccupations. Rappelons le contexte : depuis les années 1960 l'eau est considérée comme une ressource menacée. Les besoins en eau de l'industrie ont été multipliés par cinq entre 1945 et 1974 et le « problème de l'eau⁸ » inquiète. D'autant que la quantité d'eau puisée par un réacteur est proportionnelle à sa puissance et au mode de refroidissement choisi, et les besoins en eau d'une centrale nucléaire sont particulièrement importants. La quantité d'eau nécessaire au refroidissement d'un réacteur dépend du système installé. Si le réacteur fonctionne en circuit ouvert, c'est-à-dire sans tour aéroréfrigérante, il pompe plus d'eau

et la température augmente davantage. L'installation d'un aéroréfrigérant coûte plus cher mais limite le réchauffement et la consommation d'eau. Par exemple, un réacteur PWR de 1 000 MWe consomme entre 30 et 50 m³/s d'eau en circuit ouvert, contre 3 m³/s à 12 m³/s en circuit fermé (avec un aéroréfrigérant). Le premier système n'entraîne pas de perte d'eau, mais rejette une eau fortement réchauffée d'environ 10 °C. En circuit fermé, une partie de l'eau pompée s'évapore. D'après la loi, les rejets industriels ne peuvent excéder une certaine température : un effluent ne doit pas dépasser 30°C et le réchauffement après mélange dans le fleuve ne doit pas dépasser 25 °C sauf dérogation.

Les effets de la pollution thermique sont ensuite liés à deux facteurs : la température d'origine du fleuve et le débit d'eau disponible. Les risques concernent le « milieu récepteur » mais ne se limitent pas aux alentours de la centrale. En plus des effets radiologiques, liés au cumul de la radioactivité dans l'environnement, la pollution thermique pose selon les études de l'époque des risques de trois ordres. Le réchauffement pose un problème de choc sur l'écosystème : si le débit est trop faible, il peut y avoir un choc thermique provoquant des pertes d'eau par évaporation, des brouillards et des effets sur les nappes phréatiques. Ce réchauffement peut modifier le taux d'oxygène contenu dans l'eau du fleuve, ce qui menace la vie des poissons et de la flore. Deuxièmement, la chaleur peut également entraîner des risques sanitaires, en favorisant la prolifération de microorganismes pathogènes, trans-

missibles à l'homme par les eaux de consommation, par l'agriculture ou par la baignade. L'eau est en effet puisée pour fournir l'eau potable de plusieurs villes. Enfin, la température peut accélérer des réactions chimiques et rentrer en synergie avec des pollutions déjà présentes dans le fleuve.

Pour EDF, le refroidissement des installations est un enjeu crucial de sûreté : une rupture d'approvisionnement en eau peut avoir de graves conséquences en privant le réacteur de réfrigérant. Si la question de la réfrigération se pose pour chaque réacteur pris individuellement, que penser de leur multiplication ? Ne risque-t-on pas d'aller trop loin ? Ce sont ces questions qui agitent l'Agence de bassin au début des années 1970.

L'Agence de bassin du Rhône craint l'ampleur du programme nucléaire

Dès 1973, l'ampleur des projets d'EDF le long du Rhône inquiète de nombreux comités au niveau national comme au niveau du bassin versant. Le Comité national de l'eau réunit un groupe de travail spécifique pour faire le point sur la question des centrales nucléaires. Ce comité consultatif créé en 1964 est rattaché aux services du premier Ministre et son secrétariat est assuré au sein de la DATAR. Il s'inquiète de la température mais aussi des limites radiologiques que peut supporter un fleuve comme le Rhône. Dans toutes les réunions, le constat est le même : les connaissances sont fragmentaires, les effets possibles sont inquiétants, mais la déci-

sion d'implanter massivement des centrales nucléaires est considérée comme irréversible. Les débats sont caractéristiques de cette époque : la politique de l'eau repose alors sur une conception économique, une recherche d'optimum pour ne pas pénaliser les différents usages du fleuve. L'eau est alors une ressource davantage qu'un milieu à protéger : il s'agit d'accompagner l'implantation du nucléaire et non de la freiner. La focalisation sur la pollution thermique traduit également une nouvelle conception générale de la pollution. Elle n'est plus une impureté, mais plutôt la rupture d'un équilibre⁹. L'enjeu n'est ainsi pas le nucléaire en soi mais l'ampleur de l'équipement qui menace l'équilibre du fleuve.

Entre 1974 et 1975, l'Agence de bassin multiplie les réunions pour discuter de l'aménagement thermique du Rhône et des solutions possibles pour limiter le réchauffement. La ligne est tenue : tous les membres affirment qu'il n'est pas question de critiquer le programme nucléaire mais appellent à prendre des précautions. Il est difficile de modéliser des projets dont on ignore l'ampleur : dans les années 1970, l'Agence de bassin ne parvient pas à savoir quelles centrales seront effectivement construites. En effet, l'Agence n'a pas accès aux dossiers d'EDF en 1974 : ses services se procurent officieusement des dossiers de Demande de déclaration d'utilité publique (DUP) avec l'aide du délégué régional à l'environnement. En compilant les données des différents dossiers, les techniciens de l'Agence découvrent avec surprise qu'ils ne se réfèrent pas

les uns aux autres : EDF ne prend pas en compte les effets de cumul entre centrales nucléaires, ni même entre centrales thermiques à l'échelle du fleuve. Surtout, en additionnant les échauffements théoriques cités dans les différents dossiers, l'Agence de bassin arrive à la conclusion que l'eau subirait un réchauffement de 10°C au niveau du Bugey, ce qui est inédit en France pour un effluent industriel.

Les critiques qui émergent dans ces réunions internes à l'Agence de bassin sont franches envers EDF. On peut en distinguer quatre. Concernant la méthode, le traitement administratif séparé des dossiers de chaque centrale est pointé du doigt par les membres de l'Agence de bassin car il ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble du fleuve ; s'agissant des dossiers en eux-mêmes envoyés par EDF, les données techniques qui les fondent sont insuffisantes (on ne connaît même pas le débit ou la température du fleuve sur lesquels se basent pourtant les dossiers d'EDF). Troisièmement, l'Agence de bassin réclame des études et une réflexion sur l'aménagement général du Rhône ; enfin, le service de la Navigation va plus loin : d'après l'ingénieur en chef de ce service, la question du réchauffement du Rhône impose de limiter le nombre d'implantation de centrales nucléaires en circuit ouvert.

La conclusion est importante : au nom de l'intérêt général, le président de l'Agence de bassin appelle à « déterminer le parc de centrales qui "saturerait" thermiquement le Rhône¹⁰ », c'est-à-

dire une sorte d'optimum de la nucléarisation du fleuve. Cela revient pour l'Agence de bassin à s'inviter dans la planification nucléaire au nom de la protection du Rhône.

Face à ces critiques, EDF réagit. Ses laboratoires sont mobilisés pour modéliser le comportement du fleuve et justifier a posteriori que le programme nucléaire est conçu pour ne pas dépasser ses limites thermiques. La question du réchauffement est pourtant connue des services d'EDF : depuis les années 1960 le Laboratoire National d'Hydraulique (LNH) de Chatou et le laboratoire de Montereau se chargent d'analyser les effets des rejets thermiques sur les rivières. Pourtant les données manquent : en 1974 les données de débits du Rhône sont encore fragmentaires. Comme l'explique un spécialiste de l'époque, André Goubet, une erreur de 20% sur un débit journalier n'est pas impossible. C'est bien sous la pression des administrations qu'EDF s'empare réellement du problème à partir de 1974.

S'engage alors une bataille de modèles mathématiques et de prévisions théoriques. Les services d'EDF développent à partir de 1974 des modèles mathématiques généraux pour modéliser l'échauffement des centrales nucléaires. Les ingénieurs de la direction des Études et recherches d'EDF réalisent six études : la centrale de Bugey sert de base au « modèle du Rhône », et l'on trouve un modèle mathématique pour anticiper les effets environnementaux de futurs

réacteurs sur le littoral de la Manche, de la Méditerranée, de la Garonne, ainsi que des modèles théoriques sur les effets atmosphériques et les différents condenseurs.

« L'étude thermique du Rhône dans le secteur de l'usine du Bugey » se fonde sur quinze années d'observation des débits et des températures du fleuve (1958-1972) mais aussi sur des essais sur modèles réduits. A Chatou, en banlieue parisienne, les ingénieurs du LNH reproduisent la section du Rhône dans le secteur du Bugey sous la forme d'un modèle en béton, et testent des hypothèses (voir figure 3). Chaque modèle nécessite un an de construction, et permet d'anticiper l'écoulement d'un flux d'eau réchauffée dans le fleuve selon sa vitesse, son orienta-

tion, la présence ou non d'un barrage... Le modèle final prend en compte les sites de Verbois (un projet de centrale suisse à la frontière entre Genève et la France, jamais réalisé), Superphénix en Isère et la centrale du Bugey, fonctionnant en même temps et à pleine puissance. En théorie, d'après les calculs d'EDF, la température de l'eau dans le Bugey ne devrait pas dépasser les limites légales autorisées, sauf 1 % du temps, en juillet et en août. L'étude est ensuite extrapolée au niveau de l'ensemble du fleuve par simulation mathématique. Les ingénieurs d'EDF du département Échanges atmosphériques et Pollution concluent en 1976 que la construction de Bugey ne transformera pas le Rhône en « fleuve subtropical », contrairement aux craintes exprimées.

Les limites du modèle sont importantes : il ne prend en compte ni les autres sources de pollution, ni le réchauffement induit par une métropole comme Lyon. Surtout, les projets envisagés ne sont pas les mêmes entre EDF et l'Agence de bassin : cette dernière ignore l'existence de certains projets envisagés par EDF, et les services d'EDF ne prennent pas en compte les projets suisses contrairement à l'Agence. Le modèle d'EDF ne sert pas à anticiper réellement les effets environnementaux. Il a deux fonctions : rassurer les ingénieurs en charge de la protection de l'eau, et poser le principe d'un arbitrage économique fondamental. En effet, le modèle révèle un problème : dans un scénario où tous les réacteurs fonctionnent en même temps à pleine puissance, en circuit ouvert, le réchauffement dépasserait largement les normes autorisées. Il faudrait alors choisir entre produire moins d'électricité ou investir dans des aérorefrigérants. Les ingénieurs d'EDF se demandent alors s'il ne serait pas plus rentable d'arrêter parfois certains réacteurs pour ne pas trop réchauffer le fleuve. De plus, les tours aérorefrigérantes sont à l'époque très coûteuses et la technique est encore en développement au début des années 1970. En 1976, lors de la présentation du projet de Superphénix, le ministère de la Qualité de la vie tente par exemple d'imposer un circuit fermé pour moins réchauffer l'eau, mais la critique n'est pas retenue et EDF promet un circuit fermé pour un hypothétique second réacteur. Pour EDF, l'enjeu est avant tout économique : toutes ces études et toutes les contraintes légales sont considérées comme un surcoût imposé par le



Figure 3. Maquette du site du Bugey au LNH pour étudier les phénomènes de recirculation de l'eau chaude. Source : LNH Informations, n°8, avril 1979, BNF. Ces modèles font plusieurs dizaines de mètres de long (80 m pour celui de la Gironde).

ministère. La direction de l'Équipement d'EDF réalise même en 1978 une estimation type de ces « dépenses d'environnement » : le surcoût atteindrait près de 5 % par réacteur, alors que les coûts de construction s'envolent dès 1976. Le surcoût et les retards des chantiers ne proviennent pas en réalité de ces normes environnementales ni des procédures administratives, mais de l'ampleur des chantiers qui a été sous-estimée dès l'origine (EDF prévoyant six ans pour construire un réacteur en 1974 quand il en fallait huit à la même période aux États-Unis) et de l'envolée des coûts de construction.

Malgré ces critiques, l'Agence de bassin ne parvient pas à imposer un réel contrôle sur l'aménagement nucléaire du fleuve, car la séparation des compétences ne lui permet pas d'avoir la vision globale nécessaire.

L'impossible contrôle du nucléaire à l'échelle du bassin versant ?

L'Agence se limite en effet au problème du réchauffement et ne se positionne pas sur la radioactivité, prise en charge par des instances spécifiques comme le SCPRI¹¹. S'agissant de la pollution thermique, elle parvient seulement à imposer de nouvelles études à EDF pour confirmer la méthodologie des modèles, ainsi qu'un diagnostic global de l'état des eaux du Rhône. Le résultat est peu réjouissant : le CTGREF¹² qui se charge de l'étude constate l'état très dégradé du fleuve, notamment en aval de Lyon. D'autres comités ont bien tenté d'adop-

ter une vision globale des effets environnementaux du nucléaire, mais ces instances ont pour fonction de coordonner les différents services et n'ont aucun pouvoir de décision. Par exemple, en décembre 1974, une consultation des principaux services régionaux (Mines, Navigation...) est organisée en Rhône-Alpes. La réunion tourne court et le problème est à nouveau divisé entre de nombreux services qui obtiennent séparément le suivi des eaux superficielles, de la radioactivité, de l'écologie, de la climatologie, du bruit, etc.

Une seule instance parvient à avoir une réelle vision globale à l'échelle du bassin versant : le service de la Navigation. Ce service d'ingénieurs des ponts et chaussées, qui dépend du ministère de l'Équipement et des Transports, est en effet le service instructeur qui coordonne l'étude des dossiers de demande de prise et de rejet d'eau. Chaque réacteur fait l'objet d'une conférence administrative, avant soumission à l'enquête publique. Le service reçoit ainsi trois dossiers sur chaque réacteur (prise, rejet radioactif et non radioactif) sans compter la DUP. Ces dossiers sont de plus en plus touffus, suivant les dispositions de deux décrets de 1974 relatifs aux rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux, et surtout du fait de la loi relative à la protection de la nature de 1976 qui oblige à fournir une étude d'impact. Le département « Site, Environnement et Information » d'EDF est chargé de produire ces dossiers de 500 pages avec de nombreuses annexes techniques. Ces dossiers offrent une occasion unique de voir la gestion quotidienne de l'environ-

nement au niveau local : s'il s'agit pour les services d'EDF d'une simple routine, les services concernés (et notamment le service de la Navigation) ne sont pas de cet avis.

L'analyse des dossiers d'EDF est différente selon les services préfectoraux et régionaux : certains sont inquiets, d'autres particulièrement pointilleux ; certains s'autocensurent, d'autres réclament des dossiers plus simples ou se déclarent incompetents, comme plusieurs Directions Départementales de l'Équipement le long du Rhône. Enfin, certains refusent l'exercice car ils ont l'impression de répéter les mêmes critiques sans être écoutés. Quatre critiques sont récurrentes au cours des conférences administratives des années 1970. Premièrement, les dossiers de prise et de rejet d'eau concernant chaque réacteur et chaque centrale ne se mentionnent pas les uns les autres. Deuxièmement, ils sont trop courts au début des années 1970 ou trop longs par la suite, et les délais sont trop brefs pour donner un avis informé. Troisièmement, EDF fournit les données appuyant ses propres demandes, ce qui pose la question de l'autocontrôle de l'industrie nucléaire.

La critique la plus frontale concerne la scientificité des dossiers d'EDF. Dès 1974, A. Batias, l'ingénieur en chef du Génie rural des eaux et des forêts chargé des questions piscicoles au niveau régional, est le plus critique : il réclame d'abandonner certains projets comme l'extension du site du Bugey, et propose à EDF de financer un laboratoire et des

études indépendantes sur le réchauffement et l'état biologique du Rhône. De manière générale, les ingénieurs des services départementaux soulignent la faiblesse des hypothèses qui fondent les dossiers d'EDF : dilution supposée parfaite des effluents, usage de moyennes pour les températures et les débits, modélisations trop simplificatrices. En 1978, les critiques fusent contre le nouveau dossier des rejets non radioactifs de Superphénix. Le modèle censé appuyer la demande de rejet n'est pas prêt, la tache thermique est trop complexe à modéliser même pour le laboratoire de Chatou, et pourtant le mélange est supposé parfait, dans un fleuve censé être peu pollué et pauvre en végétation comme en poissons. De manière générale, des tensions apparaissent entre les services consultés et EDF, sur fond de lassitude face à l'absence de prise en compte de leurs remarques. Entre 1973 et 1976, les dossiers ne se réfèrent pas les uns aux autres et considèrent chaque réacteur de manière isolée. Malgré la réforme de l'étude d'impact, certains dossiers continuent à ne pas mentionner les rejets en amont en 1977.

Parmi ces administrations, le service de la Navigation se détache rapidement et devient un véritable spécialiste des dossiers nucléaires. Il centralise l'ensemble des dossiers le long du fleuve, concernant chaque centrale, ce qui lui permet de comparer les données fournies par EDF. L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées qui dirige le service, Thierry Crouslé, répond point par point aux demandes des services d'EDF, et note chaque incohérence, chaque impré-

cision ou erreur des dossiers, y compris sur les questions radioactives. Les ingénieurs du service deviennent rapidement des spécialistes de la question de la radioactivité et de la pollution thermique d'origine nucléaire. Ils se forment au fonctionnement des centrales, participent à des colloques et séminaires sur la question des rejets d'effluents, interrogent fréquemment les spécialistes du ministère de la santé ou du CEA sur ces questions. C'est bien le SNRS qui pousse à limiter la construction de réacteurs en circuit ouvert, et qui assure une forme de contrôle global sur le bassin versant.

Conclusion

Que retenir des débats entourant la question du nucléaire et de l'eau dans les années 1970 ? Pour l'historien, cette étude apporte un éclairage nouveau sur la mise en place du programme nucléaire français. L'État nucléaire apparaît bien moins monolithique qu'on ne le pense et les débats internes à l'administration sont nombreux. L'Agence de bassin du Rhône s'inquiète avant tout de la pollution thermique qui constitue une des limites environnementales du nucléaire. Les services départementaux et régionaux sont particulièrement compétents et attentifs aux dossiers fournis par EDF et les critiques sont nombreuses sur la qualité des données fournies. Derrière ces débats, c'est la question du contrôle de l'industrie nucléaire qui est en jeu : l'Agence de bassin et les différents services en charge de la police des eaux jouent pleinement leur rôle et participent eux aussi à la réalisation du programme nucléaire. Ces instances mettent en avant le risque de monop-

lisation du fleuve par EDF, poussent à adopter un principe de précaution qui se heurte à des exigences de sûreté et de coût. Cependant, la dilution des responsabilités ne permet pas de peser face à EDF qui, de fait, se contrôle elle-même. Pour les acteurs publics d'aujourd'hui, ces débats passés autour de la pollution nucléaire permettent d'éclairer l'actualité à l'heure du lancement du nouveau programme nucléaire dans le contexte du dérèglement climatique. ★

- 1 Vœux du président de l'ASN, 23 janvier 2023, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=VVAT-0gi84c>.
- 2 Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, « Les débits d'étiage du Rhône en baisse sous l'effet du changement climatique. Quels enjeux pour l'avenir ? », 2023.
- 3 Pour une présentation récente et complète du programme nucléaire, voir Boris Dänzer-Kantof et Félix Torres, *L'énergie de la France : de Zoé aux EPR, l'histoire du programme nucléaire français*, Paris, Bourin, 2013.
- 4 Voir notamment Gabrielle Bouleau, *La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre*, Thèse en sciences de l'environnement, AgroParis Tech, Paris, 2007 ; Stéphane Frioux, « Les eaux courantes et leurs usagers au défi de l'administration de la pollution : le début de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans la région lyonnaise (fin des années 1960-début des années 1970) », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures » (en ligne)*, n°53, 2022.
- 5 Pour le cas du Rhin, voir Stephen Milder, *Today the Fish, Tomorrow Us: Anti-Nuclear Activism in the Rhine Valley and Beyond, 1970-1979*, Thèse d'histoire, University of North Carolina, Chapel Hill, 2012.
- 6 Le 24 mai 1978, remarque de R. Comte sur le rejet liquide non radioactif de Superphénix, dans le registre d'enquête de Creys-et-Pusignieu (Isère). ADRML, S3617.
- 7 Le 9 novembre 1973, avis de H. Nicolo, responsable du SRAE de la région Rhône-Alpes, concernant le dossier de DUP de la centrale de Tricastin. ADRML, 5494W164.
- 8 René Colas, « Le problème de l'eau », *Population*, vol. 19, n°1, 1964, p. 31-54.
- 9 Myriam Daru, « The dialectics of dirt », in Christoph Bernhardt et Geneviève Massard-Guilbaud (dir.), *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 57-73.
- 10 Le 18 décembre 1974, notes de l'ingénieur en chef de la Navigation sur la réunion du groupe de travail à la préfecture du Rhône suivi des notes sur la réunion du 7 janvier 1975 à l'Agence de bassin. ADRML, S3619.
- 11 Service central de protection contre les rayonnements ionisants, dépendant du ministère de la Santé.
- 12 Centre Technique du Génie Rural des Eaux et Forêts, dépendant du ministère de l'Agriculture.

François Vidron (1916-1970) : la figure complexe et méconnue d'un expert forestier-cynégétique et protecteur de la nature

Raphaël Devred, Docteur en histoire contemporaine, Chargé de mission Histoire et Patrimoines à la Bergerie nationale de Rambouillet



François Vidron aux côtés du président de Gaulle, au moment du tableau au château de Rambouillet, chasse du corps diplomatique, 16 octobre 1962. Archives nationales, AG/SPH/29, reportage n° 1525.

Introduction : un gestionnaire de la nature « à la française »

Parmi les acteurs méconnus de l'histoire française de l'environnement, François Vidron détient une place singulière qui mérite aujourd'hui un nouvel intérêt. Connu en son temps aussi bien par les présidents et les ministres, les forestiers et les chasseurs de France, son nom est aujourd'hui largement oublié, hormis par quelques spécialistes d'élevage du gibier, d'histoire des chasses présidentielles ou des domaines de Rambouillet, Marly ou Chambord. C'est grâce à son passage par cette institution que notre personnage connaît une ascension professionnelle importante.

L'institution des chasses présidentielles est créée par le premier président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, dès 1850, mais c'est sous la III^e République que Jules Grévy fait des domaines de Rambouillet et Marly les lieux officiels des chasses d'invités diplomatiques à la fois intérieurs (membres du gouvernement, parlementaires, intellectuels, industriels) et extérieurs (chefs d'Etat étrangers ou délégués des colonies, diplomates). Ces chasses protocolaires sont des battues aux faisans et sont organisées par l'administration des Eaux et Forêts (1880-1964) puis par l'Office national des forêts (1964-1995) sous la tutelle du ministère de l'Agriculture pour la présidence de la République. Les invitations et le protocole sont gérés par la présidence, tandis que tout ce qui a trait à

la chasse est organisé par les forestiers locaux sous la houlette de l'inspecteur forestier.

Homme des trois républiques françaises et du régime de Vichy, François Vidron est à la fois forestier et chasseur, éleveur de faisans et protecteur de cerfs. Ingénieur des Eaux et Forêts (IGREF) de formation, il est plus largement un homme-carrefour dont le parcours renseigne sur un chapitre entier de l'histoire de l'environnement en France et plus encore sur une certaine gestion nationale et républicaine de la nature « à la française¹ ». Né le 8 février 1899 à Fontainebleau et mort en 1985 en région parisienne, il commence sa formation dans l'Est de la France en pleine Première Guerre mondiale, puis rejoint l'Île-de-France où il a une carrière professionnelle importante que l'on peut expliquer par son passage et même sa « rencontre » avec Rambouillet.

Durant sa longue carrière de forestier-chasseur, François Vidron publie des dizaines d'articles et d'ouvrages, il enseigne dans les institutions agricoles : à l'école forestière de Nancy où il s'est formé, ainsi qu'à l'Institut national Agronomique de Paris-Grignon. Il cumule ainsi les plus hautes missions et fonctions sylvicoles, cynégétiques et administratives. En outre, il forge des concepts qui vont inspirer l'idée contemporaine de plan de chasse, c'est-à-dire le fait de calculer un ratio entre espace et ressources disponibles, taille des populations de gibier et quota de tir permettant la conservation des milieux et des espèces, et

le maintien voire le développement de l'économie forestière et cynégétique. En outre, il incarne une figure de chasseur considéré comme un gestionnaire et protecteur de la nature à l'aube de l'émergence de la catégorie d'environnement dans les sphères publiques.

Figure importante de l'administration des Eaux et Forêts, puis de l'Office national des Forêts (1964), il est aussi une figure majeure du monde la chasse en pleine mutation. Il est d'abord nommé secrétaire général du Conseil Supérieur de la Chasse en 1949. Cette institution est créée par le régime de Vichy en 1941 avec les sociétés départementales des chasseurs (loi du 28 juin 1941)². Les nouvelles structures et législations cynégétiques ne sont appliquées qu'à partir de 1946 à la Libération, mais dès 1941 elles ont leurs penseurs et des territoires d'expérimentation (Rambouillet, Marly, puis Saint-Benoît et Chambord). Il s'agit de réaliser sur le modèle agraire un « remembrement cynégétique » et d'établir un contrôle sur les chasseurs et la ressource gibier. Dans l'après-guerre, et notamment sous la houlette de François Vidron ou de François Sommer la chasse devra devenir plus modernisée, plus rationnelle, plus scientifique et plus intensive pour donner suite à la multiplication du nombre de chasseurs. Les activités cynégétiques tout comme l'agriculture seront ainsi pensées par le prisme du productivisme agraire qui pousse à l'industrialisation des pratiques de chasse et d'élevage du gibier, dont François Vidron est l'un des plus importants défenseurs.

Sa carrière correspond aussi au moment où les « administrations environnementales » liées à la chasse, à l'élevage, à l'agriculture et à la forêt sont rassemblées au sein du ministère de l'Agriculture. Ce bloc des pouvoirs administratifs permet à un personnage comme Vidron de concentrer des fonctions, des compétences et des réseaux au sein d'une même tutelle administrative avant leur éclatement dans les années 1970. A ce moment, les institutions historiques comme les Eaux et Forêts et le Conseil Supérieur de la Chasse sont scindés à l'occasion de la création du ministère de l'Environnement (1971) avec la spécialisation du corps forestier au sein de l'ONF et les administrateurs de la chasse sont écartés pour être réunis au sein de l'Office national de la Chasse (1972) sous tutelle de l'Environnement. En vérité, les activités comme la chasse, la forêt, l'agriculture et l'élevage s'interpénètrent malgré l'établissement des nouvelles tutelles administratives. La carrière de Vidron témoigne de ce dialogue « environnemental » au sein des territoires, des métiers et des carrières de fonctionnaires.

Vidron propose une figure paradoxale aujourd'hui. D'une part, il est un préfigurateur de l'État environnemental par son cumul des fonctions et le mélange des activités. Il est également un pionnier de la modernisation de la chasse : comme développeur du « plan de chasse », il participe à l'instauration d'une gestion « rationnelle » des cheptels des populations de gibier en y intégrant des concepts empruntés

à l'écologie scientifique. De l'autre, il valorise l'artificialisation des milieux et des espèces dans un but cynégétique tout en défendant la protection de la nature. En tant que chasseur-protecteur de l'environnement, il incarne une figure qui peut paraître aujourd'hui difficile à concilier.

Un forestier-cynégéticien au service de l'Etat et de la présidence

François Vidron suit le *cursus honorum* des hauts forestiers républicains. Après une classe préparatoire à l'Agro du Lycée Henri IV (1916-1917), il est élève à l'École Forestière de Nancy (94^e Promotion). Diplômé ingénieur des Eaux et Forêts, il est affecté comme garde général de 3^e classe à Sedan (1^{er} sept. 1921 – 1^{er} juillet 1927), puis promu inspecteur adjoint de 4^e classe à Metz (1^{er} juillet 1927) et inspecteur chargé du Service des aménagements de la 35^e conservation à Metz jusqu'en 1933. À cette date, il est nommé inspecteur à Rambouillet et ce qui devait être un passage assez conventionnel dans une carrière devient un tremplin individuel et professionnel du fait de la nature et de l'identité des lieux.

Le 11 juillet 1933, François Vidron est nommé responsable des chasses présidentielles de Rambouillet et de Marly en même temps qu'inspecteur principal de la forêt domaniale de Rambouillet, qui comprends alors l'aménagement de la forêt de Rambouillet mais aussi celle de Dourdan (respectivement 14 500 et 1 500 hectares). Il est

chargé de superviser l'accueil des invités ainsi que l'organisation des battues et de l'élevage de faisans au sein du Grand Parc, cet enclos de 920 hectares dédiés aux chasses princières depuis Louis XIV. Dans les années 1780-1820, Louis XVI, Napoléon I^{er} et Charles X font aménager un nouveau site de chasse, nommé les *filets* puis les *tirés de chasse*, un parcours cynégétique, composé d'une succession de haies et de lignes d'arbres permettant l'élevage et le tir du petit gibier. C'est ce paysage de chasse qui fait la renommée de Rambouillet, un lieu où l'élevage de gibier est le cœur du territoire pour assurer l'abondance des tableaux princiers.

Dès son arrivée, Vidron remanie profondément l'élevage : il fait défoncer le sol du clos d'élevage afin de prévenir les épizooties ; il réorganise le travail des gardes pour rationaliser l'élevage ; il achète des nouveaux faisans afin d'importer un nouveau sang dans le cheptel cynégétique. Du côté du grand gibier, il devient le gestionnaire d'une harde de cerf sika, une espèce japonaise issue du don de l'empereur du Japon (1890) puis de la relocalisation des animaux de Marly à Rambouillet (1899). Depuis 1932, le gestionnaire est autorisé par le président de la République à tirer les animaux surabondants. Formé aux pratiques sylvicoles et cynégétiques alsaciennes et allemandes au sein de l'école de Nancy, Vidron opère le premier transfert technique à Rambouillet en mettant en place les premiers tirs à l'approche (1936) et les premières battues au grand gibier (1938) de l'histoire

des chasses présidentielles. Après seulement quelques années de pratique, Vidron publie une monographie sur *Le cerf sika* en avril 1939. Il y développe un concept qu'il dénomme la « norme des grands animaux », qui devient en fait l'ancêtre de l'idée de plan de chasse.

Pour François Vidron, la Seconde Guerre mondiale constitue un tournant professionnel. Il est nommé chef des chasses du chef de l'État de Vichy, le maréchal Philippe Pétain, et organise des chasses pour les autorités allemandes, comme Hugo Sperrle, ou Herman Goering le 7 décembre 1940. En outre, lors d'un passage à Vichy dans l'hiver 1940-1941, François Vidron propose au Maréchal Pétain d'acquiescer le domaine de chasse des Vaux-de-Cernay, propriété de la famille Rothschild, qui comporte également un vaste domaine agricole accueillant le centre national de zootechnie et une exploitation agricole de 800 hectares. En application des lois antisémites de 1940, et sur les conseils de Vidron, l'État français spolie les terres du banquier juif, également déchu de sa nationalité. Le domaine de Saint-Benoît, situé au Nord-Est de Rambouillet et doté d'un riche potentiel cynégétique, est également spolié. Ces spoliations ne seront jamais remises en question après-guerre.

En récompense de ses actes, Vidron est promu par le maréchal Pétain au grade de conservateur des Eaux et Forêts de l'Ouest parisien en octobre 1942³. On lit ainsi dans une note officielle :

« M. Vidron est un officier de choix. Il a su, grâce à son intelligence, son tact et sa technicité, sauvegarder les domaines des chasses. Aussi sa promotion est une juste récompense de ses mérites. Nous avons demandé et obtenu qu'il soit nommé à Paris, poste où il pourra continuer à orienter et conseiller utilement son successeur à Rambouillet. Il conservera à Paris son titre de Chef du Service des Chasses du Maréchal ».⁴

Avec cette nouvelle fonction – l'une des plus importantes de l'administration des Eaux et Forêts – François Vidron poursuit son œuvre sylvicole et cynégétique avec de nouvelles prérogatives. Son cumul des fonctions de grand administrateur forestier et de responsable des chasses d'État, lui assure une position, un réseau et un pouvoir d'influence important au sein des administrations étatiques, forestières et cynégétiques, qu'il conservera jusqu'à sa retraite en 1970.

Vidron ne semble pas avoir été inquiété par l'« épuration » à la Libération. En 1945, l'enjeu de la restauration rapide des chasses présidentielles tient au savoir-faire unique du forestier-chasseur et en 1946, le président Auriol demande la reprise de l'élevage et des chasses présidentielles. En plus de la gestion de Saint-Benoît, Vidron récupère la gestion de Chambord dans l'après-guerre, et à la tête de ce réseau de domaines, le cynégéticien pilote les modernisations de la faune sauvage française.

Un cynégéticien modernisateur de l'élevage de gibier : la diffusion de la méthode rambolitaine à travers la France

Dans les années 1930-1960, en plus de la réorganisation des chasses présidentielles de Rambouillet et Marly, Vidron pilote deux projets de modernisation de la chasse française. L'un est consacré au petit gibier, l'autre vise à repeupler le territoire national en grand gibier. Dans ces deux programmes faunistiques et cynégétiques, le forestier-cynégéticien se sert des domaines, et en particulier de Rambouillet, comme des sites modèles, qui servent à la fois de matrices, de lieux d'expérimentations et de diffusion des nouvelles politiques de modernisation de la chasse.

Dès 1933, Vidron s'intéresse aux méthodes et aux techniques d'élevage et de chasse du petit gibier. Dans une note de 1935, il détaille les méthodes d'élevage à la française et à l'anglaise qu'il va théoriser ensuite dans l'après-guerre dans une série d'ouvrages de chasse. Le dialogue permanent élaboré par le cynégéticien entre les expériences menées à Rambouillet, Marly, au domaine de Saint-Benoît ou Chambord, et les publications personnelles ou institutionnelles au nom du Conseil supérieur de la Chasse, témoignent d'une pratique technique, scientifique et gestionnaire très particulière.

En 1948, Vidron publie un traité inspiré de ces expériences intitulé : *L'élevage*

du *faisan*. Au cours du XIX^e siècle, les Britanniques étaient devenus des éleveurs et des chasseurs de référence en matière de petit gibier et de battue « de plumes ». Il s'agit pour le forestier français d'affirmer les performances et la prééminence de la méthode nationale dans ce traité où il expose toutes les étapes de l'élevage d'après le système élaboré à Rambouillet depuis le XIX^e siècle. Pour autant, le cynégéticien se garde bien d'exposer les bricolages permanents des faisandiers et des gardes qui tentent d'améliorer la production de faisans pour les chasses présidentielles. Les obstacles sont de taille : la disparition du lapin avec la diffusion de la myxomatose à partir de 1953 ; les maladies du faisan ; les problèmes de mécanisation et d'apport d'énergie (électricité et gaz) et la volonté de tuer plus de gibier à la fois dans les chasses officielles et dans les chasses privées impliquent la « modernisation » de l'élevage.

Il n'est pas question ici de résumer dans le détail ces longues expériences, dont j'ai synthétisé les grandes étapes dans ma thèse que le lecteur trouvera en ligne⁵. Il me paraît toutefois essentiel d'insister sur l'existence d'un décalage important entre la théorie promulguée dans les manuels et les livres de chasse et les données des expériences contenues dans les archives. En comparant ces écrits, l'on aperçoit que François Vidron ne tient pas compte de l'expérience réelle menée dans les domaines. Il continue à rédiger une théorie de l'élevage, en formulant une « recette d'élevage » lissée et donc erronée malgré le suivi des expériences pratiques dans les

domaines qui infirment ses textes. Cette approche comparative permet d'interroger l'histoire des techniques et de l'innovation environnementales : comment la modernisation de la chasse peut-elle réussir, si ses défenseurs font circuler des recettes qui lissent la pratique au point de l'idéaliser dans des manuels ? Quelle cohérence peut-il y avoir dans un projet de modernisation si l'on se dispense de diffuser les résultats concrets et vérifiés de ces expériences d'industrialisation et d'intensification des élevages et des activités ? En l'occurrence, la confrontation des carnets d'élevage conservés par les faisandiers de Rambouillet depuis 1946, et les publications de Vidron et du Conseil Supérieur de la Chasse permet une approche fine de ces phénomènes de modernisation de la chasse et des élevages.

Alors que l'élevage de faisans communs à Rambouillet est réservé à approvisionner les chasses présidentielles, les faisanderies établies à Saint-Benoît et à Chambord par le CSC sont chargées d'expérimenter l'élevage d'autres espèces, comme le faisan vénéré ou le colin de Virginie et leur acclimatation à travers le pays. L'étude historique des archives de ces deux sites permettrait d'en savoir plus sur le phénomène de modernisation de la petite faune de chasse française (malgré plusieurs tentatives, je n'ai pas pu accéder à ces fonds).

Après cette première publication, Vidron publie notamment *La chasse au bois et en plaine*, en 1946 qui lui vaut le prix Montyon de l'Académie française. Plusieurs académiciens connaissent d'ail-

leurs personnellement Vidron pour être des invités des chasses présidentielles comme Maurice Garçon, Emile Henriot ou Marcel Pagnol. Après des ouvrages ou des revues techniques, Vidron publie dans des grandes encyclopédies accessibles à tous les chasseurs français afin de diffuser l'idéologie de la nouvelle chasse et ses nouvelles pratiques.

En plus de ces sites modèles d'élevage et des publications, ce sont les chasses elles-mêmes qui servent d'outil de communication et de diffusion de la chasse moderne, où le gibier est élevé selon les préceptes de l'agronomie et de la zootechnie, sélectionné génétiquement, nourri, et transformé entièrement par et pour la chasse. C'est François Sommer, l'industriel chasseur, invité régulier des chasses présidentielles qui permet de préciser le rôle des battues présidentielles et ministérielles dans la diffusion de la modernisation : il nomme ces battues des « chasses pilotes » et des « chasses de propagande⁶ ». Les archives du chasseur permettent de comprendre que les chasses officielles servent de « point de contact » entre les personnalités.

Ces dernières participent à une même battue, à une expérience sociale et politique qui renforce leur lien d'appartenance à un même cercle choisi. Sommer profite ainsi de la prise de contact avec Vidron lors des chasses pour le revoir à Paris dans une série de déjeuner et de réunions autour de la Fondation François Sommer et de la modernisation de la chasse, que Sommer théorise lui-aussi dans *La chasse imaginaire* (1969) et *La*

chasse et l'amour de la nature (1973). En réalité, Sommer reprend à la fin de sa vie et de sa carrière cynégétique (notamment au sein du domaine de Belval, qu'il possède dans les Ardennes), une longue expérience et un long processus intellectuel, technique et scientifique que le forestier et cynégéticien Vidron a élaboré dans les domaines de Rambouillet et Chambord depuis les années 1930.

Vidron, chasseur-gestionnaire et « père du plan de chasse » en France ?

En 1939, Vidron publie une monographie sur *Le cerf sika*. Cette espèce de cervidé japonais est acclimatée à Marly dans les années 1890, puis à Rambouillet à partir de 1898, où elle se reproduit avec succès. Dans les années 1920-1930, les responsables du site demandent même la chasse de l'animal du fait de l'augmentation de la population dans le Grand Parc. Mais c'est François Vidron qui développe, autour ce texte, une série d'outils cynégétiques et gestionnaires.

Afin de conformer la population de gibier à la surface et aux activités au sein du parc, dont l'agriculture de la Bergerie nationale, le forestier propose l'idée de « norme des grands animaux », c'est-à-dire de déterminer le nombre optimum d'animaux à conserver dans l'enclos en fonction de la disponibilité alimentaire, l'éventualité des dégâts de gibier sur les cultures, la santé du cheptel. Pendant la guerre, il ajoute l'idée de « possibilité cynégétique territoriale », qu'il nomme aussi « plan de mas-

sacre » en 1941, c'est-à-dire le surplus d'animaux qu'il faut chasser après avoir déterminé un optimum. Ces concepts sont donc les ancêtres ou les prémices de la notion de « plan de chasse⁷ » qui est aujourd'hui une référence dans le monde de la gestion environnementale des espèces d'animaux, que ce soit autour des gibiers ou bien des loups plus récemment.

En croisant l'écologie, l'agronomie et la zootechnie, François Vidron réfléchit et théorise dans ses écrits ce qui est en train de devenir la « chasse gestionnaire » à partir de Rambouillet et en particulier du cerf sika. Après la guerre, il reprend ces idées et les développe dans une série de publications à l'échelle nationale puis internationale. Il publie d'abord une série d'articles dans l'encyclopédie Larousse de la chasse de 1954 dont un chapitre sur « L'aménagement et l'exploitation des chasses ». Et il développe ce thème de l'aménagement cynégétique auprès des experts internationaux de la conservation de la nature à l'occasion du 4e congrès forestier mondial qui se tient en Inde en 1954.

Il compose une intervention publiée sur le thème de « L'aménagement des zones forestières pour la conservation des animaux sauvages » publié l'année suivante dans la *Revue Forestière Française*.

Comme l'explique René Fol, inspecteur des Eaux et Forêts à Blois, en plus de circuler dans des publications, les concepts de Vidron sont appliqués à Chambord, puis dans les forêts domaniales françaises avant d'être reprises à l'échelle nationale. Il participe ainsi

du mouvement de mise en gestion du gibier et de la chasse, à l'instar d'Aldo Leopold aux Etats-Unis.

Pour autant, l'application du plan de chasse n'est pas réalisée à Chambord et le domaine connaît des explosions démographiques de ses populations de cerf et de sangliers. Pour répondre à la demande des battues officielles organisées à Chambord, les cynégéticiens du domaine, sous la houlette de Vidron, démultiplient le nombre de gibiers. Le programme de peuplement du parc de Chambord est si efficace que dès la fin des années 1950, soit à peine une décennie après la reprise de la chasse par le CSC (1947-1949), le gibier est si abondant, qu'il se retrouve en état de surdensité et les sangliers et les cerfs meurent de faim du fait des concentrations anormales et du manque de nourriture. Ce dernier est causé par le boisement systématique des 5 400 hectares qui réduit les surfaces des parcours et par l'élevage artificiel (agrainage au maïs et affouragement) des gibiers dans le parc.

En effet, dans les années 1950, les forestiers constatent très rapidement les premières conséquences de la modernisation cynégétique. Ils observent avec amertume la forêt, qu'ils essaient de planter notamment de conifères, se faire dévorer par les gibiers qu'ils élèvent et protègent : la densité d'animaux cultivée est telle que les animaux poussés par la faim, ravagent les plantations, passent les enclos de protection sylvicole (engrillagements) ou sortent la nuit de Chambord pour

trouver des gagnages en dehors du parc. Pour éviter que les animaux ne sortent du parc, les forestiers érigent des passages canadiens (grilles au sol) au niveau des portes du parc. Il s'agit de concentrer les animaux élevés dans l'enclos. On assiste donc à une rivalité de politiques administratives : d'une part, le reboisement, de l'autre, l'augmentation du nombre de gibiers pour la chasse diplomatique. La seconde politique empêchant la première de réussir, les forestiers, en tant que protecteur et cultivateurs d'arbres tentent de résoudre ce conflit en dénonçant les programmes cynégétiques ministériels et présidentiels. Ces forestiers « lanceurs d'alerte » sont systématiquement limogés : tel Jacques Thoreau, ingénieur forestier à Chambord et auteur d'une synthèse où il décrit l'ensemble du processus à l'œuvre⁸. Il est aujourd'hui difficile de comprendre un personnage comme François Vidron, qui conjugue les deux objectifs, les deux vocations de forestier et de cynégéticien : d'une main il ordonne le reboisement des forêts françaises, de l'autre, il demande la multiplication des gibiers dans ces forêts pour la chasse. On s'interroge aujourd'hui sur la nature de ces pensées et de ces programmes complexes qui peuvent paraître contradictoire.

On ne peut réduire il me semble ces approches, comme certains historiens le font, à une posture « schizo-phrénique » car les gestionnaires sont bien au courant des conséquences de leurs politiques. Faut-il voir dans un cas comme Vidron une posture de

« double » et une incapacité de l'agent à dépasser ses incohérences personnelles : celle d'un homme qui aime la sylviculture autant que la chasse ? Ou faut-il interroger le paradigme auquel participe Vidron comme un acteur parmi d'autres d'un projet plus large ? Il me semble que cette piste est la plus juste, puisque dans la plupart des territoires où les gestionnaires développent le régime de la « conservation de la nature », on retrouve des cas similaires d'administrateurs et d'administrations qui appliquent des politiques aux conséquences rivales voire contradictoires. Des politiques qui sont souvent catastrophiques d'un point de vue social et environnemental puisque qu'une même pensée et

idéologie est appliquée partout malgré des contextes et des acteurs très différents⁹. A Chambord et dans les parcs de chasse soumis à des densités trop importantes, les animaux modèlent le paysage et « dégradent » la forêt voulue par les forestiers.

Dans le même moment, François Vidron développe l'image du forestier-cynégéticien qu'il décrit en bon gestionnaire des équilibres naturels, alors même que les choix retenus sont parfois à l'origine des déstabilisations des écosystèmes dont il a la charge. Ainsi, à Chambord, les animaux meurent de strongylose pulmonaire à plusieurs reprises des années 1950 à 1980, et depuis 1990, les sangliers sont massivement porteurs de la mala-



Une zone de taillis abrutie par le gibier à Chambord, v. 1950, Thoreau, 1975, p. 116.

die d'Aujesky révèle Francis Forget, le directeur de la forêt de l'époque¹⁰.

Je ne peux ici qu'évoquer le rôle central de François Vidron et de François Sommer dans la modernisation des chasses présidentielles et leur artificialisation, pour ne pas écrire leur industrialisation, de 1950 à 1990. En effet, malgré ces chocs écologiques, l'intensification des pratiques d'élevage de chasse se poursuivent et les faisans de Rambouillet sont eux aussi touchés par ces politiques : la régénération naturelle est empêchée par des surdensités de prédateurs et de pathogènes, et des maladies se naturalisent dans l'élevage si bien qu'il faut traiter de manière prophylactique et systématique les faisans à base d'antiparasitaires et d'antibiotiques. A certains moments, les oiseaux reçoivent tellement de produits vétérinaires dans le corps qu'ils meurent des effets des médicaments¹¹.

En tant que secrétaire général du Conseil supérieur de la Chasse, François Vidron se trouve à la tête des domaines de Rambouillet et Marly, mais aussi de Saint-Benoît et de Chambord à partir de 1949. Il pilote depuis Paris l'installation des élevages de faisans, mais aussi l'élevage extensif des grands animaux dans ces domaines : nourris au maïs ou au céréales et affouragés, les grands gibiers des domaines sont soumis à des règlements qui permettent leur reproduction contrôlée dans les parcs d'Etat. C'est notamment le cas à Chambord qui acquiert le statut de réserve nationale de chasse en 1947.

Depuis cette matrice, le CSC puis l'ONC diffusent les grands gibiers à travers la France, ce qui créé très rapidement des tensions et des contentieux juridiques. En 1956, la fédération départementale des chasseurs des Landes est condamnée pour les dégâts de gibier sur les plantations de résineux, issus du lâcher de 17 cervidés de Chambord. C'est progressivement l'ensemble du territoire national qui est peuplé des animaux, cerfs comme mouflons, de la réserve, y compris les futurs territoires des parcs nationaux des Cévennes et du Mercantour. C'est sur cette posture étonnante de forestier, cynégéticien et protecteur de la nature que je conclurai.

Un protecteur et un conservateur de la nature à la française : le paradoxe conservateur

Pour son rôle dans la modernisation de l'élevage de gibier et de la chasse, François Vidron est récompensé à deux reprises par la Société nationale d'acclimatation. En 1955, il reçoit la Grande Médaille d'Argent accompagnée de ces quelques mots : « Son autorité dans les milieux cynégétiques lui a souvent permis de faire prévaloir les grandes lois de l'équilibre naturel, et ainsi de défendre le point de vue de la protection de la Nature. En lui décernant une grande Médaille d'Argent, notre Société tient à honorer, non seulement ses succès dans l'acclimatation, mais aussi, et même plus encore, ses efforts efficaces en faveur de la Protection de la Nature ».

La Société lui sait gré d'avoir créé en 1951 « des Réserves en Corse pour sauver le Mouflon, qu'il a par la suite acclimaté dans certaines Réserves françaises, notamment à Chambord ». Par ailleurs, « il s'est particulièrement attaché à introduire dans les grands massifs de France et d'Afrique du Nord *le Cerf Sika*, moins destructeur que le Cerf Élaphe, et cependant beau gibier¹² ». Deux ans plus tard, en 1957, il reçoit la grande médaille Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire pour « son action inlassable en faveur de la conservation de la nature, de la défense et de l'amélioration de l'équilibre des animaux sauvages constituant le gibier¹³ ». La société le récompense aussi pour « son action plus particulière sur l'équilibre biologique à l'endroit des animaux gibiers » alors même qu'il participe à la déstabilisation des écosystèmes chassés dans les domaines et théorise dans ses ouvrages l'industrialisation des vivants-gibier.

En recevant cette médaille, Vidron s'insère dans le long projet promu par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire qu'est la domestication du monde, c'est-à-dire la reproduction sous la main de l'homme et sous sa domination de toutes les espèces du monde. En 1966, Vidron écrit : « toutes ces méthodes ont une fin commune : faire mieux que la nature, c'est-à-dire dépasser largement la production naturelle de l'espèce¹⁴ ».

L'autre élément central qu'il faut retenir de la figure de Vidron est la contra-

diction permanente entre son action et ses textes, qui illustre le paradoxe inhérent semble-t-il aux grandes figures de la conservation de la nature. Comme l'ont démontré pour le cadre français les travaux de Guillaume Blanc, alors même qu'ils disent et pensent protéger ou conserver la nature, les conservationnistes, comme Vidron, font l'inverse de ce qu'ils disent : ils transforment, voire participent à la dégradation de la nature qu'ils entendent conserver (fixer) en la modernisant et en industrialisant les pratiques humaines dans les territoires¹⁵.

Il est ici illustrant de comparer un article et une action de Vidron. En 1954-1955, à l'occasion du Congrès Forestier mondial, Vidron défend que la « forêt est une entité biologique » et qu'« il importe au chasseur de ne permettre en aucun cas au gibier de troubler l'évolution naturelle de la forêt ». Cette confession de foi conservationniste résonne de manière étrange avec les textes de Jacques Thoreau traitant de la même époque : alors que Vidron tente de construire l'image d'un forestier-cygénéticien protecteur de la nature et gestionnaire des bons équilibres de la nature, les premiers effets des programmes d'élevage de grands gibiers apparaissent à Chambord : dégradation de la forêt, épizooties et morts des gibiers. Il est d'autant plus étonnant de voir Vidron poursuivre la défense de ces pratiques et de leurs effets de déstabilisations écologiques (dont il est très conscient) tout en promulguant et étant reconnu dans une œuvre de protection de la nature.

L'œuvre de Vidron questionne profondément le monde de l'environnement : faut-il voir une incompatibilité inhérente entre chasse et sylviculture, entre chasse et protection de la nature alors que Vidron, parmi d'autres, tente bien de les réconcilier ? Ou bien faut-il questionner plus profondément le paradigme qui est à l'origine de ces déstabilisations écologiques ? Il s'agit en fait d'un double paradigme : d'abord, celui de la « conservation de la nature¹⁶ », c'est-à-dire l'idée de vouloir figer une nature sanctuarisée, alors même que ladite « nature » est impossible à figer, de l'autre, c'est le paradigme de la chasse moderne, où les tableaux de chasse politiques légitiment et expliquent la déstabilisation écologique et sociale au nom de la conservation d'un rituel dans une nature toute aussi politisée ?

Si les réponses à ces questions dépassent notre article, je ne saurais trancher trop vite en portant un jugement définitif sur le travail de Vidron. Ce qui est certain, c'est que son travail a mené à la destruction partielle ou entière de ce qu'il entendait conserver : non seulement la nature qu'il entendait fixer a été profondément transformée, mais l'écologie, dont la génétique, du faisan, de la perdrix et des grands gibiers a été modifiée et fragilisée par la modernisation. Ce qui est aussi certain, c'est que nous partageons la même vision et les mêmes incohérences que François Vidron : la volonté de conserver ou de protéger la nature ou le fait d'essentialiser « la nature » comme une entité extérieure

et étanche à l'humain sont des problèmes paradigmatiques.

François Vidron est l'une des grandes figures de conservationnistes à la française, son action dans les domaines et son œuvre littéraire témoignent d'une volonté de modernisation à marche forcée de la chasse et du chasseur. Mais elles illustrent également une volonté de se mêler à l'environnement par une série d'activités comme la chasse, la foresterie, l'aménagement, la protection de la nature. Ce qui est certain c'est que n'est pas en s'extrayant de la nature, que l'on pourra entendre mieux comprendre ce qui nous entoure et ce qui nous lie à la terre. C'est l'une des grandes leçons des derniers chasseurs-conservationnistes comme Aldo Leopold. Si le forestier-cynégéticien étasunien a proposé un « coming out¹⁷ » écologiste en fin de carrière, ce n'est pas le cas de François Vidron qui est resté très attaché à une vision traditionaliste de la conservation de la nature à la française.

Conservateur et protecteur de la nature, François Vidron est ainsi l'un des rares chasseurs à siéger dans les hautes assemblées de protection de la nature au XX^e siècle. Il est membre du Conseil National de Protection de la Nature de 1948 à 1972, et participe à plusieurs assemblées de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN). Il est notamment partie prenante du projet de création de l'ancêtre du Parc national de la Vanoise, le « parc national à bou-

quetins » ou « de Savoie ». Et Marcel Couturier (1897-1973), chirurgien, alpiniste, chasseur-naturaliste, dit que « si le projet a des chances de réussir, c'est grâce à sa compréhension et à sa grande compétence des questions administratives et cynégétiques¹⁸ ». Pierre Chassé rappelle également le rôle de Vidron dans les négociations d'agrandissement de la réserve de chasse du Boréon et du Mercantour (1947-1974) transformée en parc national en 1979¹⁹. Une cabane « le chalet Vidron » porte d'ailleurs encore son nom dans la vallée du Boréon.

Vidron prend sa retraite au moment où les anciennes administrations sont remplacées par les Offices nationaux des Forêts (1964) et de la Chasse (1972). Son action et sa carrière constituent des étapes centrales dans la mise en gestion et dans la modernisation du vivant par les corps d'État en France. Avec cette double figure de forestier-cyné-géticien, « père du plan de chasse » et de la protection de la nature, Vidron compose une personnalité complexe interrogeant les fondements des politiques de la nature en France. ★

1 Charles-François Mathis, Jean-François Mouhot, *Une protection de l'environnement à la française (XIXe-XXe siècles) ?*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2013.

2 Paul Bourrieau, *Le Monde de la chasse. Chasser en Anjou au XXe siècle*, Rennes, PUF, 2011, p. 143-176.

3 Archives nationales, site de Pierrefitte, 2AG : Note concernant Monsieur Vidron, Officier des Eaux-et-Forêts, Chef du Service des Chasses du Chef de l'État, Vichy, 23 octobre 1942.

4 *Ibid.*

5 Raphaël Devred, *Le domaine de Rambouillet, une histoire environnementale du pouvoir, de la chasse et de l'élevage (1783-2010)*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Anne-Claude Ambroise-Rendu et de Grégory Quenet, Université Paris-Saclay, mars 2024 : <https://theses.hal.science/tel-04612873>. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'investissements d'avenir intégré à France 2030, portant la référence ANR-17-EURE-0021- l'École Universitaire de Recherche Paris Seine Humanités, Création, Patrimoine – Fondation des sciences du patrimoine.

6 Fondation François Sommer, musée de la Chasse et de la Nature, Paris, Archives de François et Jacqueline Sommer, CHA-05-70-10, rapport sur la chasse présidentielle du 10 janvier 1970.

7 Le concept et l'outil de plan de chasse visent à établir par une série de calculs (estimation du nombre d'animaux, pression sur la ressource et la végétation, dégâts agricoles) le ratio adéquat entre surface disponible, disponibilité alimentaire et pratiques environnementales (agriculture, élevage, sylviculture) un quota d'animaux à prélever chaque année par le tir cynégétique. Par extension, le plan de chasse désigne le nombre d'animaux à chasser chaque année, soumis à un contrôle des autorités cynégétiques : Office français de la biodiversité et fédérations départementales des chasseurs.

8 Jacques Thoreau, *Chambord. Rendez-vous de chasse*, Paris, Librairie des Champs-Élysées, 1975.

9 Hélène Blais, *L'empire de la nature. Une histoire des jardins botaniques coloniaux (fin XVIIIe siècle – années 1930)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2023 ; Guillaume Blanc, Matthieu Guérin, Grégory Quenet (dir.), *Protéger et détruire. Gouverner la nature sous les tropiques (XXe-XXIe siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 2022 ; John M. Mackenzie, *Empire of nature. Hunting, Conservation and British Imperialism*, New York, Manchester University Press, 1988.

10 Raphaël Devred, *op. cit.*, p. 680.

11 Raphaël Devred, *op. cit.*, p. 679-685.

12 *La Terre et la Vie : revue d'histoire naturelle, de la Société nationale d'Acclimatation*, n° 4, octobre-décembre 1955, p. 336.

13 Edmond Dechambre, « La vie de la Société », *La Terre et La Vie, Revue d'histoire naturelle*, vol. 11, n°4, 1957, p. 344. Voir aussi *Revue Forestière Française*, n° 7, 1957, p. 607.

14 François Vidron, 1966, p. 70.

15 Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion, 2020.

16 Je renvoie à la discussion de Bruno Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

17 Aldo Leopold, *Almanach d'un comté des sables suivi de quelques croquis*, Paris, Flammarion, [1948], 2000.

18 Marcel A. J. Couturier, « La protection du bouquetin dans un parc national en Savoie », *La Montagne et l'Alpinisme : revue du Club alpin français et du Groupe de haute montagne*, 1^{er} janvier 1955, p. 244. Voir la notice sur le site de l'AHPNE, Roger Cans, Isabelle Arpin, « Couturier Marcel (1897-1973) » : <https://histoire-environnement.org/COOUTURIER-Marcel-1897-1973> (consultée le 27/03/2023).

19 Pierre Chassé, *Des conseillers pour protéger la nature : Analyse socio-historique de la constitution et de l'évolution de l'action publique en matière de protection de la nature*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Cécile Blatrix, Université Paris-Saclay, 2021, p. 274, 293, 359.

La vie des images comme objet et source pour l'histoire environnementale : réflexions autour des photographies des services de Restauration des Terrains de Montagne des Eaux et Forêts (1870-1914)

Frédérique Mocquet, Maitresse de conférences à l'école d'architecture, de la ville et des territoires Paris-Est, Université Gustave Eiffel, Membre permanente du laboratoire OCS, CNRS UMR AUSser 3329/Université Gustave Eiffel, Membre associée du laboratoire LLSETI, Université Savoie Mont-Blanc

La montagne-laboratoire et la photographie passeuse d'un « voir environnemental »

L'aménagement du territoire est mis en images par la photographie depuis les débuts du médium. On connaît bien par exemple les très riches archives photographiques du Corps des Ponts et Chaussées, qui témoignent d'une période clé de la modernisation du pays initiée sous le Second Empire. Les vues de ponts, de viaducs, de canaux montrent l'équipement infrastructurel du territoire et traduisent la mise en

œuvre de la vision modernisatrice de l'État. Ces fonds publics attestent que la photographie est envisagée dans la fabrication de ces réalisations comme un outil de documentation et de projection, de mise en regard du passé et de l'avenir des territoires. L'image décrit et renseigne autant qu'elle contribue à la production symbolique et narrative de l'action d'aménagement, et à son indispensable communication.

Les institutions voient également en elle un moyen de mise en archive, une garantie de la mémoire de l'action publique. À travers la dimension documentaire des images et l'ob-

jectif de consignation de l'évolution physique des territoires, la photographie montre que l'aménagement n'est pas que la planification et l'ordonnancement pratique des fonctions d'une société, mais comprend aussi une dimension symbolique, que la photographie médiatise. La photographie ainsi mobilisée incarne aussi la vision sociale de son époque. Cette vision, ou ce regard, se compose dans une dialectique qui articule plusieurs dimensions : les dimensions géographiques et matérielles visibles à travers le viseur de l'appareil, les doctrines, politiques et techniques développées pour façonner l'environnement, le contexte culturel, mais aussi les techniques

photographiques et médiatiques de reproduction et de mise en circulation des documents qui conditionnent l'existence de ces représentations. Le mode de production des documents visuels formalise en effet l'attention portée sur les choses, façonne les imaginaires et la culture visuelle, et donc les relations qu'un groupe social entretient avec son environnement, faisant de la photographie un des agents performatifs de l'aménagement.

Les archives photographiques institutionnelles sont des sources et des objets pour l'histoire environnementale car elles sont à la fois des témoignages historiques de l'évolution des territoires et des pratiques de projection et de gestion, et les archives du regard qu'une époque porte sur la nature et sur l'environnement que l'analyse peut donner à saisir et à voir.

Les photographies des ingénieurs des Eaux et Forêts sont moins connues que celles des Ponts et Chaussées. Pourtant, les actions qu'elles représentent sont tout aussi essentielles au changement de régime spatial et productif de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, qui régit encore aujourd'hui nos rapports à l'environnement. L'historiographie s'attache en effet toujours à décrire principalement les grandes réalisations techniques, l'industrialisation et l'urbanisation, et à mettre en avant les opérations les plus visibles, identifiables, circonscrites et matérielles, donc *imageables*. Si elle traite de la forêt, celle-ci semble demeurer un sujet à part, circonscrit, alors même que cette dernière joue un rôle fondamental dans la réalisation des infrastructures et des aménagements, fournissant en outre ressources énergétiques et matériaux tout en étant aussi motif essentiel

de notre imaginaire de la nature. La nature est quant à elle souvent abordée via la notion de paysage, réduite à une interprétation esthétique et *spectatoriale*.

Les archives photographiques des Services départementaux de Restauration de Terrains de Montagne (RTM) du ministère de l'Agriculture révèlent un épisode important de l'histoire des territoires et de la gestion des risques. Ces photographies sont souvent employées comme les illustrations de l'évolution d'un site, ou d'un récit quelque peu unifié et héroïsant de cet épisode clé de l'histoire du corps des Eaux et Forêts. Mais elles peuvent, au-delà de cela, ouvrir des perspectives pour une lecture environnementale nuancée du thème des risques et de la période de modernisation de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, qui éclaire notre histoire autant que nos enjeux contemporains. C'est une des thèses portées par le projet de recherche porté par la chaire Montagnes, Infrastructures, Risques, Environnement (MIRE) de la Fondation de l'Université Savoie Mont-Blanc, qui met en œuvre des dialogues interdisciplinaires interrogeant en outre les représentations actuelles du risque en lien avec les populations.

Dans le cadre de ce projet, je m'intéresse au fonds des RTM en tant qu'ensemble regroupant tous les départements concernés, en opérant un focus sur les 7150 vues que représentent la Haute-Savoie, la Savoie et l'Isère (1883-1950). Par une approche historique à l'intersection des études visuelles et de l'histoire de l'environnement et du paysage, je tente de penser ces documents dans leur complexité et leur polysémie pour dépasser la dimension illustrative et descriptive, et envisager en outre comment la production pho-

tographique, en tant que représentation de la nature, a *agi* sur le projet d'aménagement. Plus largement, il s'agit de saisir les imaginaires qui ont façonné, via la photographie, le rapport à la nature qui se conceptualise alors, et dont la montagne est un territoire laboratoire. La photographie est explorée comme objet et outil de recherche qui engage une démarche spécifique dont je suppose qu'elle permet de produire d'autres points de vue, d'autres questions, d'autres perspectives critiques sur les sujets représentés.

L'enjeu est aussi d'interroger nos représentations actuelles. La montagne apparaît comme un lieu de réflexion et de « catalyse » particulier des enjeux socio-environnementaux contemporains d'hier et d'aujourd'hui. C'est un fonds ancien qui motive la réflexion théorique et méthodologique sur l'image et le rôle des imaginaires dans l'action sur le territoire, mais celle-ci entend enrichir la façon dont nous nous représentons aujourd'hui nos rapports à l'environnement, nos inquiétudes écologiques, nos perspectives d'avenir à partir de ce cas emblématique. Je suppose en effet que nos imaginaires et leurs traductions doivent être des leviers de réflexions et des moyens pour mener une transition – ou plutôt une transformation – socio-environnementale. Pour saisir ces imaginaires et le pouvoir des images, la recherche considère les cadres et processus de production et de médiation autant que les motifs représentés, échafaudant ainsi une approche de l'archive photographique institutionnelle applicable à d'autres fonds. Ces images tirées d'un corpus professionnel spécifique, et montrant des objets techniques particuliers, sont ici présentées comme un héritage partagé qu'il s'agit de donner à voir et à investir au-delà de ces frontières historiques et professionnelles.

Les services départementaux de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) : une représentation à l'intersection du grand projet national et des réalités de terrain

Les services RTM sont créés dans 18 départements en 1883 pour appliquer la loi du 7 avril 1882. Cette loi consolide les principes posés par les lois de 1860 et 1864 rédigées en réaction aux catastrophes récurrentes – inondations, éboulements, glissements de terrains, avalanches – qui touchent le pays au milieu du XIX^e siècle. Ces événements impactent les villages et hameaux en hauteur mais aussi les plaines en voie d'urbanisation puisqu'ils concernent l'ensemble des bassins versants. La loi de 1882 traduit la parole de l'État après plusieurs décennies de débats relatifs à la « ruine » des terrains de montagne, aux rôles des forêts dans les aléas du climat, et aux principes à mettre en œuvre pour la restauration. Le terme de ruine désigne dans la doctrine et la rhétorique forestière et étatique tantôt, et parfois en même temps, la dégradation des terrains et des forêts, la détérioration matérielle des constructions, la détérioration des conditions du développement économique et donc du présent et de l'avenir des territoires, et enfin une décadence morale et sociale. L'acception plastique du terme « ruine » et son fonctionnement dialectique avec celui de « restauration » révèlent combien l'œuvre qui consiste à façonner la nature pour produire le territoire et l'œuvre de production de la société et de la Nation sont intriquées.

Il s'agit pour les RTM de réguler les régimes des eaux des torrents – c'est-à-dire de cours d'eau dont la dynamique est irrégulière et connaît épisodiquement de fortes activités – par des actions articulant plantation de forêts de protection, travaux de génie civil et de génie végétal. La mise en œuvre de cette politique inédite de gestion des risques demande en amont des opérations d'identifier les périmètres concernés afin de mettre en œuvre une procédure d'achat des terrains aux communes ou aux particuliers, au nom de l'intérêt général, notion nouvellement définie. Ce processus exprime la vision centralisatrice et uniformisatrice de l'État et des ingénieurs forestiers, et impulse la modernisation des espaces agraires et des pratiques agricoles dans un contexte où l'expansion des techniques de production industrielle et agricole, de mobilité et de communication, ou encore de sciences et de prévision météorologiques, transforment les catastrophes en aléas perçus comme maîtrisables.

Et ce processus est mis en images. En effet, à partir de 1886, les services photographient méthodiquement le mouvement d'équipement infrastructurel de la montagne. Les photographies montrent des hameaux, villages ou chemins de fer détruits ou abimés, des lits de torrents saturés de sédiments et de dépôts, des pentes et pâturages mis à nus, mais aussi l'impressionnant éventail des travaux réalisés : façonnage de lits, barrages et seuils pour retenir les sédiments, fascinages de pentes, chenaux de dérivations et drains, plantations de forêts, cabanes, fruitières, sentiers et clôtures de pâturages, etc. Les corpus produits traduisent à travers les matérialités de ces objets et des documents photographiques un « voir environnemental » à l'intersection du grand projet et de ses réalités de terrain.

Modéliser et modeler le territoire : la photographie comme méthode

Les fonds RTM sont particulièrement intéressants pour questionner le rôle des images dans la fabrication d'un rapport social à l'environnement car la photographie est envisagée par l'Administration comme un outil de projet. Elle est donc employée de façon méthodique, en fonction d'objectifs précis et en vertu de valeurs spécifiques accordées au médium. Les cadres de production, de mise en circulation et d'utilisation des images deviennent des objets de l'étude indissociables des images puisqu'ils en façonnent les formes et les significations. Dans cette perspective, « la photographie », déborde les marges du document pour désigner un ensemble de pratiques, de techniques et de valeurs spécifiques configurant une expérience du monde, mise ici au service de la gestion des événements naturels et de la modernisation de la montagne.

L'écosystème visuel des RTM est échafaudé par des textes réglementaires qui unifient la pratique photographique, et constituent une source essentielle à la fabrication d'une grille de lecture et d'une juste compréhension des fonds. L'Instruction n°42 du 1^{er} avril 1886¹, rédigée par le chef du service du reboisement de la direction des forêts du ministère de l'Agriculture Prosper Demontzey, est un des documents clés qui inaugure l'utilisation programmatique d'une pratique et de documents photographiques entendus comme moyens et outils du projet et des actions transformatrices. Les règles de l'Instruction indiquent aussi bien les sujets que les types de cadrage et de compositions à produire afin que les documents servent

leurs fonctions de renseignement des périmètres, de suivi technique du chantier, mais aussi de communication et de propagande nationale. Elles imposent une nomenclature pour le légendage des photographies, qui traduit la vision géographique et opérationnelle à l'œuvre : périmètre, série, torrent, commentaire sur le sujet précis de la vue, date de prise de vue, nom de l'auteur et numérotation. L'articulation du texte et de l'image participe de la photographie et propose une représentation chrono-géographique de la portion de terrain en voie d'aménagement, et une compréhension de la vision des ingénieurs. Des légendes, pouvant être longues, accompagnent parfois l'ensemble, donnant

des informations relatives à l'altitude, à l'exposition, au sol, aux essences présentes ou encore aux événements récents. Les documents décrivant les usages de la photographie au sein de l'Administration et des Services et les textes accompagnant les vues montrent que « l'image » ne se limite pas à la photographie, mais comprend l'appareillage textuel, parfois complexe, qui accompagne le tirage, comme le montre la pochette qui contient cette vue du ravin des Arandellys (Figure 1).

La photographie prend donc place dans les procédures d'aménagement en tant que document de relevé, de description, d'ana-

lyse, mais aussi agent rhétorique au service d'un projet étatique. À la fin du XIX^e siècle, le médium s'installe dans différents domaines des techniques, des sciences, de la société, en tant qu'agent idéal au service de l'esprit positiviste de l'époque. Son caractère mécanique et en apparence autonomisé de la personnalité de l'opérateur, encourage à lui attribuer les valeurs et les capacités louées d'exhaustivité, d'exactitude et d'efficacité, et le statut d'outil évident de l'objectivité, qui font de lui un allié parfait du projet de modernisation des espaces montagnards. La photographie comme agent de formation du territoire transfère, dans un effet de calque, ces valeurs documentaires qui sont aussi

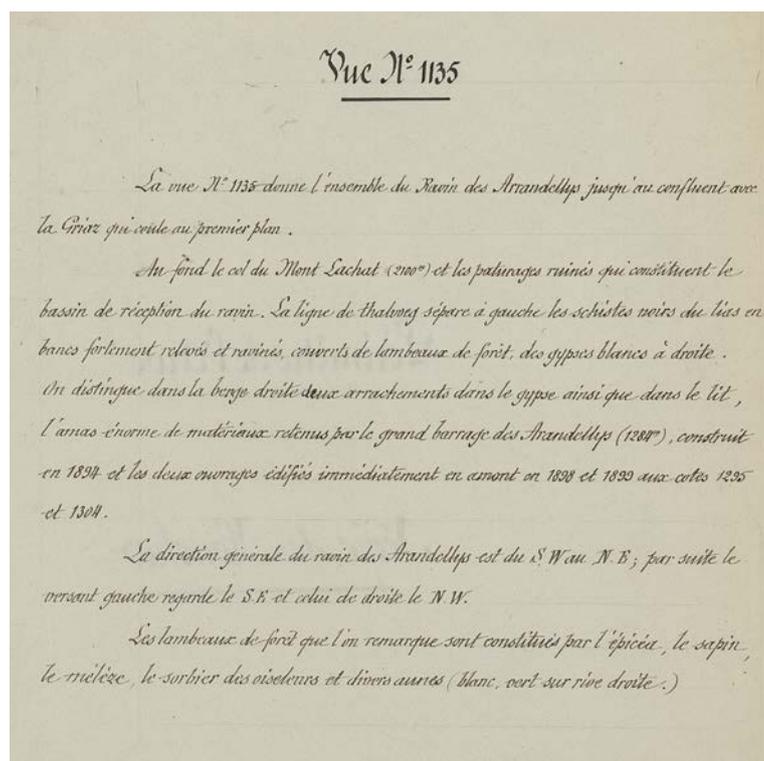
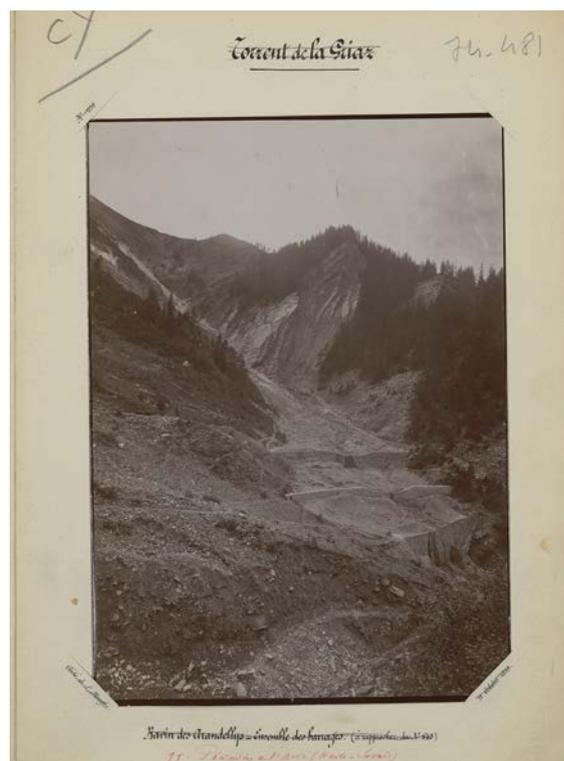


Figure 1. Haute-Savoie, périmètre de l'Arve, série des Houches 4-481, cliché n°1135 : torrent de la Griaiz, ravin des Arandellys, ensemble des barrages (à rapprocher du n°540), Mougins, 1899, ministère de l'Agriculture © Archives nationales de France

des valeurs morales, du document au territoire : la modernité et la vérité de l'image qui semblent émaner du réel capté par l'appareil sont aussi celles données à un projet d'aménagement dont les objectifs ne peuvent par conséquent être discutés. L'analyse de la rhétorique et de la méthodologie qui configurent l'emploi du médium montre qu'à travers la photographie comme document, c'est aussi la photographie comme façon de voir le monde, qui embrasse la montagne et se diffuse au-delà de ses frontières.

La politique photographique mise en œuvre à la fin du XIX^e siècle est donc aussi d'embellir une politique de mise en circulation, de mise en archive et de conservation, l'administration prévoyant l'envoi de tirages à la Direction des Forêts au ministère de l'Agriculture et à l'École forestière de Nancy, en plus des photographies envoyées aux Préfectures dans les dossiers de constitution de périmètres (et des images gardées dans les dossiers de travail). Toutes les images existent donc en plusieurs exemplaires en différents endroits. Les photographies sont tirées au format 18x24 cm et sont insérées dans une pochette double page au format 24x30 cm pour les usages internes, et collées sur carton lorsqu'elles sont envoyées au-delà. Cette règle de conservation multiple assure le lien au terrain, active l'opération de diffusion d'une image ordonnatrice et uniformisatrice de *la montagne*, et compose en même temps une archive de milliers d'images qui fait exister les vues en différents endroits simultanément. La puissance transformatrice des images existe car celles-ci circulent et intègrent la culture visuelle des professionnels et rencontrent les imaginaires et cultures de la société. Le programme photographique de l'administration prévoit la produc-

tion d'images pour des événements adressés au public, notamment pour les Expositions Universelles. Montrées dans le pavillon des Eaux et Forêts sous forme d'albums, ou encadrées, les images sont prises dans un système multimédia qui les articule aux plans, aux maquettes, aux herbiers et autres produits de la forêt et de l'industrie forestière. Les ingénieurs fabriquent également des albums géographiques et thématiques pour leur propre usage. Grâce aux progrès de l'imprimerie, les images apparaissent aussi largement dans des traités, ouvrages, revues.

L'évolution des techniques photographiques, de la prise de vue au tirage, l'expansion de l'industrialisation et de la commercialisation des matériels et équipements photographiques sont les conditions de cette mobilisation de la photographie et de sa reproduction sur divers supports. Cette condition engage par conséquent à élargir les frontières des études en aménagement vers les techniques et les pratiques sociales du visuel. Par exemple, l'invention récente de la plaque sèche au collodion libère le photographe des opérations fastidieuses de traitement chimique et de préparation des plaques qui devaient jusqu'alors être réalisées au moment de la prise de vue. Si l'équipement à transporter sur des sites escarpés reste encombrant, il n'est plus nécessaire de partir avec un laboratoire ambulatoire. Ce sont les garde-général, les sous-inspecteurs et les inspecteurs formés à la photographie² qui, munis d'un équipement relativement léger et transportable composé d'un appareil à plaques avec chambre noire Jonte 18x24 cm et d'un objectif Derogy, réalisent les vues, les développements et les tirages. Aussi, l'arrivée de la technique de reproduction par pho-

totypie permet de dupliquer les images et donc d'accroître leur diffusion. La période allant de 1886 jusqu'à 1914 constitue l'« âge d'or » de la restauration des terrains en montagne et de sa production photographique, puisque la plus grande partie des travaux sont réalisés avant la Première Guerre mondiale : 177 périmètres RTM sont définis, 1100 torrents, une centaine de couloirs d'avalanches et une vingtaine de glissements de terrain sont traités³. En tant que médiation entre la rhétorique et l'action, les espaces de communication et ceux des chantiers, l'imaginaire et les réalités physiques, la photographie circule à travers différentes strates pour contribuer à façonner les territoires.

La photographie, un outil de visualisation politique

Ces archives photo-textuelles permettent d'analyser les processus politiques et techniques de formation des territoires de montagne et les rôles joués par leur médiation photographique, et de saisir à travers cela le regard posé sur la nature comme une infrastructure symbolique et physique qui structure le projet de transformation. À travers le viseur de l'appareil et la visée technique du corps de l'ingénieur, c'est « l'œil de l'État » qui opère, un œil nourri des sciences, des imaginaires sociaux et des esthétiques d'une époque charnière concernant la conceptualisation et la mise en œuvre d'un rapport à la nature structuré par deux modes en apparence contradictoires mais qui se soutiennent mutuellement : l'exploitation d'une part et la protection d'autre part. En effet, la société française de plus en plus urbanisée et industrialisée au XIX^e siècle (donc de plus en plus dépendante de ressources et d'espaces naturels qu'elle

altère par ailleurs), souhaite aussi protéger une nature qu'elle contemple, et auprès de laquelle elle souhaite se ressourcer, à la mer et à la montagne. Cette économie de la nature s'adresse plus précisément aux couches sociales supérieures et dominantes de la société, et s'articule aux économies plus traditionnelles, comme l'agriculture par exemple.

Avec la correction des torrents, la plantation de forêts de protection, la construction de chemins et sentiers, l'amélioration pastorale, les services RTM participent de l'organisation de cette économie. Il est à noter à ce propos que la « restauration » ne désigne pas un projet de restauration écologique et de protection des écosystèmes, mais une ambition d'amélioration d'une nature perçue comme infrastructure productive à développer. Les fonds photographiques doivent donc être resitués dans ce contexte. On constate par exemple que l'histoire de la RTM est liée à celle de différents acteurs de la protection des paysages et de la mise en tourisme de la montagne, comme le Touring Club de France (TCF), et que les photographies participent de ces relations. Des ingénieurs des Eaux et Forêts sont d'ailleurs membres de ces associations, tout comme des représentants politiques. Ainsi, des photographies circulent des RTM aux publications du TCF, promouvant la protection des paysages et des valeurs desquelles ce patrimoine est investi. Le Manuel de l'Arbre publié à l'initiative de l'association en 1906 pour inculquer aux enfants des villages montagnards le « culte de l'arbre » et les valeurs de droiture et de patriotisme associées, donne une large place au projet de restauration (Figure 2).

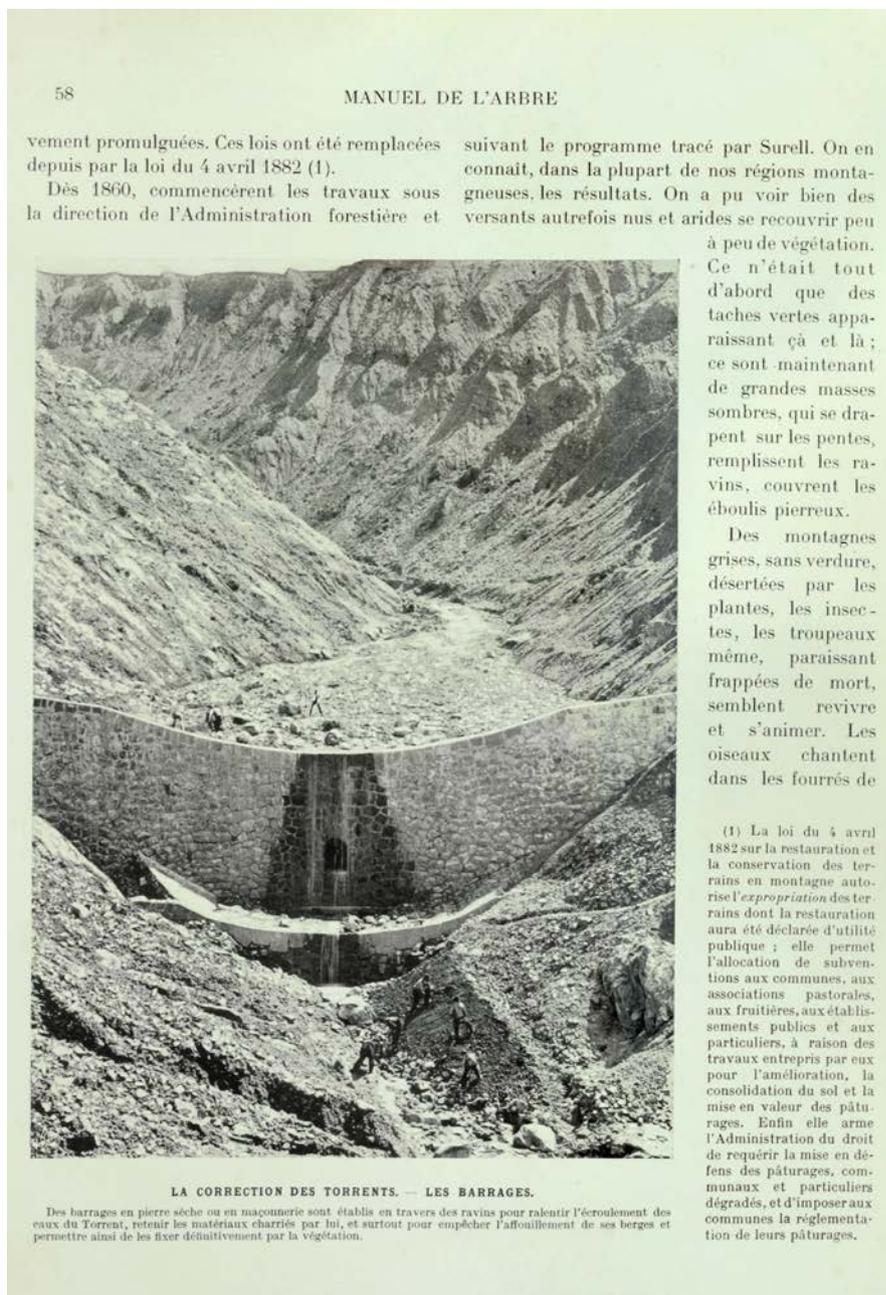


Figure 2. Emile Cardot, *Manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, Paris, Touring Club de France, 1907, page 58 © BNF/Gallica

Ce contexte, politique, est aussi celui de la formation de l'État-nation et de ses paysages (dont le TCF est partie prenante par sa défense de la dimension patrimoniale et identificatrice des paysages). Dans son livre *L'œil de l'État : moderniser, uniformiser, détruire*, dont le titre est sans appel mais auquel je préfère le titre original *Seeing like a state*⁴, James Scott apporte des éléments éclairants concernant l'importance des outils de représentation du monde naturel dans ce processus. On connaît le rôle de la représentation paysagère dans la fabrication des identités nationales, que la peinture puis la photographie ont mené. Mais l'anthropologue révèle une dimension supplémentaire du pouvoir des images en décrivant comment les États mènent au XIX^e siècle une entreprise d'uniformisation des territoires au moyen d'outils de mesure, de comptabilité et de modélisation, parmi lesquels la photographie : chiffres, statistiques, tableaux, transforment les réalités complexes des mondes vernaculaires en données comparables et appropriables au service d'un projet modernisateur. La politique photographique des RTM, depuis les sites en chantier jusqu'à l'administration centrale, participe de ce projet d'objectivation intellectuelle et matérielle du territoire. La photographie est moins un moyen de faire de la nature un tableau paysager qu'un dispositif de contrôle parmi d'autres, et l'archive visuelle semble à la fois figurer les situations locales et participer à les rendre abstraites à l'échelle de l'administration centrale. En effet, le processus d'ho-

mogénéisation des prises de vue, d'accumulation et de mise à disposition des images produit un phénomène de désincarnation et de standardisation des sites et des mondes ruraux, accentué dans les publications par la cohabitation des photographies avec la somme importante des autres données produites (surfaces, plantations, coûts, etc.).

Le programme photographique traduit le regard de l'époque à travers la visée projective qui façonne la montagne comme territoire de la modernité. L'analyse de son contexte sociopolitique, de l'imaginaire de la nature mais aussi de la photographie constitutifs de ce programme participe d'une écologie visuelle qui permet d'aborder ces vues dans une posture plus avertie et sensible aux dynamiques invisibles de ces documents. Deux photographies donnent ici, en guise d'ouverture à ce texte, quelques exemples des perspectives qu'offre cette écologie des images pour la réactualisation d'une réflexion sur l'environnement et la nature dans les cadres des politiques publiques et de leur histoire.

Le premier document est une phototypie au format 32,4x24,7 cm tirée du dossier de la série de Passy, dans le périmètre de l'Arve en Haute-Savoie (figure 3). La phototypie est un procédé mécanique de reproduction par report d'un tirage sur une plaque de verre recouverte d'une couche de gélatine bichromatée permettant de produire de nombreux exemplaires.

La vue est réalisée le 17 juin 1890 par Charles Kuss, et montre le début de la construction d'un grand barrage, et plus particulièrement la réalisation de la fondation en bois qui sera ensuite recouverte par les éléments en pierre maçonnée. D'autres photographies, plus loin dans le dossier, révèlent l'ouvrage terminé. Le site est occupé par plusieurs hommes : les ouvriers qui continuent leur ouvrage de part et d'autre des fondations et un homme à droite qui, lui, semble poser pour l'objectif. Son chapeau, sa cape, ses bottes, ainsi que sa posture assez caractéristique d'une culture de la présentation de soi, permettent de supposer qu'il s'agit de l'inspecteur venu contrôler l'avancement des travaux, et réaliser à cette occasion, peut-être, une image de ce type d'ouvrage assez exceptionnel. Les vues posées, nombreuses dans ce fonds, participent d'une histoire du portrait photographique de groupe, mais aussi de l'histoire et de l'imaginaire d'un corps d'État qui met en scène sa fonction et son pouvoir dans la sphère professionnelle, mais aussi sociale. Les ingénieurs sont en effet des acteurs de la société montagnarde qu'ils modèlent, via leurs dispositifs, mais aussi par leur implantation même dans des territoires qu'ils participent, avec d'autres institutions, à organiser.

D'autres photographies des archives RTM montrent des ouvriers, eux aussi posant, ou occupés à une tâche. Sur cette phototypie de Passy, on peut identifier parmi les roches ou entre les mains des hommes, des barres de fer, des pieux, des seaux, des marteaux,

des pioches, qui renvoient à la matérialité et à la quotidienneté de la fabrication des dispositifs de génie civil tels que les seuils ou les barrages (réalisés en pierre taillée et maçonnée). Car ce ne sont pas encore les machines, mais les corps et l'énergie des hommes qui permettent le creusement des roches, la taille et l'agencement des pierres, le terrassement des sols, ou encore l'acheminement des matériaux et des outils sur le site. Les protocoles et techniques théorisés et détaillés dans les textes, traités, manuels de restauration prennent ici forme et corps. Cette catégorie d'images permet ainsi d'observer une certaine réalité de l'action peu énoncée par ailleurs, enrichissant à la fois l'histoire de ces chantiers, l'histoire des techniques, et l'histoire sociale de ces géographies montagnardes.

Ces images renvoient aussi à ce qui n'y est pas visible, à un hors champ du chantier et du récit principal de l'ingénierie forestière, encourageant à élargir la focale au-delà de ce qui est figuré et du lieu même de la modification des sols, à mobiliser d'autres types de documents, et à formuler des questions concernant des angles morts de ces archives institutionnelles. On peut par exemple s'interroger sur la vie des ouvriers, depuis le chantier jusqu'au grand territoire. En Haute-Savoie l'intervention des RTM se développe à un moment où les modes de vie agraires et les systèmes économiques associés commencent une mutation importante, qu'ils accompagnent et renforcent. Les ouvriers de la photographie de Passy sont par exemple peut-être des paysans (ou fils

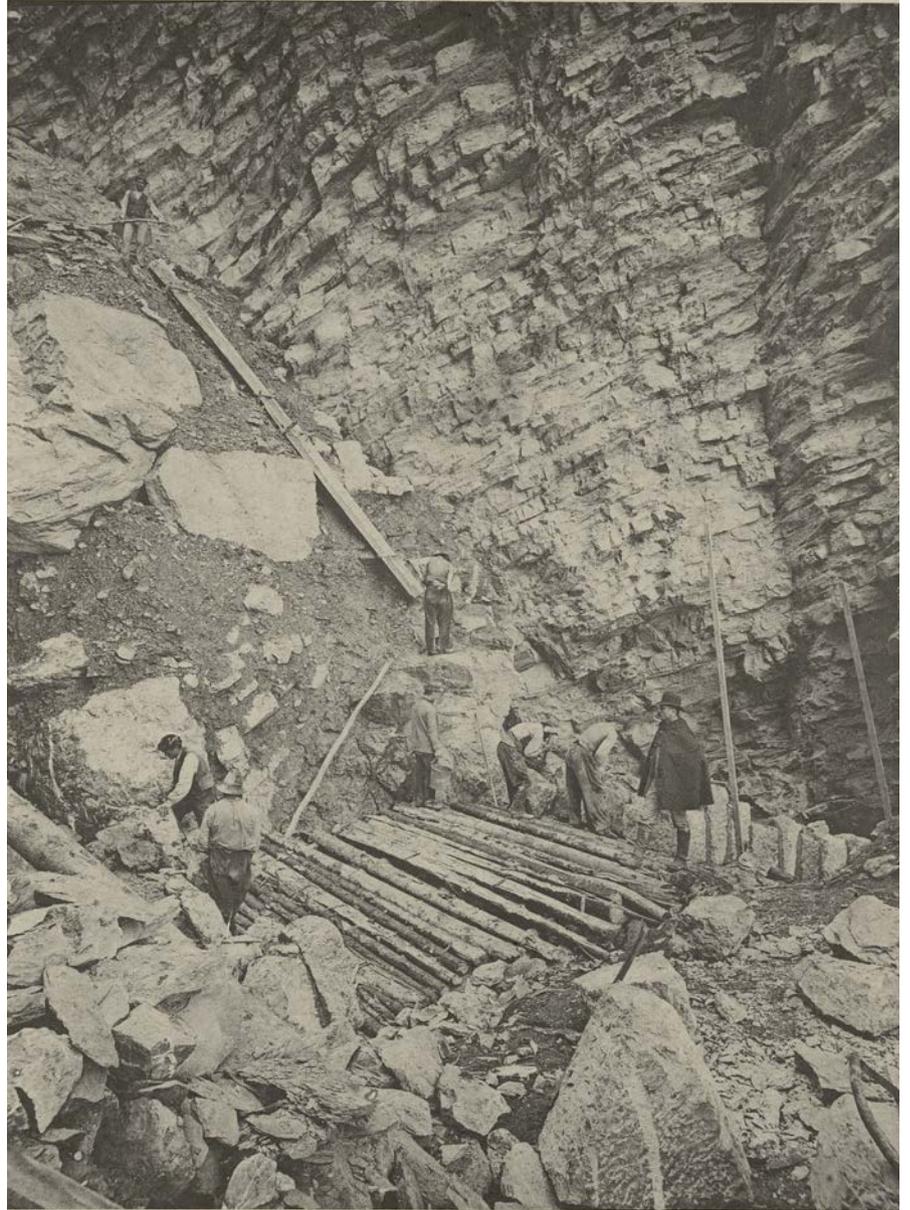


Figure 3. Haute-Savoie, périmètre de l'Arve, série de Passy, 74-624, cliché n°394, matricule n°28 : construction d'un barrage en 1890, vue du cintre et de commencement de la fondation, Kuss, 1890, ministère de l'Agriculture © Archives nationales de France

de paysans) embauchés par une entreprise de travaux (parmi ceux qui ont décidé de ne pas rejoindre les villes), peut-être sont-ils des saisonniers poursuivant une activité agricole. Où sont-ils des Italiens, ayant quitté une famille non autorisée à séjourner en France, pour ce chantier difficile, dangereux et mal rémunéré ?

Considérés dans leur ensemble, les corpus d'images des RTM mettent en évidence cette chrono-géographie laborieuse. La consultation des dossiers révèle souvent le temps long des transformations des torrents traités de l'amont vers l'aval, et les échecs et les recommencements. On réalise que la correction des torrents est menée seuil par seuil, de l'amont vers l'aval, parfois sur plusieurs années. Et on découvre des barrages brisés par les coulées torrentielles (en raison de défauts de calculs ou de mise en œuvre, ou d'événements météorologiques violents), qu'il s'agit de reconstruire. Les étapes ou micro-événements capturés par les photographies montrent la multitude des actions qui composent le grand projet, et produisent un contrepoint à la rhétorique progressive et à sa vision héroïque de l'action des ingénieurs. Ce contrepoint ne contredit pas cette rhétorique qui a bel et bien existé mais montre qu'elle est une dimension du projet parmi d'autres.

La photographie du barrage de Passy est réalisée au format portrait, et l'appareil est positionné dans un léger contrebas par rapport à la scène visée.

Le fond de l'image est entièrement minéral et l'absence d'horizon ne permet pas de voir le ciel, ce qui renforce l'effet d'immersion dans la montagne. Cette vue d'une « montagne au travail » prise depuis l'intérieur des reliefs et des roches, se distingue de l'idée d'un paysage comme représentation distancée et cohérente d'une portion de nature et de l'imagerie sublime ou pittoresque des territoires alpins. La photographie du ruisseau de La Terrasse prise par l'ingénieur forestier Victor Hulin en Isère en 1913 est quant à elle une vue horizontale montrant le site depuis un point de

vue lointain permettant d'embrasser sur les différents plans plusieurs types d'espaces organisés autour du cours d'eau situé au milieu de l'image. On retrouve dans cette composition les codes de la représentation paysagère. Le chemin et les bâtiments, à gauche, montrent que le site est habité. Les terrains, légèrement vallonnés, sont plantés, peut-être par de jeunes vignes (la dimension réduite du tirage photographique, 15,8 cm sur 22 cm, rend difficile la lecture des détails). L'harmonie générale de l'image met en valeur un site récemment restauré (Figure 4).



Figure 4. Isère, Périmètre la Basse-Isère, série de la Terrasse, 38-35, cliché n° 845 : le tronçon du ruisseau de la Terrasse traité par des travaux de correction et les terrains environnants, Hulin, 1913, ministère de l'Agriculture © Archives nationales de France

Une observation attentive révèle les nombreux seuils qui régulent l'écoulement de l'eau de ce ruisseau qui prend sa source au col de Marcieu dans le massif de la Chartreuse. Ces dispositifs sont les premiers indices du travail des RTM, ils sont aussi les éléments d'un ensemble d'objets techniques qui font système. Outre ces seuils, on découvre en effet que des poteaux électriques et des clôtures structurent les espaces et organisent leur fonctionnement. Les deux poteaux au premier plan à droite de l'image nous renseignent d'ailleurs sur l'échelle de l'image et la situation de l'opérateur photographe. Ces objets techniques régissent l'harmonie du paysage puisqu'ils contribuent à faire fonctionner le site, c'est-à-dire à le rendre habitable et cultivable, mais aussi représentable comme un lieu cohérent. La photographie montre l'entrelacement des éléments naturels et techniques et propose un *technopaysage* : derrière le décor du spectacle de la nature tel qu'il est mis en scène ici, on découvre des savoir-faire, objets, gestes, et imaginaires qui façonnent la Terre et contribuent à fabriquer un monde moderne.

Des regards en relation

Les formes du territoire sont le fruit d'agents et de dynamiques variées dépassant largement le cadre de la planification et des politiques publiques. Pourtant, l'histoire de l'aménagement tisse encore majoritairement le fil d'un temps unique et linéaire à partir des sources officielles. Les archives photographiques étudiées ici, si elles sont elles aussi des sources institutionnelles, permettent de mettre en

perspective le regard surplombant et la visée déterministe qui structurent l'aménagement et la production de son histoire. Avec l'analyse contextualisée et critique du regard *projectuel* incarné par la photographie entendue comme concept, pratique et ensemble de documents, la description des images montre en effet que ce type de sources permet d'élargir le spectre d'interprétation de ce qui façonne les territoires dans leurs réalités symboliques et matérielles, de s'intéresser à des indices non mentionnés dans les sources des administrations et des services (archives administratives et techniques, traités et manuels, articles dans des revues, etc.), de mettre en relation des thèmes envisagés souvent séparément dans l'historiographie.

Les corpus photographiques encouragent à la mise en œuvre d'une posture et d'une méthodologie de recherche spécifiques. Il s'agit de profiter de la puissance de visualisation et de description du médium pour observer des détails, de naviguer dans les fonds pour collectionner et comparer les photographies, et ainsi produire des savoirs dépassant les nomenclatures imposées par le projet étatique et les compartimentations thématiques et disciplinaires. L'appareil photographique capte tout ce qui se présente à son viseur et pas uniquement ce qui est considéré comme signifiant pour l'opérateur. De plus, ce qui n'est pas considéré comme signifiant par le regard de l'époque peut apparaître aujourd'hui comme un élément important. L'historien Patrick Fournier écrit justement que « l'histoire environnementale est un regard⁵ » : regarder les

archives photographiques des RTM, c'est mettre en relation les regards de deux époques situées de part et d'autre de la période de l'anthropocène. ★

1 Prosper Demontzey, *Instruction n°42, Application de la photographie au service du reboisement*, Paris, Octave Doin Éditeur, 1er avril 1886, n.p.

2 Administration des Forêts, *Rapport sur l'enseignement pratique de la photographie à l'administration centrale des forêts*, ministère de l'agriculture, 22 octobre 1887.

3 Archives Nationales, ministère de l'Agriculture. Archives photographiques de la direction des forêts et du Service de restauration des terrains en montagne (RTM) dans le département de la Haute-Savoie (1886-1950), *Répertoire numérique du versement 20190124*, 2019, p.6.

4 James Scott, *Seeing like a State: how certain schemes to improve the human condition have failed*, New York, Yale University Press, 1999, 464p.

5 Patrick Fournier, « L'histoire environnementale est un regard », in Renaud Bécot, Elsa Devienne, Patrick Fournier, Stéphane Frioux, Charles-François Mathis, Judith Rainhorn (dir.), *Le chemin, la rive et l'usine. Faire de l'histoire environnementale avec Geneviève Massard-Guilbaud*, Paris, Presses des Mines, 2023, pp. 11-25.

L'utoroute contestée. Une autre histoire de l'utoroute (Suisse, 1950-1980)

Tiphaine Robert, Docteure en histoire, Postdoctorante à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Le 20 avril 2024, une grande parade à vélo festive était organisée à Lausanne. Le slogan : « L'A1 fête ses 60 ans, bientôt la retraite ? »¹. Le rond-point de la Maladière choisi comme lieu de manifestation était l'endroit même où 60 ans plus tôt, l'A1 Genève-Lausanne était inaugurée en grande pompe, lors de l'Exposition nationale de 1964. Le tronçon d'utoroute avait été construit en un temps record grâce à une forte volonté politique. Comme pour l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958 ou lors des JO de Grenoble dix ans plus tard, l'Expo 64 avait été l'alibi tout trouvé de la construction rapide d'une grande infrastructure routière. Ce premier tronçon Genève-Lausanne deviendra la vitrine du réseau autoroutier suisse en construction. Un discours omniprésent dans les médias soutient sa construction. Celle-ci est présentée comme la solution à de nombreux problèmes : saturation des routes et nuisances dans les localités, mais aussi antidote à la mortalité routière grandissante grâce à la

séparation des flux. En lisant la presse de l'époque, une impression s'installe : grâce à l'utoroute, les autres routes seront pour ainsi dire vides, les localités soulagées du trafic grandissant. Dès ses débuts, l'utoroute représente donc une véritable promesse plurielle. Sa construction sera extrêmement rapide, en Suisse comme en Europe.

Pourtant, même pendant les trente dites glorieuses, l'histoire de l'utoroute n'est pas une ligne droite. Les controverses qu'elle connaît, dès les années 1950 en Europe et notamment en France sont méconnues. En 1957, le groupe communiste des conseillers municipaux de Paris et quelques associations comme l'Association internationale des résidents de la cité universitaire s'érigent contre la construction de l'utoroute du Sud en direction de la place Denfert-Rochereau. Au sein du Conseil municipal, Robert Francotte s'insurge contre la politique du fait accompli du gouvernement et décrit l'installation en ville de routes à grande

capacité comme une menace « car elles risquent de troubler gravement la vie de leurs habitants par le bruit, la trépidation, les fumées toxiques rependues, par la place qu'elles exigent et par les destructions qu'elles nécessitent »². Malgré ces critiques, il devient à la fin des années 1950 impossible de s'opposer au concept d'utoroute notamment en France. L'extrême gauche par exemple, au sujet de l'utoroute parisienne, se rallie rapidement au principe de la ceinture périphérique. En Suisse, l'établissement du réseau autoroutier a connu des oppositions de nature très diverse et avec une intensité changeante.

C'est sur ces voix discordantes que cet article se penche. Sont-elles effectivement minoritaires ou plutôt minorisées ? Pourquoi se taisent-elles ? Comme dans la plupart des pays d'Europe, la Suisse décide de construire un réseau routier peu après la Seconde Guerre mondiale. En 1958, suite à une initiative populaire déposée par les milieux pro-automoto-

biles, la population suisse vote en faveur de la construction d'un nouveau réseau de routes nationales. Pourtant, en cette fin des années 1950, l'automobile n'est pas encore réellement démocratisée. En termes de part modale, l'utilisation des transports publics se place d'ailleurs encore devant le transport individuel motorisé³. La population a-t-elle voté pour ce réseau dans l'espoir qu'elle pourra bientôt en profiter ? Si nous ne pouvons qu'esquisser des réponses à ce stade de notre recherche, cette contribution interroge les origines de la norme autoroutière. Elle s'appuie sur le cas d'étude suisse mais invite à s'interroger sur l'histoire de l'autoroute de manière plus générale. Cette histoire montre que, loin d'être un phénomène « naturel » guidé par l'économie, la motorisation est le fruit d'une lutte politique inégale. L'établissement de grandes infrastructures qui soutiennent et induisent son usage est le résultat de choix politiques moins populaires qu'ils n'y paraissent.

Dans un premier temps, j'aborderai quelques éléments de contexte concernant la planification autoroutière en territoire helvétique. Puis, j'analyserai les oppositions qui ont émaillé la construction de l'A1 Genève-Lausanne et la construction plus tardive de l'A9 entre Martigny-Brig. L'angle de l'histoire environnementale s'avère pertinent et innovant pour étudier l'histoire des autoroutes. Cette perspective appréhende ce phénomène sous l'angle des nuisances et oppositions que la motorisation engendre. Elle révèle de nombreuses inquiétudes et critiques dans l'espace politique et médiatique au cours de décennies sou-

vent considérées comme aveugles aux problèmes environnementaux⁴. Il s'agit ainsi de comprendre comment la critique a été « gouvernée »⁵ par les acteurs qui soutiennent ce projet infrastructurel. Aujourd'hui, l'autoroute comme solution en termes de mobilité est contestée notamment en France (annulation du projet de l'A69 par le Tribunal administratif de Toulouse) et en Suisse (la population suisse a voté en novembre 2024 en défaveur d'extensions autoroutières).

De la croix au patchwork. Choix politiques et planification

En Suisse, les organisations telles que le Touring Club suisse (TCS), regroupées dans la faïtière de la Fédération routière suisse (FRS), portent activement le trafic motorisé depuis le début du XX^e siècle. Les prestations de service (dépannage, etc.) qu'offre le TCS dopent le nombre de ses sociétaires, ce qui donne à ce groupe de pression une légitimité auprès des autorités et les moyens financiers de contribuer au processus politique. En Suisse, après la Seconde Guerre mondiale, la « coalition automobile » (regroupant professionnels, clubs automobiles et industrie pétrolière) portent le projet d'autoroute, sans le nommer ouvertement ainsi. En effet, au moment de lancer l'initiative populaire « pour l'amélioration du réseau routier » en 1955 et pour presser les autorités à planifier un nouveau réseau, le TCS bannit tout simplement le terme « autoroute/Autobahn », d'une part parce qu'il est associé au III^{ème} Reich, à l'origine du développement autoroutier allemand, et d'autre

part car une partie importante de la population semble réticente à ce type de projet. C'est cette connotation nazie qui explique l'appellation « N » plutôt que « A » comme Autobahn jusqu'en 1996. Lors du lancement de l'initiative populaire, les initiants, conscients de cette impopularité, préfèrent parler de « route automobile ».

Pour répondre à cette pression de la coalition automobile, ainsi qu'à l'augmentation de trafic, le Département de l'Intérieur mandate une commission « pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales ». Composée principalement d'ingénieurs, de chefs des travaux publics à l'échelle cantonale et experts proche des milieux pro-automobile, elle élabore une carte très précise du futur réseau autoroutier. Il fallait encore entériner les bases législatives et financières du projet. Ainsi, en réponse à l'initiative de 1955 pour l'amélioration du réseau routier, cette dernière propose de nouveaux articles constitutionnels (36 bis, 36 ter et 37) qui doivent confirmer le partage des compétences (planification et financement par la Confédération ; construction et entretien par les cantons). Ces articles sont massivement plébiscités par la population suisse le 6 juillet 1958. En intégrant la construction du réseau de routes nationales dans la Constitution, la population se prive alors de l'option de référendum concernant les routes nationales. Seuls des milieux paysans et fédéralistes (attachés au pouvoir des cantons) s'opposent timidement à la campagne pro-autoroute, aussi bien dotée qu'efficace. La Loi sur les routes nationales entre en vigueur en mars 1960.

Le financement de l'autoroute repose sur le produit net des droits d'entrée sur les carburants, une taxe supplémentaire sur les carburants et la participation des cantons prise sur le budget ordinaire. Ainsi, la Confédération, grâce aux taxes, finance en général de l'ordre de 80% des coûts de l'autoroute, et cela jusqu'à aujourd'hui. À l'origine, dans les années 1940, l'idée était de construire un réseau en croix bien intégré dans le réseau européen.



Source : A. Raaflaub, « Forstwirtschaft und Autobahnbau/ Warum Autobahnen in der Schweiz? », Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen, 108, 1957, pp. 33-45

Cette « croix routière » Nord-Sud et Est-Ouest, grâce au lobbysme de certains représentants de régions, s'est progressivement transformée en un patchwork de 1 549 kilomètres d'autoroutes, aboutissant à la création d'un des réseaux autoroutiers les plus denses au monde.



Réseau autoroutier actuel. Source : Wikipedia.

Comme évoqué, dans les années 1950, La part de l'automobile en kilomètres-voyageurs n'est encore « que » de 48,3% en 1950⁶. L'adoption des articles constitutionnels de 1958 par la population suisse constitue donc un paradoxe : les Suisses ont voté en faveur d'une infrastructure dont, pour la plupart, ils ne bénéficiaient pas encore. Est-ce que la promesse de la démocratisation de l'auto est le moteur du oui ? En 1969, le Touring estimait que l'insertion dans la Constitution fédérale des articles de 1958 « n'alla pas tout seul, loin s'en faut ». Il précise : « Les oppositions furent aussi vives que nombreuses et il fallut toute la sagacité et l'autorité des associations automobiles et autres milieux conscients de la difficulté de l'entreprise et de l'importance de l'enjeu pour l'emporter en votation populaire »⁷. Cette acceptation « sur le papier » ne signifie donc pas une acceptation si généralisée que cela du concept d'autoroute, comme nous allons le voir.

Des oppositions gouvernées : l'autoroute se construit

La N1 Genève-Lausanne ou les nuisances sous le tapis de l'autoroute

L'axe Genève-Lausanne est le point de départ de la fameuse croix autoroutière évoquée. Dans l'historiographie, on évoque souvent l'enthousiasme qui accompagne ce chantier, premier tronçon « vitrine » du nouveau réseau. Quelques 60 km sont construits en 4 ans, soit des centaines de milliers de mètres cubes de bétons coulés, le maximum mensuel étant de 35.000m³. Pourtant, et c'est peu connu,

au début des années 1950, cet axe est combattu par certains milieux politiques vaudois. Des députés s'interrogent : le choix des autoroutes est-il bien judicieux pour la Suisse ? Au sein d'un long débat au Grand Conseil du canton de Vaud en 1952, plusieurs intervenants se recrutant à gauche comme à droite rapportent des inquiétudes des groupes sociaux qu'ils représentent: elles concernent surtout les propriétaires potentiellement expropriés et paysans, dont le travail sera perturbé par une route morcelant les champs ; des commerçants, qui disent craindre que les automobilistes ne s'arrêtent plus dans les petites villes de la Côte, et même certains milieux touristiques qui craignent à la fois la disparition de clientèle sur la route existante et les atteinte à la « nature ». René Brocard, officiellement indépendant mais proche des milieux commerçants, et instigateur de ce débat, évoque une « opposition presque générale » à l'« auto-route » Genève-Lausanne au moment de décider d'un crédit pour une étude de tracé. L'argument du patrimoine environnemental est présent : Brocard évoque les « amis de la nature, qui ne comprennent pas qu'on veuille défigurer cette belle région ». Le socialiste Arthur Maret, défenseur des premières heures de l'autoroute et chef du Département des travaux du canton de Vaud leur répond : « cette nouvelle voie de communication sera construite en amont de la route actuelle, à une certaine hauteur, d'où les automobilistes pourront facilement contempler le paysage, qui, à notre avis, ne subira aucun enlaidissement ».

Cette réponse depuis derrière le pare-brise révèle la faiblesse des arguments

contre la destruction « du paysage », difficile à éluder. Bientôt, les défenseurs de l'autoroutes évoqueront régulièrement « le prix du progrès » pour justifier les centaines de kilomètres asphaltés. Déjà minoritaires, ces oppositions seront toujours moins audibles. La votation de 1958 joue un rôle considérable. Dès cette date, il devient plus difficile de contester la « solution » autoroute face au déferlement de discours pro-autoroute et les arguments massive désengorgement/sécurité. Le TCS et les milieux pro-automobiles ne sont pas étrangers à ce développement. Ils ont mené un lobbying aussi bien doté qu'efficace en assénant que la route et la voiture apporteront modernité et progrès.

En ce qui concerne ce tronçon Genève-Lausanne, il est une bataille qui a été poursuivie, sans succès, jusqu'à 1961. Fondé par un propriétaire impacté, l'avocat Pierre-André Bovard, le Comité contre l'autoroute à Morges s'est battu dix ans contre la traversée de la ville par l'autoroute, longeant la voie de chemin de fer et achevant de couper la ville en deux. L'un de ces tracts évoque plusieurs arguments : les quartiers démolis (47 maisons, 100 appartements à évacuer) ; la cherté des expropriations ; l'argument « esthétique » (« régions arborisées massacrées » ; « bruit infernal et incessant »).

On évoque souvent cette traversée comme une « cicatrice » regrettée et regrettable, symbole de son temps, où l'on ne consultait que très peu les impactés et où l'on privilégiait les arguments techniques et économiques. Dans de nombreuses chroniques, il est également question du rôle d'un conseiller d'état puissant, proprié-

taire de terrains au nord de Morges et qu'une autre variante, épargnant la ville, aurait traversés⁸. Ces arguments ont un caractère rassurant. Or, d'une part, Morges n'a pas été la seule commune très impactée – il suffit pour s'en assurer de « googler » les noms par exemple de Chiasso ; Flamatt ; Ausserholigen ou Ecublens – et d'autre part, on perçoit bel et bien une forme d'acceptation par les opposant-e-s qui se retrouve face à l'administration fédérale et son très puissant Office des routes et des digues. En témoigne, le changement de nom du comité à la fin des années 1950 : le « Comité contre l'autoroute à travers Morges » devient le « Comité pour l'autoroute en dehors de Morges ». Si le meneur du mouvement, Bovard, est directement impacté, le combat se joue au-delà du *not in my backyard*. En témoigne les 23.000 signatures pour l'initiative cantonale contre la traversée de Morges récoltées en quelques semaines, alors que 6.000 suffisent à sa prise en compte par les autorités. Il en va de la qualité de vie d'une ville entière. Là encore, l'argumentaire des promoteurs niant les nuisances de l'autoroute était bien faible et ne s'appuyait sur aucune étude : « Le bruit et les odeurs passeront inaperçus » répond le Conseil d'État en 1958. Outre Morges, les oppositions sur le tracé Genève-Lausanne passeront toutes à la trappe. Le Conseil fédéral, dans sa réponse à Morges en septembre 1960 donne le ton : la planification des autoroutes est une tâche nationale qui passe avant les intérêts des communes.

Dans la première moitié des années 1960, l'impact de la construction de l'autoroute est peu évoqué dans les médias. Pour débusquer ces conséquences négatives, il faut aller cher

cher des courriers des lecteurs, voix basses ou minuscules encarts dans la presse. Ainsi, au milieu des dizaines de pages d'éloges à l'autoroute lors de son inauguration en 1964, la Tribune de Lausanne insère une petite photo d'une forêt rasée. C'est la forêt d'Ecublens, sacrifiée pour y construire un gigantesque échangeur. La légende précise : « elle aussi a payé son tribut à l'autoroute ». On voit aussi percer des oppositions dans les milieux paysans qui déplorent que l'autoroute « mange les terres utilisables, ces terres, qui se rétrécissent chaque jour comme peau de chagrin »⁹. Mais globalement, en 1964, les nuisances, pourtant grandissantes en raison de l'augmentation du trafic, passent sous le tapis rouge de l'autoroute.

Ainsi, nous pouvons affirmer que le développement de l'autoroute en Suisse est le résultat d'une lutte politique inégale. Il a fallu le travail, l'argent et l'emprise sur les médias des milieux pro-automobiles pour faire accepter ces énormes infrastructures à une population qui, dans sa majorité, ne possédait pas encore de voiture. Le cas de Morges, dont l'opposition a été la plus tenace, montre que même les opposants au capital social élevé et au réseau étendu (Bovard est aidé d'amis juristes et techniciens sans doute à titre bénévole) ne parviennent généralement pas à se faire entendre. Il n'existe de surcroît aucune organisation de l'opposition à l'échelle nationale. Comment cette critique a-elle été gouvernée ? Au cours des années 1950 et 1960, nous observons une marginalisation des opposants. Les autorités présentent les autoroutes comme un projet national urgent et indispensable. Dans ce contexte, les personnes qui contestent le principe de

l'autoroute sont assimilés à des égoïstes ralentissant le processus de modernité. Deuxièmement, nous relevons une forme de légitimation démocratique dès l'acceptation par la population suisse des articles constitutionnels, qui s'ôte ainsi tout droit de référendum et permet la mise en œuvre de la planification autoroutière. Face à l'opposition locale morigienne, les promoteurs de l'autoroute ont fait valoir que la commune avait accepté les articles constitutionnels de 1958.

L'autoroute N9 Martigny-Brigue ou le succès des compromis

À la fin des années 1960, la construction du réseau fait bientôt face à de nouvelles difficultés. Les coûts prennent l'ascenseur et une nouvelle vague de critiques s'annonce. À ce contexte s'ajoute

la prise de conscience du gigantisme des ouvrages notamment à flanc de coteau comme le viaduc de Chillon.

Au cours des années 1970, alors que les nuisances environnementales résultant de la « Grande Accélération » devenaient toujours plus visibles (pollution de l'air, marées noires, accidents industriels, etc.), différentes formes de conscience environnementale émergent par les mobilisations écologistes se multipliant dans de nombreux pays du monde. Avant cette décennie, ces « réflexivités environnementales »¹⁰, c'est-à-dire les inquiétudes liées à l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et la santé, ainsi que les critiques envers certaines technologies nocives s'expriment dans différents partis. Nous l'avons vu avec l'exemple de l'A1. Or, dès les années 1970, l'opposition à l'autoroute va bénéficier d'une meil-

leure organisation et de la naissance de l'écologie politique.

En Suisse, dans le sillage des mouvements écologistes, une nouvelle génération de militant-e-s de gauche et opposée à de nombreux tronçons s'allie parfois avec des agriculteurs, souvent plus âgés et « conservateurs ». Dans cette configuration, un acteur central tire son épingle du jeu en réussissant à réunir ces différents mondes notamment au sein de la Fédération pour un réseau raisonnable d'auto-roues. Franz Weber est un journaliste environnementaliste « people » engagé aux côtés de Brigitte Bardot pour le sauvetage des phoques ou Marcello Mastroianni en faveur de la protection du site de Delphes. Weber est une bête médiatique menant un combat écologiste avec des soutiens à gauche comme à droite. Il s'en prend avant tout aux « technocrates » qu'il qualifie d'« hommes du passé » voulant faire de la Suisse un « désert de béton »¹¹ et milite pour plus de démocratie dans la construction des autoroutes.



Le Viaduc de Chillon, 1969. Source : 24heures.ch

Suite à plusieurs échecs d'oppositions locales au début des années 1970, il finit par lancer en 1974 une initiative populaire pour donner la possibilité à la population d'adresser un référendum aux projets autoroutiers, dont elle s'était privée lors de la votation en 1958. Seulement 10 ans après l'inauguration de l'A1, de nombreux tronçons sont alors contestés. Craignant le succès de cette initiative, le Conseil fédéral décide bientôt la création d'une commission chargée de la réévaluation

de six tronçons les plus contestés, une sorte de contre-projet indirect à l'initiative. L'initiative de Weber sera refusée en 1978 mais près de 40% de la population vote en sa faveur, alors même que tous les partis politiques et le Conseil fédéral appellent à voter contre. Ce résultat témoigne de la force du mouvement. Le nombre de signatures met en évidence le caractère répandu du sentiment anti-technocrate, et cela au-delà des années 1970. Par exemple, le collectif Pro Simmenthal récolte en 1982 quelques 135.000 signatures contre la N6 entre Berne et le Valais en 6 mois. Ce tronçon représentera d'ailleurs l'un des rares succès (total) des oppositions aux autoroutes. Il aura fallu une énorme mobilisation réunissant agriculteurs, propriétaires et jeunes écologistes, ainsi que des difficultés géologiques conduisant à un accident de chantier qui avait sévèrement endommagé un barrage voisin pour que le projet soit abandonné. Plusieurs oppositions échouent et mènent à la construction de tronçons contestés comme sur les rives du lac de Biemme, de Neuchâtel, au-dessus de la tête des habitants de Flamatt ou éventrant la forêt de Bremgarten.

À la fin des années 1970, le tronçon Martigny-Brigue est particulièrement contesté. En 1977, un Comité contre l'autoroute est créé en Valais sur l'initiative de l'Union des Producteurs valaisans, un parti paysan de gauche. Il lance alors une pétition et récolte plus de 30.000 signatures proposant l'abandon du projet. L'autoroute est alors déjà en partie construite jusqu'à Martigny.

Ce que les opposant-e-s refusent, c'est son prolongement dans la vallée du Rhône. Les dirigeants politiques valaisans disqualifient alors cette pétition en avançant que le comité contre l'autoroute avait fait signer des mineurs et des touristes. Dans la foulée de la pétition, le Comité publie bientôt le livre blanc *Oui au valais, non à l'autoroute* (1977). Il fait suite à une série d'oppositions à Chardonne, Saint Maurice ou Sierre.



Livre blanc de l'autoroute, Sion, 1977. Sources : Archives de l'État du Valais.

Le livre blanc de l'autoroute reflète le caractère sérieux de l'opposition qui porte pourtant une revendication radicale : renoncer à la construction de l'autoroute. Structuré en sept parties thématiques (droit ; liaison routière et problème financier ; économie ; tourisme ; agriculture ; environnement ;

défense nationale), il est rédigé par une série d'experts bénévoles spécialisés en droit, biologie et ingénierie. Parmi les arguments prédominants, le gaspillage de terres agricoles (200 hectares) est largement évoqué, le manque à gagner pour les agriculteurs et un morcellement du territoire compliquant leur activité. Le document agite le spectre des possibles crises énergétiques et alimentaires à venir. L'argumentaire relève l'irréversibilité des dommages sur un environnement déjà fragile (érosion, menaces sur la nappe phréatique, destruction des rideaux d'arbres protecteurs contre le vent, de la faune et de la flore). Les auteurs du document remettent en question les retombées économiques en pointant l'enrichissement de quelques entreprises, au détriment de l'investissement dans des secteurs comme l'éducation et la santé. Les rédacteurs remettent en question le tourisme de masse que porterait le projet d'autoroute. Comme alternative, la brochure prévoit, pour les communes souffrant du trafic, des déviations et des adaptations de la route cantonale existante.

En réponse à ce document, le gouvernement valaisan publie quelques mois plus tard une brochure de plus de 60 pages, défendant les bienfaits du tronçon et des autoroutes en général. La « Prise de position du gouvernement valaisan » insiste sur la nécessité de canaliser le trafic et d'intégrer le Valais dans un réseau européen, tout en reconnaissant à demi-mot quelques impacts négatifs sur l'environnement. On reproche aux opposants de placer

l'agriculture et la protection de l'environnement avant « l'homme », c'est-à-dire au détriment de la sécurité routière.

Cette opposition aura tout de même un impact. Certes, le projet autoroutier Martigny-Brigue n'a pas été retenu dans les six tronçons contestés soumis à la réévaluation de la Commission Biel, cette commission mise en place par le Conseil fédéral à la suite du dépôt de l'initiative Weber. Mais la contre-expertise exprimée dans le Livre blanc conduit à une réévaluation du tracé de l'autoroute, confiée au professeur Philippe Bovy de l'EPFL en 1979. Son approche participative a marqué une avancée significative par rapport aux pratiques antérieures. Après plus d'une centaine de séances, de nombreuses consultations, le projet aboutit sur des propositions de variantes. Le réexamen nécessite trois ans de travail aboutissant à 500 pages de rapport qui ne seront qu'en partie prises en compte par l'Office fédéral des routes¹².

L'analyse du cas de la N9 mène à plusieurs constats. Déjà monnaie courante dans les années 1950-1960, la disqualification des opposants perdure mais de manière différente. La brochure pro-autoroute des autorités valaisannes met en avant la « jeunesse » des opposants et leur « émotion », auxquelles les autorités opposent « l'objectivité rigoureuse » des planificateurs de la Confédération. Une autre stratégie, déjà progressivement présente dans les années 1950-1960, est encore mobilisée par les milieux pro-auto-

routes : une politique de fait accompli, rendant toute opposition très difficile. Ou le mythe du plan sans faille. Durant la phase du projet général (choix d'une variante), les communes, propriétaires, associations, services cantonaux peuvent intervenir mais les avis sont récoltés par le bureau des autoroutes qui définit lui-même le tracé. Libre d'écouter les avis ou non, il est à la fois juge et partie. Dans la phase du projet définitif (mise à l'enquête), il y a à nouveau une ouverture à l'opposition mais le projet est déjà extrêmement ficelé. On imagine bien qu'une commune, lors d'une soirée de présentation d'un projet par les responsables cantonaux va difficilement oser s'opposer. On peut donc déceler une forme d'inégalité structurelle résultant d'une planification très précise comme une anticipation des critiques.

C'est précisément ce procédé jugé peu démocratique qui est dénoncé dans les années 1970, notamment par l'initiative Weber. Ainsi, face à l'amplification des contestations et dans le sillage de l'émergence des mouvements écologistes, une nouvelle stratégie se met en place, se substituant à celle du fait accompli : une politique de compromis comme dans le cas de Martigny-Brigue entre autorités et acteurs concernés par le tracé. On peut y voir un progrès comparé aux procédés des années 1950. Or, c'est aussi une manière d'affaiblir l'opposition : certaines personnes se contenteront des adaptations et des compromis (construction de tunnels, tranchées puis, mesures de compensations écolo-

giques) et abandonneront l'opposition de principe à tout projet d'autoroute. Toujours de mise aujourd'hui, cette stratégie de la concession permet aussi de ne pas remettre en cause le principe autoroute.

L'autoroute anachronique ? Réponses divergentes

« De son premier enrobé à sa dernière bande blanche, l'autoroute est un produit idéologique » écrivait récemment Nelo Magalhães, auteur d'une thèse en économie sur les grandes infrastructures routières¹³. Le choix de cette énorme infrastructure dans les sociétés occidentales ne correspond pas à un développement naturel guidé par la démocratisation de l'automobile. L'autoroute a été soutenu par la droite et la gauche au cours de l'histoire grâce à une série de promesses et en partie au moins en raison d'intérêts précis (militaires, touristiques, profits grâce à sa construction et son entretien, etc.). Notre texte montre que les autoroutes ne sont pas populaires de nature. Un discours puissant et positif accompagne différentes formes de gouvernement de la critique à leur égard dès les années 1950. Leur planification a été décidée avant une véritable démocratisation – dans le cas de la Suisse au moins – anticipant la motorisation massive et les formes de dépendances automobiles.

À l'heure de l'urgence climatique, les nouveaux projets d'autoroutes apparaissent à de nombreux acteurs politiques et scientifiques comme des

réponses « anachroniques » aux problèmes de mobilité. Dans toute l'Europe, des contestations contre la construction de tronçons se heurtent à des formes renouvelées de gouvernement de la critique. Les pouvoirs publics de France, Allemagne ou Suisse soutiennent des projets autoroutiers à rebours des objectifs climat et en opposition aux efforts en faveur du report modal. A69 Castre-Toulouse, A133-134 en Normandie, la troisième voie sur l'A1 en Suisse, sont autant de projets portés par des intérêts précis et orientés vers la « solution » voiture. En Suisse, un référendum contre six projets autoroutiers vient de l'emporter dans les urnes. Six projets d'extension sont donc abandonnés. Le Tribunal administratif de Toulouse a en outre annulé le chantier de l'A69.

Quelques États prennent le contrepied des pays soutenant la voie de l'autoroute. Le Pays de Galles et les Pays-Bas ont décidé le gel de tout (nouveau) projet de construction de route dédiée au transport motorisé pour soutenir le transfert modal et réduire les émissions de carbone. L'idée doit évidemment être accompagnée de mesures fortes permettant de traiter les problèmes de saturation du trafic qui mènent une partie de la population à penser que des voies supplémentaires sont la seule solution. Les opposants s'efforcent de proposer un contre-discours promouvant une mobilité désirable, verte et inclusive, à l'image du paysagiste opposant à l'A69, Karim Lahiani. Par l'image, il promeut une forme concrète de mobilité désirable et verte (pluralité des usages, économie locale et réhabilitation des chemins de fer régionaux), en opposition au

caractère fermé et minéral de l'autoroute excluant tout véhicule autre qu'automobile. Son langage visuel évoque l'esthétique des années 1950, une époque où l'autoroute portait un idéal de modernité. La modernité est-elle en passe de changer de camp ? ★

1 Cette contribution est un jalon intermédiaire d'une recherche en cours et financée par le Fonds national suisse de recherche : « L'auto autocrate ? Une histoire politique de la voiture en Suisse (1950-2000) ». Les archives analysées ici sont principalement cantonales (Vaud et Valais) et associatives (clubs automobiles et organisations écologistes).

2 Bulletin du Conseil municipal de Paris, 1er avril 1957. Source : Gallica, Bibliothèque Nationale de France.

3 La Suisse est au sortir de la Seconde Guerre mondiale, nettement moins motorisée que la France. Aujourd'hui, il y a en moyenne 537 voitures individuelles pour 1000 habitants en Suisse, 482 pour la France (Wikipédia ; Liste de pays par nombre de véhicules par habitant).

4 Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

5 Christophe Bonneuil, Céline Pessis, Sezin Topcu, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

6 Elle passera à 84,3% en 1993, voir Rolf Gisler-Jauch : « Automobile », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 21.01.2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013901/2015-01-21/>, consulté le 05.05.2024.

7 « Pour une politique routière plus souple », *Touring*, 9 janvier 1969.

8 « 50 ans de l'autoroute : la guerre inachevée des Morgiens », *La Côte*, 26 mars 2014.

9 « Pour payer les 12 milliards des routes nationales », *Touring*, 6 août 1964.

10 Bonneuil et Fressoz, op. cit.

11 Archives Helvetia Nostra, Clarens, « Les technocrates des routes nationales », par Franz Weber, 1977.

12 À noter que ce tronçon n'est aujourd'hui que partiellement construit, notamment en raison de certaines oppositions (destruction du Bois de Finges) et suite à des difficultés d'ordre géologique.

13 Nelo Magalhães, *Accumuler du béton, tracer des routes. Une histoire environnementale des grandes infrastructures*, Paris, La Fabrique, 2024 ; « L'autoroute et le marchand de sable », *Le Monde diplomatique*, avril 2024.

Varia

Modèles Innovation et label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR). Le logement collectif à vocation sociale est-il un patrimoine ?

Caroline Bauer, Maîtresse de conférences associée, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Laboratoire Architecture, Conception, Territoire, Histoire, et matérialité (LACTH)

Richard Klein, Professeur, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Laboratoire Architecture, Conception, Territoire, Histoire et matérialité (LACTH)

En 2017, deux équipes de recherche des écoles d'architecture se sont associées pour répondre à la 2^e session de l'appel à projet Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle. Les laboratoires, le Lacth (Ensap de Lille) et l'Inama (Ensa de Marseille) ont proposé une recherche intitulée *Repenser l'innovation, connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1978*¹. Notre proposition était fondée sur plusieurs constats. Dès la fin des années 1950, la solution française pour loger le plus grand nombre, les grands ensembles,

est fortement critiquée. Une décennie plus tard, cette critique atteint plusieurs niveaux, des milieux spécialisés à la culture populaire, du cinéma à la littérature. En 1973, la crise du pétrole et la limitation de la taille des opérations imposée par la circulaire Guichard amorcent la fin de la période des architectures de la croissance économique. Dès que l'État français est confronté à ce que certains considèrent comme l'échec de la forme urbaine des grands ensembles, le pouvoir politique avance la nécessité du changement et la politique de construction de logements collectifs est réorien-

tée vers l'innovation. Créé en 1971², le Plan Construction a l'ambition de stimuler cette innovation et d'améliorer le cadre de vie.

Les résultats de cette politique publique ont renouvelé la production de logements selon trois axes : le premier est une innovation technique constructive, le second repose sur un changement typologique, le troisième est un renouvellement morphologique. La production de logements sociaux a ainsi adopté un caractère expérimental, innovant et qualitatif. Ce sont ces architectures que nous avons choisies d'étudier.

L'équipe de l'Inama à Marseille avait choisi au sein de cette production de s'intéresser à l'habitat intermédiaire implanté dans le sud de la France et plus précisément des opérations singulières souvent inscrites dans des sites en pente. L'équipe lilloise a choisi comme objet d'étude les *Modèles Innovation* qui étaient destinés, eux, à une production en série. Parmi un ensemble de procédures et d'opérations plus ou moins expérimentales, les *Modèles Innovation* représentent vraisemblablement la version la plus pragmatique de la tentative de changement dans l'édification du logement social. Les campagnes d'agrément *Modèles Innovation*, organisées en 1973, 1974 et 1975, avaient pour ambition de renouveler la construction française de logements collectifs et de l'ouvrir à l'innovation. Cet objectif a été mis en œuvre en poursuivant la politique des modèles initiée après la Seconde Guerre mondiale, visant à fournir des prototypes pour une production en série, s'appuyant largement sur l'industrie. Les équipes qui concourent afin d'avoir leurs modèles retenus regroupent concepteurs et producteurs. Les entreprises de bâtiment sont ainsi directement impliquées dans la conception des modèles, dont plusieurs reposent avant tout sur des procédés techniques de construction. Durant les trois campagnes de concours, 31 procédés ont ainsi obtenus l'agrément *Modèles Innovation* afin de répondre à ce nouveau cadre de la commande du logement social.

Modèles Innovation, innovation modèle ?

Un programme de recherche antérieure, portant sur l'architecture de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq, avait familiarisé l'équipe lilloise à quelques *Modèles Innovation*, dont une des particularités est une présence quasi systématique dans le tissu urbain des villes nouvelles françaises. Mais, l'intérêt de l'objet d'étude est aussi lié à la période historique charnière dans lequel il s'inscrit. Des événements importants signalent la fin d'une ère : le premier choc pétrolier ébranle l'économie au cours de l'année 1973, et, en 1974, l'élection à la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing correspond à un renouvellement du discours politique sur la qualité architecturale. La période soulève également les questions énergétiques et environnementales. Le 19 avril 1974, lors de la campagne électorale, l'agronome René Dumont présente un programme écologique : il évoque la raréfaction des ressources énergétiques, les menaces de l'expansion illimitée, le gaspillage des matières premières et boit un verre d'eau devant les caméras de télévision pour symboliser la préciosité du liquide et sa future rareté. Enfin, les années 1973 à 1975 correspondent à la borne généralement retenue pour la fin des trente glorieuses et la fin des années de la croissance³. La situation historique des trois années de l'adoption des *Modèles Innovation* correspond donc à un moment singulier, qui explique vraisemblablement que nos objets d'étude

soient au cœur de relations complexes entre économie, énergie, idéologie et esthétique architecturale.

Nous n'étions pas tout à fait sur un terrain vierge et quelques études précédentes évoquent la politique des modèles et sa production architecturale : un mémoire de recherche de Patrick Joly, étudiant Nantais dirigé par Jean-Pierre Peneau (1978), les travaux de Christian Moley, chargé par le Plan Construction d'évaluer l'innovation architecturale dans la production du logement social pratiquement dans le feu de l'action (1979), les travaux de Joseph Abram et Daniel Gross à propos des opérations expérimentales (Pan et Rex) qui comprennent un précieux entretien avec Henri-Pierre Maillard, concepteur d'un des *Modèles Innovation* (le « Tabouret » Maillard-SAE) (1983)⁴.

L'ensemble de cette politique a donc été l'objet d'une évaluation critique précoce mais également de commentaires de la part des historiens de l'architecture⁵. Leurs avis opposés ouvraient à des hypothèses pratiquement contradictoires en créant une situation intellectuelle particulièrement stimulante. D'autant plus stimulante qu'une autre intuition nous guidait : ces opérations étant plus récentes que les grands ensembles, nous pensions donc les découvrir dans leur état initial. Nous avons tout du moins l'idée, au début de la recherche, que la situation serait plus positive que pour l'étude des grands ensembles, dont les dimensions structurelle, archi-

tectonique, paysagère, esthétique, plastique ont le plus souvent totalement disparue. Cela a été en grande partie démenti.

Sources, méthodes et approches

Les Archives de la Direction de la Construction du ministère de l'Équipement, déposées à la Bibliothèque Nationale de France, ont constitué une source précieuse qui, associées aux publications directement liées aux *Modèles Innovation* (plaquettes de présentation des modèles, publications du Plan Construction, revues spécialisées), permettent d'informer à la fois les points de vue des instigateurs de la politique des modèles et ceux des acteurs de leur conception. Les réalisations elles-mêmes (les architectures, trames urbaines et paysages produits) ainsi que les documents graphiques ont par contre été peu examinés. L'équipe du Lacth a choisi de croiser systématiquement les sources archivistiques et la réalité du terrain, en réalisant un inventaire des opérations *Modèles innovation* sur le territoire des Hauts-de-France⁶.

Modèles Innovation et label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR)

L'inventaire des *Modèles Innovation* édifiés dans les Hauts-de-France qui a été réalisé dans le cadre de la recherche comprend 85 opérations. Cet arpentage du territoire s'est accompagné de

la réalisation d'une campagne photographique des opérations⁷.

Cet inventaire confirme la place prépondérante de la région Hauts-de-France, et particulièrement des départements du Nord et du Pas-de-Calais, dans l'adoption des Modèles issus des trois campagnes d'agrément de 1973, 1974 et 1975⁸.

Les résultats de la recherche développés à partir de cet inventaire reviennent sur les disparités de mise en œuvre selon les modèles. L'étude des écarts entre le modèle et sa réalisation sur le terrain, ainsi que la confrontation entre l'analyse critique de la politique des modèles et l'analyse des opérations réalisées, ouvrent des perspectives et des interprétations qui relativisent les études existantes, élaborées sans examen de terrain et suivant des points de vue énoncés à distance. Les écarts entre le caractère du modèle et les qualités architecturales et paysagères des opérations sont ainsi révélateurs du poids de l'industrie ou de la capacité d'adaptation de l'architecture à des situations différenciées. Ces résultats permettent également de hiérarchiser fortement les modèles comme les opérations, pourtant parfois issues du même modèle.

L'expérimentation associait deux partenaires, la Direction des Affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et le CAUE du Nord, selon deux points de vue. Avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Nord, Il s'agissait d'expérimenter la diffusion de la connaissance dans les différents territoires des Hauts-

de-France auprès des publics concernés (scientifiques, architectes, bailleurs, élus, habitants...) à partir d'une plateforme collaborative et participative portée par le réseau des CAUE (base S-PASS Territoires)⁹. La mise en place d'un site internet dédié permet d'accéder à plusieurs niveaux de connaissance à partir de notices courtes : celui de la politique des *Modèles innovation*, des 15 modèles mis en œuvre dans les Hauts-de-France, ainsi que l'ensemble des 85 opérations répertoriées. La large place laissée à l'iconographie et à la photographie contemporaine privilégie l'appropriation de la connaissance par un public non scientifique, tels que habitants, usagers ou élus ayant la charge de ce patrimoine sur leur territoire.

D'autre part, avec la DRAC des Hauts-de-France, il s'agissait d'expérimenter les instruments d'une campagne de labellisation au titre du label *Architecture Contemporaine Remarquable (ACR)* des opérations issues des *Modèles Innovation*. Ce label remplace l'ancien label *Patrimoine du XX^e siècle* institué en 1999¹⁰. Il est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, dont la conception présente un intérêt mais qui ne bénéficient pas d'une protection au titre des Monuments Historiques. Au-delà du changement de nom, le nouveau label ACR précise le bornage chronologique des édifices (de moins de cent ans) et impose aux propriétaires de signaler toute intention de travaux dans les deux mois précédents le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Le décret publié au mois de mars 2017 définit quant à lui, pour la première fois, les critères d'attribution du label¹¹. Ils sont au nombre de six :

- Singularité de l'œuvre ;
- Caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique, ou sa place dans l'histoire des techniques ;
- Notoriété de l'œuvre eu égard notamment aux publications dont elle a fait l'objet ou la mentionnant ;

- Exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique ;
- Valeur manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ;
- Appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

Issu d'une volonté politique liée à la notion d'innovation, et de l'action du

Plan construction, l'ensemble des opérations des *Modèles Innovations* fait écho très directement à deux critères d'attribution du label ACR : le caractère innovant ou expérimental, ainsi que l'exemplarité de l'œuvre à une politique publique. Leur caractère innovant se démarque par les qualités techniques et constructives (modèles Maillard ou Maille notamment) (figure 1), leur innovation sur la définition d'un espace flexible et polyfonctionnel (modèle



Figure 1. Modèle innovation Maillard-SAE à Dunkerque, Henri-Pierre Maillard architecte. Le modèle Maillard repose sur le principe d'un tabouret structurel composé de quatre poteaux, quatre poutres et une prédalle produisant des immeubles polycubiques, reconnaissables au traitement de l'angle rentrant de leur structure verticale. Photographie © Lacth-Vincent Lecigne 2020

Polyvalence) du logement, mais aussi sur l'articulation tridimensionnelle des volumes en rapport avec la configuration de l'espace urbain (modèles M+m ou Maisons et jardins).

Leur large application sur le territoire (16 opérations dans le bassin minier du modèle Sigma de la société de charbonnage Sicca par exemple) leur confère

aussi le caractère d'exemplarité, mais permettent aussi de distinguer des opérations uniques, répondant ainsi au critère de « singularité de l'œuvre ». L'opération à Longuenesse (Pas-de-Calais) du modèle Trirème, conçu par Jacques Kalisz, est ainsi l'unique réalisation du modèle en France, tandis que l'opération réalisée par deux membres de l'AUA, Georges Loiseau et

Jean Tribel, à partir du procédé Maille à Arques (figure 2), est exceptionnelle par la qualité de sa mise en œuvre, de l'échelle urbaine jusqu'au détail des composants préfabriqués.

Même s'ils ne font l'objet que d'apparitions ponctuelles dans les publications récentes, en rapport à des opérations spécifiques, les *Modèles Innovations*



Figure 2. Modèle innovation Maille à Arques, Cofeba (Jean Baretts), Georges Loiseau & Jean Tribel architectes. Le modèle Maille est constitué de pièces préfabriquées assemblées comme un meccano selon une maille dimensionnelle de 90 cm de côté, dont la qualité de mise en œuvre est exceptionnelle dans cette opération aujourd'hui inscrite au titre des Monuments Historiques. Photographie © Lacth-Vincent Lecigne 2020



Figure 3. Modèle innovation Salamandre à Villeneuve d'Ascq, André Wogenscky architecte et Sud Atelier d'architecture. Le modèle Salamandre tente de concilier la rationalité d'un système constructif avec des principes d'assemblage permettant de substantielles variations dans les formes urbaines. Photographie © Lacth-Vincent Lecigne 2020

sont a *contrario* très présents dans les publications contemporaines de leur réalisation et en particulier dans les périodiques professionnels. Le critère de la notoriété de l'œuvre peut également se trouver justifié par l'examen des reportages menés par de grands noms de la photographie, tels que Véra Cardot et Pierre Joly pour des opérations issues des modèles Trirème et Maisons Gradins Jardins.

Les deux derniers critères, ceux concernant la reconnaissance nationale ou locale de l'auteur et la valeur de manifeste de l'œuvre, sont peut-être les plus évidents à expliciter pour plusieurs modèles et opérations. La figure tutélaire d'André Wogenscky participe ainsi à l'élaboration du modèle Salamandre (figure 3) qui porte les traces de l'esthétique corbuséenne. Mais, c'est également toute une géné-

ration d'architectes et d'entrepreneurs nés au milieu des années 1920 et dont la carrière en pleine expansion sera confirmée après la politique du Plan construction, qui participe à ces campagnes des *Modèles Innovations*. Ces concepteurs sont souvent à l'origine de recherches manifestes dans leurs domaines, comme en témoignent les architectes Michel Andrault et Pierre Parat avec le travail sur les typo-



Figure 4. Modèle innovation Maisons Gradins Jardins à Amiens, Michel Andrault et Pierre Parat, architectes. Ici sous sa forme linéaire, le modèle Maisons Gradins Jardins se caractérise par la relation privilégiée entre intérieur et extérieur, grâce à de larges terrasses plantées individuelles et à l'intégration des parkings au sein même du bâtiment, la disposition en gradins des logements et le motif du garde-corps jardinière. Photographie © Lacth-Vincent Lecigne 2020

logies du logement entamé dès les années 1960 (figure 4).

La proposition de labellisation s'est ainsi fondée sur les six critères du label Architecture Contemporaine Remarquable. Cependant, compte tenu de la spécificité du corpus, d'autres critères ont également été pris en compte : la nécessité d'une représentativité géographique des cinq départements des

Hauts-de-France a semblé indispensable, même si les départements du Pas-de-Calais et du Nord concentrent la majorité des opérations ; la nécessité de la plus grande représentativité possible des modèles mis en œuvre dans la région : sur 15 modèles, 11 sont représentés dans la sélection finale ; l'intégrité des opérations a été un critère de choix important. Il semblait essentiel que l'essence de l'opération soit encore

visible ou qu'elle puisse être préservée en cas de travaux. Certains modèles, comme le modèle Structure accueil de Louis Schneider, n'ont pu malheureusement être représentés en raison des trop grandes évolutions des opérations par rapport à l'état initial des constructions.

La sélection devant les réalités

A l'issue de l'application de cette cri-tériologie, une liste de 20 opérations a ainsi été élaborée afin de la soumettre à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture pour une labellisation ACR.

Grâce à la définition de critères complémentaires à la critériologie inhérente au label, une méthodologie de labellisation ACR d'objets en série a été mise en place, et pourrait être reproduite sur d'autres territoires ou avec d'autres architectures. Les critères du label ACR appliqués aux *Modèles Innovation* permettent d'imaginer comment le logement collectif issu d'une politique publique nationale peut être traité dans le cadre d'une campagne de labellisation. La connaissance détaillée des opérations dans leurs réalités matérielles et leur contexte culturel permet de saisir l'évolution de ce patrimoine, et d'ancrer leur avenir dans un contexte d'interventions raisonnées. Il s'agit ainsi d'inscrire les valeurs patrimoniales des *Modèles Innovations*, et plus généralement celles de l'héritage du XX^e siècle, en lien étroit avec les logiques de rénovation énergétique, pour favoriser la transition vers une ville durable du XXI^e siècle.

Le 23 septembre 2021, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) des Hauts-de-France a émis un avis favorable à la proposition de labellisation ACR de vingt opérations *Modèle Innovation*. Par ailleurs, sur l'ensemble des 85 opérations, l'opé-

ration Maille à Arques se démarquant plus particulièrement, nous l'avions proposée pour une protection au titre des Monuments Historiques. Cette suggestion a été retenue puisque l'opération a été inscrite. Ces décisions closent provisoirement l'expérimentation *Modèles innovation* et label ACR menée dans le cadre du volet 2 de la quatrième session de l'appel à projet de recherche *Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle*.

Suites et généralisation de l'expérimentation ?

Lors de la phase de recueil des avis des propriétaires, le dialogue avec les représentants des copropriétés et les bailleurs sociaux a suscité des interrogations et quelquefois des inquiétudes face aux conséquences de la labellisation. Ces interrogations reposaient sur des situations extrêmement révélatrices de la situation culturelle du logement collectif à vocation sociale.

En effet, la première constatation est celle de la méconnaissance de l'histoire et des spécificités des opérations concernées. Les gestionnaires de ces ensembles de logements n'ont le plus souvent aucune idée de l'origine des édifices qu'ils gèrent au quotidien. Les habitants ne sont plus ceux d'origine, les gestionnaires non plus. Le renouvellement du personnel et des générations explique cette absence de mémoire au sujet d'une architecture assimilée le plus souvent aux grands ensembles, alors qu'elle est issue d'une politique qui visait justement la transformation des modèles précédents.

La seconde constatation est liée aux réactions face à une proposition de reconnaissance du label ACR, pourtant en grande partie symbolique puisqu'axée sur des formes de valorisation et non de protection. Les interlocuteurs considèrent en effet à juste titre que les pratiques normatives habituelles de gestion - des travaux quotidiens jusqu'aux procédures du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) impliquant des démolitions - posent sans doute problème. Les habitudes sont alors ébranlées tout autant par le soudain intérêt manifesté par l'institution culturelle et la recherche historique, que par la qualité architecturale dévoilée par les représentations photographiques. Les interlocuteurs se tournent alors fatalement vers celles et ceux qui portent un intérêt à leur bien pour leur demander : que faire ?

La DRAC des Hauts-de-France qui a recueilli ces réactions dans le cadre des demandes d'avis sur la labellisation a donc imaginé la constitution d'un groupe de travail pouvant répondre aux interrogations des bailleurs et propriétaires. Les services du Ministère ainsi que le CAUE se sont également montrés intéressés. Nous avons ainsi été sollicités dans cette perspective. Il reste désormais à imaginer les modalités de fonctionnement d'un appui et d'une aide dans le cas de futurs travaux sur ces ensembles de logements¹². L'objectif est de poursuivre pragmatiquement et intelligemment les recherches mises en œuvre dans le cadre de ce programme, mais également que cette reconnaissance puisse être au service d'une politique patrimoniale publique durable.

Parallèlement, l'expérience pourrait être dupliquée à des architectures comparables issues de la politique des modèles et dans d'autres régions. La méthodologie et la critèresologie spécifiques à mettre en œuvre dans le cas d'une labellisation d'objets produits en série - qui présentent des caractéristiques communes mais des variations, adaptations et évolutions - pourraient par ailleurs être transposées à d'autres politiques ou projets de labellisation et de protection d'architectures en série¹³. Cette possibilité ouvre ainsi la perspective d'une forme de généralisation de l'expérimentation. Le fait de présenter un corpus qui met à la fois en évidence la singularité (l'exemplaire unique dans le cadre d'une production sérielle) et la répétition (les exemplaires déclinant un même modèle et comprenant des variations) a permis d'entrer au cœur de l'évaluation d'une architecture du XX^e siècle enfin libérée de la prime à l'exceptionnel, qui souvent fausse les évaluations et les débats au sujet de la qualité architecturale. Cette expérimentation marquerait alors un jalon vers une reconnaissance et une considération pour des architectures qui souvent souffrent d'une déconsidération telle, qu'elles sont promises à des destructions ou des altérations déraisonnables. ★

1 Ana bela de Araujo (Inama) était responsable scientifique de l'ensemble de la proposition, Richard Klein (Lacth) a assuré la coordination de l'équipe lilloise. Le rapport définitif de cette recherche a été rendu le 15 février 2020, il est disponible en ligne : <https://hal.science/hal-03126706>.

2 Placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement et du Logement, et du ministère du Développement industriel et Scientifique, le Plan Construction est le prédécesseur de l'actuel Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).

3 Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979. Richard Klein & Gérard Monnier, *Les années Zup, architectures de la croissance 1960-1973*, Paris, Picard, 2002.

4 Patrick Joly (sous la direction de Jean-Pierre Péneau), *L'aspect novateur dans la politique du plan construction*, upa Nantes, 1978 ; Christian Moley, *L'innovation architecturale dans la production du logement social (1972-1978)*, Paris, Plan Construction, ministère de l'Équipement, 1979 ; Daniel Gross, Joseph Abram, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologie nouvelle, plan construction 1971-1975*, rapport de recherches du CEMPA, Paris, Plan construction, 1983.

5 Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France, tome 3, De la croissance à la compétition, 1967-1999*, Paris, Picard, 2000 ; Jacques Lucan, *Architecture en France, 1940-2000, histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 2001.

6 Le rapport définitif daté du 15 février 2020 énonce la synthèse et les résultats de la recherche dont deux parties ont trouvé des développements au travers de la session 4 du programme de recherches et de son volet n°2 consacré à l'expérimentation : l'étude des systèmes dynamiques pour la rénovation énergétique du patrimoine architectural du XX^e siècle et l'évaluation patrimoniale des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France intitulée *Modèles Innovation et label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR)*.

7 Ces photographies réalisées par Vincent Lecigne ont été utilisées à toutes les phases de la recherche et ont permis la réalisation d'une exposition itinérante.

8 La région des Hauts-de-France compte initialement 91 opérations utilisant 15 types de *Modèles Innovation* : At Home (1 opération), Composec (3), Dm73 (2), G2 (12), M+m (7), Maillard S.A.E (1), Maille (4), Maisons-Gradins-Jardins (15), Maisons & Jardins (1), Polyvalence (6), Salamandre (8), Sicca (16), Structure-accueil (6), Trirème (1), Village de l'Ouest (8).

9 L'inventaire exhaustif des Modèles innovation, la géolocalisation de chacune des 85 opérations et la mention des propriétaires des opérations permettent en outre aux bailleurs sociaux d'identifier les opérations dont ils ont la charge et ainsi de les replacer dans le contexte plus global de cette politique des Modèles Innovation (www.modelesinnovation.fr).

10 Le label *Patrimoine du XX^e siècle* a été institué par la circulaire du 18 juin 1999, suite à la recommandation du Conseil de l'Europe du 9 septembre 1991 incitant à l'identification et à l'étude de l'architecture du XX^e siècle. Le label *Architecture contemporaine remarquable* a été créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

11 Décret n°207-433 du 28 mars 2017, relatif au label « Architecture contemporaine remarquable », pris en application de l'article L. 650-1 du code du patrimoine.

12 On peut espérer que les démarches en cours dans le cadre du programme du PUCA « Réha Héritage », qui retiennent des opérations issues de la politique des modèles, montrent l'apport d'une meilleure connaissance de ces architectures dans leur adaptation raisonnée aux exigences contemporaines.

13 Ces questions liées à la recherche ont fait l'objet d'une publication scientifique, avec la sortie au mois de janvier 2022 des *Cahiers Thématiques* n°20 dont l'appel à contributions portait sur « les architectures en série et le patrimoine ». L'ouvrage de Richard Klein & Caroline Bauer, *Modèles innovations. Les derniers modernes*, paru aux éditions du patrimoine à la fin de l'année 2023 relate l'histoire des Modèles innovation et retient particulièrement plusieurs opérations significatives.

L'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement : les rendez-vous manqués de l'action publique urbaine française

Camille Martinez, Ingénieure des travaux publics de l'État, Docteure en géographie, aménagement et urbanisme, Laboratoire RIVES-EVS (UMR CNRS 5600)

« La ville faite par et pour les hommes » – titre du livre du géographe Yves Raibaud publié en 2015 – est l'expression qui popularise, en France, la question du genre dans l'aménagement auprès de l'opinion publique et politique. Elle est rapidement reprise par les médias, et un certain nombre d'émissions de radio, d'articles de journaux, de reportages télévisés sont consacrés à ce sujet. Les chercheur·ses et expert·es du genre dans l'aménagement sont alors invité·es à partager les résultats de leurs travaux et à sensibiliser le public sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace public. Et, à partir de 2017, le mouvement #MeToo contre les violences faites aux femmes renforce l'attention portée au harcèlement de rue et vient nourrir l'intérêt accordé à la place des femmes dans la ville.

L'intégration du genre se manifeste également dans l'action publique, en particulier

dans les politiques d'aménagement urbain. En effet, de plus en plus de municipalités en Europe et au Canada se saisissent de la question du genre pour émettre des recommandations auprès des aménageur·ses et des critères pour des politiques urbaines intégrant les questions de genre¹. En France, « penser et faire les métropoles avec le genre est une perspective récente », souligne la géographe Sophie Louargant. Ce n'est qu'au début des années 2010 que se déploient dans plusieurs villes françaises (Lyon, Bordeaux, Gennevilliers, Paris...) des initiatives institutionnelles visant à intégrer une entrée par le genre aux réflexions sur l'aménagement urbain. En 2016, la Ville de Paris publie un guide intitulé « Genre et espace public, les questions à se poser et les indicateurs à construire pour un environnement urbain égalitaire » réalisé par le Service Égalité Intégration et Inclusion de la mairie. Même si des études et diagnostics ont déjà été réalisés par des chercheur·ses et des universitaires dans d'autres villes comme Bordeaux

ou Lyon, il est le premier véritable « guide de bonnes pratiques » français. De manière concomitante à la rédaction du guide, la mission Préfiguration, Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l'espace public (Mission PAVEX) de la Ville a inclus un critère « genre » obligatoire lors de l'appel à projet « 7 Places » qui concernait le réaménagement de sept places. La capitale est rapidement suivie par la Ville de Lyon qui entreprend, en 2018, la rédaction d'un guide à destination des aménageur·ses. Il formule des recommandations pour intégrer les enjeux de genre aux projets d'aménagement afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace public.

À l'échelle nationale, deux lois viennent renforcer la compétence des gouvernements locaux en matière d'égalité femmes-hommes et conforter les dispositifs urbains genrés initiés : la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui vise à combattre les inégalités entre hommes et

femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique et la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui fait du genre un axe transversal obligatoire des contrats de ville.

Il est alors une vision commune de considérer l'introduction du genre dans l'aménagement comme une affaire « neuve »,

impulsée sous l'effet d'un volontarisme politique. Or, si le lien entre inégalités de genre et espaces urbains a pénétré le débat public et l'agenda politique français ces dernières années, la thématique n'est pas nouvelle. Des travaux universitaires révèlent l'existence d'inégalités de genre dans l'aménagement et questionnent leur production depuis une cinquantaine d'an-

nées (encadré 1). Il s'avère également que la pensée féministe de l'espace pénètre les institutions internationales dès la fin des années 1980. Nous verrons dans cet article que bien que le sujet passe la porte d'organisations internationales au sein desquelles la France est largement représentée, il ne parvient jamais totalement à pénétrer les institutions françaises dans les années 1990.

Encadré 1 – Bref état de l'art de la recherche sur le genre et l'aménagement depuis 1970

Dès les années 1970, la littérature féministe internationale en géographie et sociologie propose de lier les rapports sociaux de genre à l'aménagement urbain et à sa production. Elle met en avant le rôle de l'aménagement des espaces en tant que support des mécanismes de reproduction de la domination masculine². Ces recherches établissent la non-neutralité de l'aménagement du point de vue du genre. Le « neutre » a en effet tous les atours d'un homme valide – à l'image du Modulor de Le Corbusier – qui travaille dans un bureau situé dans la zone économique de la ville. En ce sens, le zonage (technique d'aménagement consistant à réserver des espaces à un usage particulier) incarne par exemple « une géographie matérielle de l'exclusion »³ révélant que le travail domestique n'est pas intégré aux considérations urbanistiques. Les critiques portent alors d'abord sur le maintien de la dissociation entre la sphère privée et la sphère publique et sur l'absence de porosité entre les lieux publics et les lieux privés.

Les modèles de l'urbanisme victorien développé au XIX^e siècle en Grande-Bretagne, de « la ville moderniste » issue de l'urbanisme fordiste américain de la moitié du XX^e siècle et de la ville fonctionnelle française sont passés au crible des analyses féministes. Celles-ci montrent comment ces modèles, produits à partir de normes de genre hétéronormées, renforcent et perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes⁴.

En s'appuyant sur ces analyses critiques, les travaux de géographie féministe et de sociologie portent également sur les différentes manières de vivre la ville et de s'approprier les espaces publics selon son genre. La répartition sociale des tâches productives et reproductives combinée à l'aveuglement aménagiste quant aux tâches reproductives entraîne des inégalités dans les manières dont les femmes et les hommes accèdent à l'espace public et se l'approprient⁵. Ces recherches documentent également dans quelle mesure le manque de légitimité accordée aux femmes dans les sphères publiques (spatiale, politique et citoyenne) et la difficile conciliation travail-vie personnelle conditionnent la façon dont celles-ci se déplacent et utilisent les transports publics⁶. En France, dans le numéro « Les Femmes s'entêtent » de la revue du Mouvement de Libération des Femmes, deux autrices sous pseudonymes publient un article intitulé « Structures urbaines et réclusion des femmes » qui analyse comment « la structure spatiale des villes reflète[e] la division des sexes, la domination masculine »⁷.

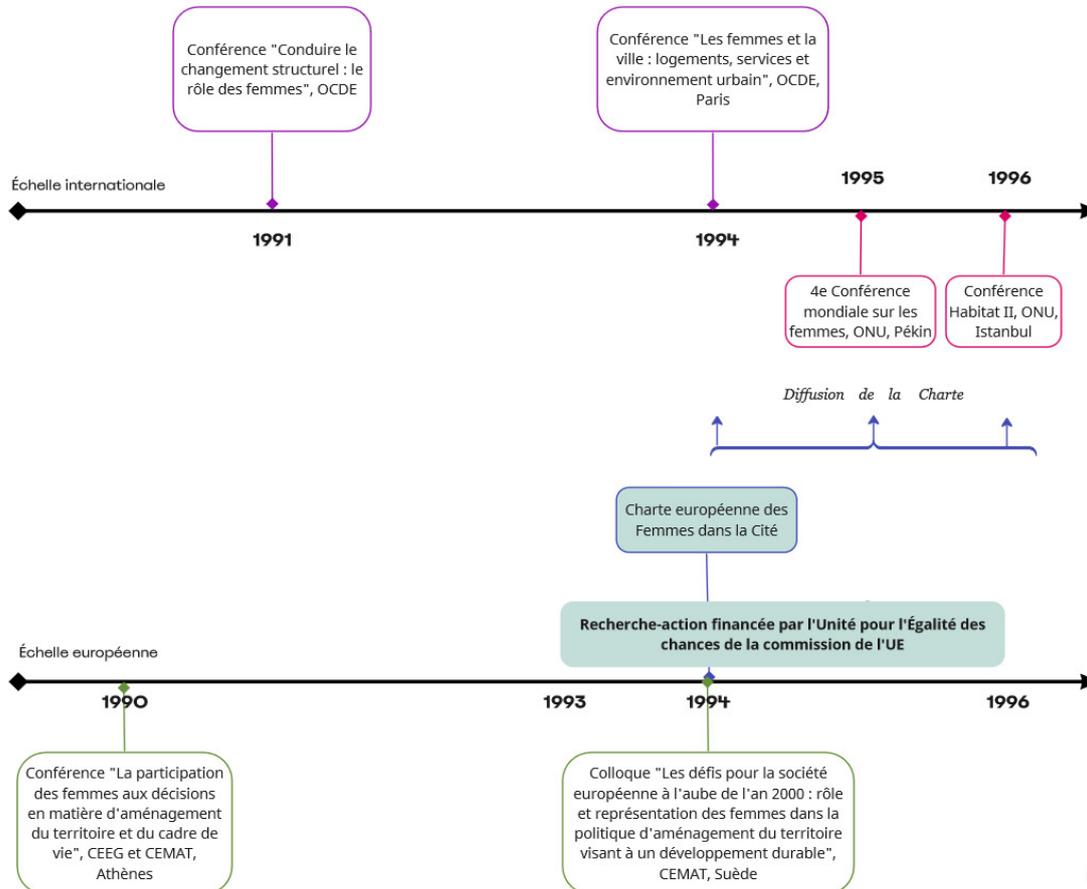
Enfin, Au début des années 2000, l'approche par le genre jusqu'alors « marginalisée au profit d'une géographie classique hégémonique »⁸ se démocratise au sein du champ académique. Que ce soit sur les sujets de la pratique sportive de loisir⁹, de la mobilité¹⁰, de la planification urbaine¹¹, de la sécurité urbaine¹², ou des pratiques aménagistes¹³, la géographie du genre s'intéresse à comment l'espace et son aménagement participe à la distinction entre les femmes et les hommes et favorise l'intégration de normes de genre.

Cet article, issu du premier chapitre de ma thèse de doctorat, retrace la carrière du genre dans l'aménagement au sein des institutions internationales et européennes depuis les années 1990, et dresse le constat d'une institutionnalisation timide, voire inexistante, du sujet en France à ce moment-là. Il invite également à prolonger les investigations et proposant quelques pistes d'approfondissement afin d'élucider plus précisément les raisons de la non mise à l'agenda du sujet en France dans les années 1990.

D'une mise à l'agenda international des questions de genre dans l'aménagement...

À la fin du XX^e siècle, le constat que l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public n'est pas acquise engendre, dans les pays développés comme dans les pays émergents, un traitement politique de cette question jusqu'alors portée essentiellement par

des mouvements de femmes et des universitaires. Un ensemble d'événements portés par des organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de cadres de référence européens incite les pouvoirs locaux à s'emparer de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Historique des événements internationaux et européens sur les femmes et la ville, réalisé par l'auteur.

De grandes conférences internationales et la constitution de réseaux transnationaux de femmes

La Conférence mondiale des femmes organisée par les Nations Unies en 1975 à Mexico est, en particulier, un événement majeur pour l'inscription des enjeux d'inégalités entre les sexes à l'agenda international¹⁴. Les revendications relatives à la place et au statut accordés aux femmes s'inscrivent dans les débats sur le développement et sont renouvelées par une approche par le « genre » plutôt que par le « sexe » et questionnent ainsi davantage les constructions sociales des identités genrées. À la fin des années 1980, des réseaux internationaux de femmes se constituent autour de visées d'empowerment des femmes. Ces réseaux, proches de l'ONU et de différentes ONG, participent à l'internationalisation des enjeux de genre et à leur inscription dans les préoccupations institutionnelles sur le développement urbain. La place des femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques apparaissent alors comme une préoccupation internationale dans les discours sur le développement des villes¹⁵.

De manière quasi concomitante, deux grandes conférences internationales offrent une tribune et visibilisent les revendications portées par les réseaux de femmes constitués : La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Beijing en 1995 et Habitat II, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'est tenue à Istanbul en 1996. L'intérêt de ces conférences est avant tout de mettre en contact des actrices, de créer

des relations, de faire circuler des idées et de légitimer des actions.

En mars 1995, lors d'un UN Preparatory Committee Session pour la Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes, une « Super Coalition de femmes »¹⁶ se forme. Son but est de créer un espace d'échanges entre femmes afin de permettre aux femmes pauvres du Nord et du Sud d'exposer leurs situations et de faire part de leurs revendications à des femmes plus influentes en position de relayer leurs paroles au cours des conférences internationales et auprès des institutions. C'est ainsi que voit le jour « Women, Homes and Community Super Coalition » (WHCS) qui réunit trois réseaux internationaux – Groots international, Habitat International Coalition et Shelter Network, the International Council of Women. Ce réseau international, créé pour préparer les différentes conférences internationales qui vont suivre, succède à la Women's Environment and Development Organisation (WEDO) qui avait assuré la participation active des femmes au Sommet de la Terre de Rio en 1992 et organisé, à cette occasion, le Congrès des femmes pour une planète en bonne santé. Considérant que les revendications des femmes relatives à leur participation au développement urbain ne sont pas assez mises en avant dans la stratégie adoptée par WHCS, un groupe restreint de femmes de diverses régions se réunit pendant dix jours à Huairou, lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin. Ces femmes élaborent une déclaration officielle qu'elles présentent au directeur exécutif d'Habitat II, le Dr. Wally N'Dow¹⁷. Ainsi naît la Commission Huairou¹⁸ qui sera invitée à proposer des

recommandations sur la conduite des politiques urbaines. Cette commission aura également pour mission de capitaliser et de diffuser les acquis de la Conférence de Beijing lors de la Conférence Habitat II à Istanbul.

En 1996, à Istanbul, les réseaux de femmes constitués, composés de représentantes des organisations non gouvernementales (ONG) et des villes, d'expertes et de fonctionnaires de l'ONU et de déléguées des gouvernements représentent « une force de frappe importante »¹⁹. Ces réseaux, dont le leadership est assuré par la Commission Huairou et WHCS, réussissent à faire adopter des engagements relatifs, notamment, à l'égalité de participation des femmes au développement des villes et à l'adoption de l'approche différenciée selon les sexes dans l'ensemble de la planification et du développement urbain à l'échelle locale. À l'issue de la conférence d'Istanbul, et sur proposition de la délégation montréalaise, un nouveau réseau est créé, avec pour ambition d'établir un « pont entre les réseaux »²⁰ : il s'agit du Réseau International Femmes et Ville (RIFV). L'enjeu est de relier les réseaux existants dans les secteurs concernés qui souhaitent développer en leur sein une approche « Femmes et Ville » : réseaux de villes (Métropolis, Institut international de gestion des grandes métropoles, Coordination des associations des villes et des autorités locales...), réseaux constitués pour la diffusion de la Charte européenne des femmes dans la cité, réseaux du monde de la recherche universitaire, agences et programmes des Nations Unies (Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes), réseaux de groupes de femmes (WHCS,

Commission Huairou), ONG, personnes à titre privé. Le secrétariat du RIFV est établi à Montréal où le réseau, en tant qu'organisation internationale, peut profiter d'apuis financiers.

Ces conférences internationales mêlant milieux institutionnels et milieux militants donnent à voir différentes initiatives locales et nationales et mettent contact des acteur·rices de pays différents impliqués dans la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'aménagement.

Un intérêt européen pour l'intégration du genre dans l'aménagement du territoire

C'est à partir de 1990 également que les institutions européennes, notamment le Conseil de l'Europe, inscrivent à leur agenda de travail la question des femmes et de l'aménagement du territoire²¹. Des conférences européennes plus politiques portent alors les enjeux de genre à la connaissance des ministres en charge de l'aménagement du territoire et tentent d'infléchir les cadres normatifs européens.

En octobre 1990, le Comité européen pour l'Égalité entre les femmes et les hommes (CEEG) organise à Athènes un séminaire sur « la participation des femmes aux décisions en matière d'aménagement du territoire et du cadre de vie », en collaboration avec la Conférence des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)²². À l'issue de ce séminaire, il est proposé de mettre à jour la Charte européenne de l'aménagement du territoire et d'élaborer une charte « Femmes de l'aménagement du territoire et de la ges-

tion de l'environnement ». Par la suite, en 1994, la CEMAT organise un colloque en Suède intitulé « Les défis pour la société européenne à l'aube de l'an 2000 : rôle et représentation des femmes dans la politique d'aménagement du territoire visant un développement durable »²³. Trois thèmes sont abordés : démocratie participative et développement durable, perspectives de transports considérant les préférences des hommes et des femmes et infrastructures en fonction de divers modes de vie, et stratégies pour l'application des conceptions féminines de l'aménagement.

Entre 1993 et 1996, l'Unité pour l'Égalité des chances de la Commission de l'Union européenne, sollicitée par des associations et des expertes de l'aménagement, subventionne une recherche-action aboutissant à l'élaboration d'une « Charte européenne des femmes dans la cité ». Elle sera diffusée en Europe et dans le monde dans le but de créer un réseau international « ayant pour mission de faire valoir la dimension du genre »²⁴. La Charte propose une nouvelle grille de lecture pour l'aménagement des villes avec l'expertise des femmes et donne les clés pour intégrer les enjeux de genre aux pratiques des professionnel·les de l'aménagement. Elle est produite notamment par Monique Minaca, architecte française, écologiste et féministe, et promue lors de la Quatrième Conférence internationale de l'ONU sur les femmes à Pékin en 1995, lors de la Conférence Habitat II à Istanbul et de la conférence préparatoire à New York en 1996.

Encadré 2 – Monique Minaca²⁵, une promotrice française du genre dans l'aménagement

Monique Minaca (1938-2018) étudie l'architecture aux Beaux-Arts et, en mai 1968, elle entreprend une réflexion sur le genre et l'espace, en même temps qu'elle s'intéresse au féminisme « en tant que mouvement de réflexion et d'action »²⁶. Interrogée par une chaîne de France Télévision à l'occasion des cinquante ans du Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir, elle indique que cet ouvrage et le féminisme qu'il porte lui « [ont] permis d'entreprendre avec les moyens qu'[elle] sentait qu'[elle] avait. C'est-à-dire d'oser entreprendre envers et contre tout ». C'est au départ l'égalité professionnelle dans le monde de l'aménagement qui l'anime. Elle souhaitait que les architectes femmes soient reconnues comme « des professionnelles à part entière »²⁷ dans une profession dominée par les hommes.

Lors de la première Conférence internationale de l'ONU sur les femmes, à Mexico en 1975, l'entrée du sujet ville et aménagement ainsi que l'émergence des gender studies la conduisent à intégrer la dimension de genre à ses pratiques professionnelles et à « agir en féministe »²⁸. Pendant dix ans, Monique Minaca travaille dans de grandes agences d'architecture où

elle participe à la construction de bâtiments et se voit confier la réalisation d'une tour de bureaux sur le front de Seine. Elle fonde, en 1975, l'association féministe Groupe Cadre de Vie avec plusieurs femmes architectes, urbanistes, ingénieures et géographes afin d'agir contre l'invisibilité des femmes dans l'aménagement urbain²⁹. La mission principale de cette association est la rédaction de la charte européenne des femmes dans la cité. Monique Minaca rejoint la Commission Huairou qui se forme à Pékin en 1995, et l'association Groupe Cadre de Vie est intégrée au Réseau International Femmes et Ville, basé à Montréal.

Afin de prolonger les travaux entrepris avec la Charte, un programme européen devait voir le jour en 1996 pour se terminer en 2000 : le programme URBANA. Il s'agissait d'intégrer des considérations liées aux spécificités de sexe et, à partir des quartiers de ville, de créer une dynamique urbaine avec l'expertise des femmes. Les archives de Monique Minaca, disponibles depuis 2021 au Centre d'archives féministes d'Angers permettront sans doute de mieux connaître le déroulement de ce programme, et s'il a réellement eu lieu.

La dynamique internationale ne semble néanmoins pas avoir donné lieu, en France, à un traitement politique – ou technique – du sujet, que ce soit à l'échelle nationale ou locale.

... à une institutionnalisation française inaboutie

Les événements internationaux consacrés à la place des femmes dans les politiques d'aménagement du territoire n'ont pas constitué un tremplin pour la prise en compte de cet enjeu en France. Dans les années 1990, les enjeux d'égalité femmes-hommes restent l'affaire d'associations de femmes et ne sont pas considérés comme un sujet par les professionnels de l'aménagement.

Les femmes et le logement, un sujet du Plan Construction... en 1979 !

Néanmoins, un début de mise à l'agenda français a précédé les conférences internationales, à l'occasion du Plan Construction lancé en 1971 avec le concours du ministre de l'Équipement et du Logement, du ministre du Développement industriel et scientifique, du ministre des Affaires culturelles, et du secrétaire d'État au Logement. À la fin des années 1960, l'État souhaite mener une politique d'amélioration de la qualité des logements et encourage la recherche dans le domaine du bâtiment. Le Plan Construction consiste alors « à fédérer professionnels, chercheurs et administrations autour de programmes de recherche incitative et d'expérimentations »³⁰. Une journée d'étude intitulée « Les femmes et l'habitat » est organisée en 1979. Il est présidé par Monique Pelletier, ministre chargée de la condition féminine en France. Elle insiste dans son discours d'ouverture sur la nécessité d'inclure les femmes aux processus de conception et de participation : « L'habitat est le lieu privilégié de l'organisation de la vie sociale. Accroître la participation des femmes à la conception, à la

gestion de leur cadre de vie me paraît un objectif majeur pour une société harmonieuse. [...] Que les hommes ne soient plus seuls pour décider de construire les villes qu'ils habiteront avec les femmes ! »³¹

Ce qui fait la singularité de cet événement en France est que ce n'est pas la question de « l'aménagement » qui fait irruption dans des discussions sur la condition des femmes, mais bien le sujet « femmes » qui est intégré à une réflexion sur l'aménagement et la construction des logements. La Ministre interpelle ainsi directement les professionnels de l'aménagement :

« Je pense qu'il est important que cette journée ait lieu et que vous, qui êtes des professionnels, vous posiez réellement le problème des relations de la femme et de l'habitat. Lorsque j'ai pris la mission qui est la mienne aujourd'hui, c'est un des domaines où il m'a semblé que les femmes étaient encore plus absentes que dans d'autres. Je me réjouis donc que le Plan Construction ait pris l'initiative d'organiser cette journée d'études, point de départ d'une action de recherche et d'expérimentation qui sera menée dans le cadre de son programme 1980. »³²

Malgré les recherches financées par le Plan Construction en la matière, « la critique politique du modèle résidentiel genré est alors passée quasi inaperçue », souligne la sociologue Anne Lambert dans son ouvrage « Le monde privé des femmes ». Elle indique notamment que les trajectoires résidentielles différenciées entre les femmes et les hommes restent peu explorées dans les études urbaines, tout comme la prise en compte dans les politiques de loge-

ment du « rôle moteur des femmes dans la sociabilité de voisinage et l'entretien des relations familiales de proximité ». Il serait intéressant d'explorer plus avant les archives du Plan Construction, notamment les travaux qu'il a conduit avec l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)³³. L'UFCS compte en effet une section urbanisme qui est parvenue à participer au Comité directeur du Plan lié au démarrage du Plan Construction³⁴. Il est également à noter que ni l'existence de ce colloque ou des travaux du Plan Construction à ce sujet ne sont mentionnés dans les conférences internationales citées précédemment. Ces initiatives ne font pas partie des démarches françaises mises en avant.

La France, le genre et l'aménagement à Habitat II

Une dizaine d'années après le traitement du sujet « Les femmes et l'habitat » dans le Plan Construction, le sujet des femmes et du logement est à nouveau porté à l'attention des institutions françaises, notamment lors d'une conférence de haut niveau à l'OCDE en 1994, ou à l'occasion d'Habitat II.

Encadré 3 – Une conférence OCDE de haut niveau à Paris « Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain », 1994

En 1994, une Conférence OCDE de haut niveau intitulée « Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain »³⁵ se tient à Paris et réunit 27 pays et plus de 200 partici-

pant-es. Elle est organisée par le groupe Affaires Urbaines de l'OCDE qui souhaite mettre l'accent sur les besoins spécifiques des citadines en matière de logement et de services. Plusieurs mails rédigés par Lindsay McFarlane, chargée de l'organisation de la conférence au sein du groupe des affaires urbaines de l'OCDE, rendent compte de l'enthousiasme des différents pays Membres de participer à une conférence sur le sujet. Celle-ci est d'ailleurs financée en majeure partie par le Canada qui en assure la présidence en la personne de Jean Augustine, alors secrétaire parlementaire auprès du Premier ministre canadien. Le Canada est l'un des pays pionniers de l'intégration des gender studies dans ses politiques urbaines fédérales. Les villes de Toronto et de Montréal ont donné naissance aux principes des marches exploratoires de femmes, et la Ville de Montréal a créé, en 1988, le programme « Femmes et ville », dirigé par Anne Michaud, actif jusqu'en 2004, et qui sert toujours de référence internationale.

Il est difficile d'évaluer la portée d'une telle conférence. Les thèmes abordés lors de la conférence concernaient le logement, la mobilité, la santé en ville, l'aménagement et les infrastructures urbaines, à travers plus d'une centaine de retour d'expériences et de bonnes pratiques. À l'exception des actes de ce colloque, les archives afférentes sont lacunaires et les témoignages de participant-es sont rares et/ou flous. Néanmoins, il semble qu'elle n'ait pas joué un rôle structurant pour l'intégration des questions de genre dans l'aménagement du territoire en France.

La question des femmes et de l'aménagement est inscrite à l'agenda de la délégation française pour Habitat II, et Georges Cavallier, chef de la délégation française à Habitat II - et coordinateur des contributions françaises à l'OCDE - est nommé rapporteur de la thématique « Logement et cadre de vie conçus pour les femmes et pour les enfants ». Georges Cavallier est un ingénieur des Ponts et Chaussées, haut fonctionnaire et figure historique du ministère de l'Équipement, ancêtre du ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Le numéro hors-série de la revue *Pour Mémoire* qui lui est consacré indique qu'il « aura marqué de son empreinte l'histoire de l'urbanisme et de la politique de la ville en France »³⁶. Il fait part dans le n°288 de la revue *Urbanisme* du traitement par la délégation française à Habitat II du dossier « les femmes et la ville ». Il mentionne la présence de « personnalités chargées de thèmes transversaux » et donne pour exemple « la place des femmes dans la politique urbaine ». Néanmoins, cinq ans plus tard, le sujet n'est pas repris à l'occasion du bilan qu'il dresse d'Habitat II dans le numéro 318 de la revue *Urbanisme*, « Que reste-t-il de l'esprit d'Istanbul ? ». Et, lors des Entretiens de Taksim³⁷, la question de la place des femmes ou des enjeux d'égalité femmes-hommes ne semble pas figurer pas parmi les thèmes évoqués. Le programme détaillé du Sommet et des conférences préparatoires, les PrepCom, ainsi que la liste des participant-es aux conférences et événements, permettraient de prendre la mesure de la place accordée à cette thématique par le Sommet et par les contributions françaises.

Les recherches dans les archives de la France à Habitat II permettraient sans doute de compléter l'analyse et de lever les angles morts qui demeurent³⁸. Tout comme l'analyse des archives personnelles de Georges Cavallier, considéré comme un « passeur d'idées transnational », permettrait sans doute d'approfondir son positionnement sur ce sujet, le rôle qu'il a joué et contribuerait probablement à éclairer les raisons de la non-institutionnalisation des enjeux de genre dans l'action publique urbaine il y a trente ans.

Conclusion

Les événements décrits s'inscrivent dans des logiques de transferts horizontaux, d'échanges de bonnes pratiques³⁹, et ont permis d'attirer l'attention des pays et des villes qui ne s'étaient pas encore saisis de la question des femmes et de l'aménagement. Aucune politique contraignante n'a émané de ces événements et aucun processus top down de mise en politique n'a été identifié.

Porté par le milieu de la recherche, le monde associatif, ou sous l'impulsion de travaux internationaux, le genre ne trouve pas sa place dans les politiques d'aménagement françaises à la fin du XX^e siècle. Il est néanmoins frappant d'observer que les inégalités dénoncées dans les recherches des années 1970 et exposées lors des conférences des années 1990 ainsi que les recommandations formulées dans la Charte européenne des femmes dans la cité restent aujourd'hui pleinement d'actualité : les inégalités professionnelles dans le monde de l'aménagement, l'iné-

gale accessibilité des espaces et des services urbains en raison de la répartition genrée des rôles sociaux, l'entrave à une libre circulation dans les espaces publics et à une utilisation sereine des transports en commun qui résulte du sentiment d'insécurité des femmes, persistent. L'ancienneté du sujet et la persistance des inégalités dénoncées au siècle dernier confirment l'existence d'une « amnésie cyclique collective »⁴⁰.

Il faut en effet attendre l'avènement du *gender mainstreaming* en France pour voir apparaître, dans les années 2010, des politiques d'aménagement genrées locales, véritables politiques intégrées de l'égalité⁴¹. Il s'agit alors désormais de voir si les conditions actuelles de mise en politique du genre sont plus favorables à une implantation pérenne du sujet au sein des institutions en charge de l'aménagement en France. ★

- 1 Les villes de Montréal au Canada, de Vienne en Autriche ou de Berlin en Allemagne se dotent notamment de guidés de bonnes pratiques à destination des professionnels de l'aménagement.
- 2 Parmi ces recherches nous pouvons citer les ouvrages suivants : Dolores Hayden, « What Would a Non-Sexist City Be Like? Speculations on Housing, Urban Design, and Human Work », *Signs*, Vol. 5, n°3, 1980 ; Jacqueline Coutras, *Crise urbaine et espaces sexués*, Armand Colin, 1996.
- 3 Leslie Kern, *Ville féministe. Notes de terrain*, les éditions du remue-Ménage, 2015, p.22.
- 4 On peut citer notamment : Clara Greed, *Women and Planning : Creating Gendered Realities*, Routledge, 1993 ; Dolores Hayden, *The Grand Domestic Revolution : A History of Feminist Designs For American Homes, Neighborhoods, and Cities*, MIT Press, 1982.
- 5 Claude Enjeu, Joanna Save, Ariane Bruneton, Nicole-Lise Bernheim, *Les femmes s'entêtent*, Gallimard, 1975.
- 6 Jacqueline Coutras et Jeanne Fagnani, *Transports. Les cahiers du GRIF*, Vol. 1, n°19, 1977.
- 7 Claude Enjeu, Joanna Save, Ariane Bruneton, Nicole-Lise Bernheim. *Les femmes s'entêtent*, op. cit.
- 8 Edith Maruéjols-Benoit, *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : Pertinence d'un paradigme féministe*, thèse de doctorat, 2014, p.25.
- 9 *Ibid*
- 10 On peut citer dans ce domaine les nombreux travaux de Marion Tillous : « Le métro comme territoire : À l'articulation entre l'espace public et l'espace familial », *Flux*, Vol. 1, n° 103-104, 2016 ; « Les voitures de métro réservées aux femmes comme instrument d'action publique : une réponse à quel problème ? », *Géocarrefour*, Vol. 91, n°1, 2017.
- 11 Emmanuelle Faure, Edna Hernández González, Corinne Luxembourg, *La ville : Quel genre ?*, Le temps des cerises, 2017.
- 12 Marylène Lieber, *Genre, violences et espaces publics : La vulnérabilité des femmes en question*, Presses de Sciences Po, 2018.
- 13 Lucile Biarrotte, *Déconstruire le genre des pensées, normes & pratiques de l'urbanisme*, thèse de doctorat, 2021.
- 14 Ioana Cîrstocea, Delphine Lacombe, Elisabeth Marteu, *La globalisation du genre : Mobilisations, cadres d'actions, savoirs*, Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- 15 Anne Michaud, « Les femmes et la ville : Un enjeu local, un enjeu mondial », *Recherches féministes*, vol. 10, n°2, 1997.
- 16 *Ibid*.
- 17 Dr. Wally N'dow commence sa carrière au ministère de l'Agriculture de Gambie avant de rejoindre UN Habitat où il sera nommé directeur exécutif d'Habitat II. Dr. Wally N'dow deviendra par la suite Secrétaire général de UN Habitat.
- 18 La Commission Huairou est à l'origine un organe consultatif composé de 50 femmes issues d'organisations féministes de terrain, qui a pour objectif de changer le paradigme dans la manière dont les politiques de développement sont créées et mises en œuvre. La Commission Huairou est désormais basée à New-York et rassemble des femmes de plus de 45 pays « qui travaillent collectivement pour un changement transformateur qui améliore les conditions de vie, le statut et la qualité de vie des femmes, de leurs familles et municipalités. » <https://huairou.org/history/>
- 19 *Ibid*.
- 20 *Ibid*.
- 21 Mariette Sineau, *Parité : Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique*, Council of Europe, 1994, p.61.
- 22 *Ibid*.
- 23 *Ibid*.
- 24 Monique Minaca, « La Charte européenne des femmes dans la cité. Pour un droit de cité des femmes », *Recherches féministes*, vol. 10, n°2, 1997.
- 25 Ses archives personnelles sont disponibles au Centre d'archives féministes à la bibliothèque universitaire d'Angers depuis 2021.
- 26 Thierry Pacquot, « Entretien avec Monique Minaca », *Urbanisme*, n°302, 1998.
- 27 *Ibid*.
- 28 Archive INA de l'émission Permis de Construire animée par Thierry Paquot et diffusée le 8 mars 1999.
- 29 Monique Minaca, *Place aux femmes. Pour une approche sexuée des politiques publiques*, Profession Banlieue, 2002.
- 30 Guy Lambert, « Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration », *Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA*, 2010.
- 31 Discours d'ouverture de Monique Pelletier, ministre chargée de la Condition féminine, Actes du colloque « Les femmes et l'Habitat », 1980.
- 32 *Ibid*.
- 33 L'Union Féminine Civique et Sociale est une association de femmes catholiques, fondée en 1925, qui prône une vision traditionnelle des rôles masculin et féminin, complémentaires et hiérarchisés. L'UFCS s'est régulièrement associée avec d'autres associations familiales afin de former des coalitions capables de participer aux dialogues institutionnels.
- 34 Lucile Biarrotte, *Déconstruire le genre des pensées, normes & pratiques de l'urbanisme*, thèse de doctorat, 2021.
- 35 OCDE, *Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain*, Actes de la conférence du 4 au 6 octobre 1994, Paris, 1995.
- 36 « Habitat III et la coopération urbaine », *Pour mémoire*, Hors-Série n°21, Automne 2017.
- 37 Pendant le Sommet d'Istanbul, les délégations françaises se réunissaient le soir au consulat situé place Taksim pour une série de conférences.
- 38 Les archives en ligne d'Habitat II ne font pas mention d'événements précis sur cette thématique.
- 39 Samuel Ripoll, « La question urbaine au prisme des Nations unies. Retour sur la conférence « Habitat III » », *Revue internationale des études du développement*, Vol. 4, n°232, 2017.
- 40 Lucile Biarrotte, *Déconstruire le genre des pensées, normes & pratiques de l'urbanisme*, thèse de doctorat, 2021.
- 41 Le *gender mainstreaming*, traduit en français comme « approche intégrée de l'égalité », est défini par la Commission comme : « L'intégration de la dimension de genre dans toutes les étapes des processus politiques – conception, mise en œuvre, suivi et évaluation – dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'évaluer comment les politiques influent sur la vie et la situation des femmes et des hommes – et de prendre la responsabilité de les réadapter si nécessaire. » Le *gender mainstreaming* permet alors aux institutions locales de penser et traiter conjointement les enjeux d'égalité femmes-hommes et d'aménagement du territoire.

Paroles de chercheur

Pour une histoire des transitions

Entretien avec **Jean-Baptiste Fressoz**, réalisé par **Samuel Ripoll**

Jean-Baptiste Fressoz est historien des sciences et de l'environnement, chercheur au CNRS et enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales ainsi qu'à l'École nationale des ponts et chaussées. Ses travaux interrogent les comportements des sociétés occidentales face aux risques environnementaux, du XVIII^e siècle à nos jours. Autrement dit, comment ces sociétés ont pensé, ou au contraire occulté, les impacts de leurs activités sur l'environnement. Dans cette interview accordée à *Pour mémoire*, il souligne en quoi l'histoire joue un rôle essentiel, souvent implicite, dans notre représentation des problématiques écologiques et énergétiques. De la prise en compte des risques technologiques au XIX^e siècle jusqu'à l'émergence de la notion de « transition énergétique » aux États-Unis, il invite à renouveler une histoire environnementale à même d'éclairer le débat public contemporain.

Votre livre L'apocalypse joyeuse (Seuil, 2012) s'intéressait aux risques technologiques aux XVIII^e et XIX^e siècles, au moment de l'entrée de pays comme la France ou la Grande-Bretagne dans la modernité industrielle. Vous avez choisi d'interroger plus spécifiquement

le comportement de ces sociétés face aux impacts grandissants de l'industrialisation (environnementaux, sanitaires...). En quoi ces réflexions font-elles écho aux débats du XXI^e siècle, dans lesquels l'enjeu de la « prise de conscience » écologique est central ?

Je suis entré dans le monde de la recherche dans les années 2000. Dans le champ de l'étude des sciences et de la sociologie du risque régnait alors un discours assez gratifiant concernant la mise à l'agenda de la question écologique. Il suggérait qu'il se passait depuis trente ans un basculement absolument majeur dans la prise de conscience des enjeux environnementaux, une rupture à partir de laquelle, tout d'un coup, nous aurions commencé à nous préoccuper de la nature, des non-humains, des impacts des activités humaines, etc. Cela se formalisait dans des thèses sociologiques et philosophiques fortes, comme celle d'Ulrich Beck sur *La société du risque* (Flammarion, 2001 [1986]), dont le livre était préfacé dans sa version française par Bruno Latour, qui a d'ailleurs repris cette idée dans *Nous n'avons jamais été modernes* (La Découverte, 2006). Cela suggérait qu'avant cette rupture, il n'existait pas ou peu de préoccupations pour l'environnement. Il y avait un présentisme très fort, partagé par

les chercheurs, les pouvoirs publics, les associations, qui disait schématiquement que nous étions en train de tout comprendre et au moins implicitement que nous allions pouvoir résoudre la crise en quelques décennies.

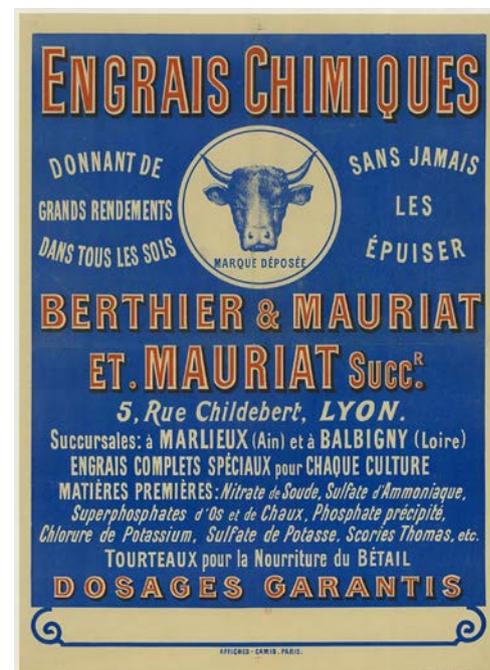
Il y avait beaucoup de bonnes raisons à cela. Le fait de magnifier le moment que l'on vivait se voulait mobilisateur, cela incitait à agir. Je ne cherchais pas à critiquer purement et simplement cette idée mais plutôt à comprendre comment on en était venu à cadrer les problèmes de cette manière. C'était mon point de départ. C'est pourquoi je me suis intéressé aux questions de risque et d'environnement non pas en 1970 mais en 1770. Mon premier livre visait à regarder, certains projets techniques majeurs (vaccination, vapeur, rail, chimie...), et à analyser le développement des controverses concernant leur émergence, leur utilisation.

Le gaz d'éclairage, par exemple, a été une technologie très controversée dès son apparition, car elle était inefficace et dangereuse. On distribuait le gaz dans des conduites en plomb qui fuyaient massivement, avec à la clef une lumière relativement faible. Cela déchaînait les passions. A Paris il y avait des pièces de théâtre, des opéras, écrits dans les années 1820 pour critiquer ou au contraire louer cette nouvelle technique.

J'ai aussi beaucoup travaillé sur la pollution de l'industrie chimique - principalement la soude et l'acide sulfurique - qui a été le moteur de la création du régime des établissements classés de 1810. C'est une industrie très intensive en capital et très polluante. Auparavant, les questions de pollution étaient gérées par la police « classique ». Les policiers avaient un pouvoir très important

parce qu'ils pouvaient chasser de l'espace urbain les artisans qui polluaient excessivement. Cette régulation policière était absolument intolérable pour les industriels qui investissaient beaucoup de capitaux dans des chambres de plomb qui servaient à faire de l'acide sulfurique et de la soude, deux substances essentielles pour de très nombreux secteurs : le verre, le textile, le papier... tout le monde avait besoin d'acide sulfurique, et aujourd'hui encore ! C'est vraiment cette technologie-là qui a lancé le décret de 1810. Mais c'est dans les faits un recul en matière de protection de l'environnement et des populations, une manière de circonvenir un mode de régulation qui existait déjà et qui contraignait trop l'industrie.

Je suis aussi allé consulter les procès, car



Affiche publicitaire de l'entreprise Berthier & Mauriat, 1890.
Source : Gallica / BnF

l'histoire s'était beaucoup concentrée sur les administrations (préfectures, conseils de salubrité, etc.), qui en fait n'intervenaient que ponctuellement. Dans la vie d'une industrie, les procès intentés par les voisins comptaient en réalité bien plus que les rares visites des experts des conseils de salubrité. Dans les usines chimiques que j'ai étudiées les entrepreneurs payaient systématiquement les voisins pour éviter les conflits, parfois au travers de contrats notariés, par exemple pour compenser les dommages aux récoltes, ou pour défaut de jouissance (ce qui était l'expression de l'époque pour qualifier la perte de valeur de votre maison). Cette dimension de compensation financière de la pollution était centrale, ce qui souligne au passage que le principe pollueur-payeur n'a pas été inventé dans les années 1970, comme le clamaient alors les économistes de l'OCDE.

Autrement dit, l'industrialisation s'est faite les yeux ouverts : les sociétés qui nous précédaient n'étaient pas plus naïves que nous, elles avaient conscience des risques mais ont choisi de les prendre. Elles ont cependant déployé des dispositifs permettant de rendre ces risques acceptables. Au XVIII^e siècle les autorités étaient par exemple très inquiètes des pollutions, car on considérait alors que l'environnement était le déterminant clef de la santé des populations. Il fallait donc contrer cette conception appelée néo-hippocratique des relations entre corps et environnement. Aussi, à partir des années 1830, le conseil de salubrité de Paris, chargé d'autoriser les implantations d'usines, a développé des théories et des études pour montrer que ce n'est pas vraiment l'environnement qui compte, mais plutôt la richesse individuelle. Le médecin Louis-René

Villermé a par exemple publié une analyse montrant statistiquement qu'à Paris, l'espérance de vie était plus importante dans les arrondissements où les revenus étaient élevés. L'industrie devient certes un facteur de nuisance, disons désagréable, mais dont la prospérité censée l'accompagner serait mécaniquement à l'origine d'une meilleure santé des populations. Cela a permis de se « désinhiber » face à des risques croissants qui, pourtant, étaient déjà connus.

La question de l'innovation et des « ruptures technologiques » est également centrale dans votre dernier livre, consacré à l'émergence de la notion de « transition énergétique ». Vous proposez de remettre en question une histoire de l'énergie largement écrite au prisme des grandes « phases » (bois, charbon, pétrole...) en vous intéressant non pas aux techniques et à leurs évolutions, mais aux matières et à leur consommation. C'est alors un tout autre récit qui fait surface ?

Ce livre propose de discuter une historiographie existante, souvent en langue anglaise, qui à partir des années 1970 a en effet popularisé une approche « phasiste » de l'histoire de l'énergie, c'est-à-dire qu'il existerait dans l'histoire de l'énergie de grandes transitions : le passage du bois au charbon qui marque l'entrée dans l'ère industrielle, puis du charbon au pétrole au XX^e siècle. Les historiens, c'est assez normal, se sont intéressés à l'apparition de nouvelles sources d'énergies, à l'innovation technique au travers de certains objets emblématiques comme la machine à vapeur ou le moteur diesel, mais ils n'ont pas regardé le fait que dans le même temps, les « anciennes » énergies se modernisent grâce aux nouvelles et que leur consommation croît aussi consi-

d'autres innovations. Reprenons l'exemple de la lumière. Quand on parle de lumière au XIX^e siècle, ce qui est important ce n'est pas le gaz d'éclairage, c'est d'abord la bougie (sans parler du soleil, bien entendu). La bougie moderne apparaît en réalité après le gaz d'éclairage, puisqu'elle va être désormais réalisée avec la stéarine, un acide gras saturé qui a le mérite de ne pas couler, de ne pas fumer et de ne pas sentir mauvais. Elle n'a donc plus rien à voir avec les chandelles du XVIII^e siècle. C'est une vraie innovation, à la fois technique et économique. Et c'est une industrie importante, avec de grosses usines qui produisent des millions de bougies exportées dans le monde entier, utilisant des matières premières qui viennent d'Afrique de l'Ouest, transformées par des machines modernes. Les européens offraient même aux mandarins chinois ces bougies dans les années 1860, comme un cadeau diplomatique. C'est donc une technologie de la révolution industrielle, au même titre que le gaz, mais qui a été totalement négligée par les historiens qui y voyaient un symbole de temps révolus.

A mon avis, le problème, c'est que les récits très « phasistes » ont nourri l'idée que face au changement climatique, il « suffit » de se lancer, grâce à des innovations techniques, dans une nouvelle transition énergétique. C'est une erreur, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Autrement dit, je pense que l'histoire a joué un rôle idéologique discret mais important dans la manière que nous avons aujourd'hui de formuler les liens entre lutte contre le réchauffement climatique et innovation technologique, en termes de transition. Encore une fois, le problème environnemental est une affaire de matières beaucoup plus que de techniques !

Pouvez-vous contextualiser l'émergence de la notion de transition énergétique ? A quelle

période fait-elle son apparition ? Dans quels pays ? Au sein de quels réseaux d'acteurs ? Et comment s'invite-t-elle dans les débats concernant le changement climatique ?

Il est important d'avoir à l'esprit que la transition énergétique est une notion récente. Les experts ont commencé à en parler dans les années 1970, essentiellement aux États-Unis. Il y avait avant un discours autour de « l'âge de » (l'âge du fer, l'âge de l'électricité...) mais qui était plutôt porté par des philosophes peu au fait des réalités techniques. Dans les mondes de l'expertise, les discours phasistes n'étaient pas pris au sérieux.

Le discours de la « transition » rentre dans le champ de l'expertise énergétique avec le nucléaire. C'est un point fondamental : le nucléaire a objectivement un faible rôle à l'échelle mondial en matière de production d'électricité, en revanche il a un impact majeur dans la manière de penser les dynamiques énergétiques. « Transition énergétique » c'est d'ailleurs au départ un terme de physique nucléaire pour désigner un électron qui change d'état autour d'un noyau. L'expression a été reprise par Harrison Brown, un chimiste impliqué dans le projet Manhattan. C'est un fervent défenseur du surgénérateur nucléaire, une technologie clef qui devait ouvrir des horizons énergétiques quasi infinis. La transition énergétique s'inspire aussi d'un autre sujet, celui de la transition démographique. C'est un sujet central dans les années 1950-1960 aux États-Unis : la croissance de la population mondiale, notamment dans les pays pauvres inquiète beaucoup, avec des enjeux géostratégiques majeurs.

Le point important qu'il faut souligner c'est que les savants atomistes qui parlent de transition énergétique savent très bien que celle-ci aura lieu dans longtemps, très longtemps. L'idée est

que le nucléaire va se développer au fur et à mesure que le charbon va coûter de plus en plus cher du fait de la raréfaction de la ressource. Les scientifiques des années 1970 considéraient que cette transition à l'échelle mondiale serait achevée vers le XXIII^e ou XXIV^e siècle.

Concernant le lien entre transition énergétique et changement climatique, le tournant se situe aussi dans la décennie 1970. C'est le moment de la « crise énergétique », à laquelle la transition doit répondre. C'est au départ un discours sur la souveraineté énergétique américaine, face au renchérissement du pétrole, à l'OPEP qui devient inquiétante. Et ce sont les mêmes experts engagés dans ces enjeux de souveraineté qui vont dans la foulée et en premier se mobiliser sur la question du changement climatique. Ils vont recycler des modes de raisonnement qui étaient probablement adéquats pour réfléchir à l'épuisement des fossiles, dans lesquels ils promouvaient des solutions comme l'innovation (comme les réflexions sur la liquéfaction du charbon), l'amélioration de l'efficacité énergétique, etc. Ils réimportent ces manières de cadrer les problèmes pour réfléchir au changement climatique.

Il faut encore une fois insister sur le poids démesuré qu'occupent les experts américains dans la genèse de l'expertise sur le climat, et dans sa diffusion à l'échelle mondiale. On retrouve dans les années 1990, dans les rapports du groupe III du GIEC, une influence très forte de l'Académie américaine des sciences, en particulier les thèses de l'économiste William Nordhaus.

Georges Bush père avait fait campagne en 1988 sur le thème de l'environnement, en parlant du « White House effect ». C'était surtout une manière de se positionner face à l'URSS, qui était de plus en plus pointée du doigt, en interne et

à l'international, pour la dégradation catastrophique de son environnement, notamment son intensité carbone démesurée. Mais avant le sommet de la Terre à Rio (1992), pour lequel on prépare la ratification de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, les USA sont vraiment sur la sellette : ils sont les plus riches et les premiers émetteurs de CO₂. J'ai retrouvé des échanges entre le chef de cabinet de Bush père et le président du Groupe 3 du GIEC – d'ailleurs ouvertement climatosceptique, ce qui donne des idées sur la fonction pour le moins ambiguë du GIEC à ses débuts – qui convergent pour dire qu'il ne faut pas se lier les mains avec un traité demandant la réduction des émissions, ce qui contraindrait l'économie américaine, et qu'il est hors de question d'apporter des financements internationaux. La consigne de Sununu, le chef de cabinet de Bush, est clair : « play the technology card ».

Il faut rappeler quelque chose d'un peu particulier, qui est que Nordhaus a eu le prix Nobel d'économie en 2018 pour ses travaux sur le climat alors que sa théorie sert principalement à justifier l'inaction. Pour comprendre ce personnage, il faut se remettre dans la tête des promoteurs du surgénérateur nucléaire. Il fait vraiment partie de ce milieu. Il est initié au climat par le physicien Cesare Marchetti. Dans les années 1970, au moment de la crise énergétique, leur discours, pour faire très vite, est qu'il est inutile de se serrer la ceinture maintenant puisque tout sera bien plus facile lorsque l'on aura le surgénérateur, qu'on espère alors voir advenir dans les années 1990. Ils clament haut et fort qu'il ne faut pas sous-estimer le progrès technologique.

Il y a cependant de vrais débats. David Rose, un ingénieur nucléaire du MIT, critique de manière très pertinente cette idée en soulignant que le changement climatique est une affaire de

cumul de CO2 dans l'atmosphère. Les américains étaient déjà à peu près d'accord pour dire qu'il ne fallait pas dépasser 600ppm, autrement dit ne pas doubler les quantités. Et Rose montrait que si l'on poursuivait la tendance business as usual jusqu'à la fin du XX^e siècle, cela nécessiterait une vitesse de déploiement du surgénérateur totalement ahurissante et irréaliste par la suite.

La fondation Ford est aussi très intéressante sur les enjeux énergétiques, avec notamment un grand rapport en 1974. Elle rappelle que le nucléaire est certes un vecteur intéressant, mais globalement insuffisant et aussi trop lent dans son déploiement, et qu'il faut donc le compléter par une réorientation de l'économie américaine vers un modèle moins intense en énergie, en utilisant notamment des taxes. Avec déjà l'idée d'accompagner les efforts des ménages les plus modestes.

L'enjeu de l'adaptation au changement climatique est aujourd'hui de plus en plus central dans les politiques publiques. Vous montrez qu'il est cependant bien présent dès les années 1970, notamment parmi les experts et décideurs américains et britanniques. Pouvez-vous développer ce point ?

Un point essentiel à souligner, qui m'a surpris, c'est de voir à quel point l'adaptation était déjà conçue comme « la » réponse des USA face au changement climatique. Dès 1976, se tient un colloque intitulé Living with Climate Change, dans lequel les experts américains discutent changement climatique, s'accordent sur le fait que ce sera une réalité, et s'interrogent sur les impacts possibles sur le pays. Et ce qui en découle, c'est que ça ne sera pas si grave ! Il serait selon eux tout à fait possible d'encaisser trois degrés de plus, car par exemple, concer-

nant l'agriculture, le pays est suffisamment vaste pour déplacer les exploitations impactées, qu'on pourra développer les OGM, manger un peu moins de viande... Dans ce colloque, on parle aussi de la rétractation des sols argileux, ou du rôle des acteurs de l'assurance, ce qui témoigne de l'avance intellectuelle prodigieuse des américains sur ces questions-là.

Mais cela reste au stade de la discussion et ne se transforme pas en réelles politiques publiques. Ils sous-estiment d'ailleurs de nombreux problèmes. Ils ne mentionnent par exemple pas les incendies, ou le fait que le Colorado avait été à sec pendant plusieurs années. Mais ces réflexions montrent non seulement qu'ils avaient bien conscience du problème, mais aussi qu'il allait falloir vivre avec. A l'époque, tout le monde est bien conscient que le changement climatique va avoir lieu. Pourquoi ? Parce que c'est une affaire d'émissions de carbone qui est liée d'abord et avant tout à trois pays : les USA, l'URSS et la Chine. Deux grandes puissances en rivalité stratégique, et un pays pauvre et très peuplé dont le développement commence et qui s'électrifie au charbon. La donne géopolitique est claire et mine toute possibilité d'agir sérieusement.

En 1982, l'académie américaine des sciences titre son rapport Changing Climate. Cela montre bien une certaine résignation. Et un certain cynisme, car les experts savent que pour bon nombre d'autres pays, la situation sera plus compliquée. Il y a aussi un colloque à Annapolis en 1979, dans lequel un philosophe affirme que la grande « méthode » d'adaptation à promouvoir à l'échelle mondiale, ce sera la migration...

J'ai également retrouvé dans les archives britanniques le compte rendu d'une réunion de mars 1989, dans lequel on voit Margaret Thatcher – qui n'est pas du tout climatosceptique – deman-

der à ses ministres ce que l'on peut faire face au réchauffement. Les ministres ont tous la même réponse : pas grand-chose pour atténuer, il faut s'adapter. Le ministre de l'Agriculture évoque quelques mesures mais tout en soulignant l'impact considérable sur la compétitivité. Le ministre des Transports explique que l'on pourrait augmenter les transports publics, mais sans garantie de report modal, ou qu'éventuellement, il faudrait taxer drastiquement les carburants... Une solution dont personne ne veut ! Et le ministre de l'Énergie rappelle que le Royaume-Uni ne représente que 3% des émissions mondiale du secteur, et seulement 1% dans vingt ans face à l'explosion de la Chine... Donc tout le monde converge vers la même réponse : le mieux à faire est de s'adapter ! On est à une époque où tous les pays riches sont convaincus qu'ils vont pouvoir s'adapter. C'est aussi pour ça qu'ils ont si peu agi.

En France le sujet de l'adaptation semble plus récent, en tout cas dans les discours. Mais il est probable qu'il existait déjà des réflexions à ce sujet dans les cercles d'experts, dans les cabinets ministériels... Mes collègues et moi n'avons pas encore trouvé d'informations à ce sujet, c'est une nouvelle recherche à lancer ! 

Bibliographie indicative

Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Seuil, 2012

Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène. La terre, l'histoire et nous*, Points, 2016

Jean-Baptiste Fressoz, Fabien Locher, *Les révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique, XV^e-XX^e siècle*, Seuil, 2020

Jean-Baptiste Fressoz, *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie*, Seuil, 2024

«*pour mémoire*»
la revue du comité d'Histoire

rédaction ★ Tour Séquoia - bureau 30.01

92055 La Défense cedex

comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

fondateurs de la publication ★ Pierre Chantereau et Alain Billon

directeur de la publication ★ Benoit Vaillot

rédacteur en chef ★ Samuel Ripoll

conception graphique de la couverture ★ D'après la société Amarante Design graphique,
53 rue Lemercier - Paris 75017

crédit photo couverture ★ Récupération des matériaux au Havre, juin 1946, fonds TERRA.

crédits photos ★ Tous droits réservés
et les photographes du Ministère

réalisation graphique ★ Jean Malaisé

impression ★ couverture ★ Intérieur ★ SG/DAF/SET/SET12

ISSN ★ 2678-8349

ISSN ressource en ligne ★ 2266-5196



imprimé sur du papier certifié écolabel européen

Vous souhaitez consulter les ressources du secrétariat du comité d'Histoire... Vous pensez que votre témoignage peut éclairer l'histoire du ministère de la Transition écologique et des administrations dont il est l'héritier... Vous avez connaissance d'archives, de documents divers, d'objets intéressant l'histoire de ces administrations, alors...

POUR NOUS CONTACTER

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable
Secrétariat du comité d'Histoire
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
tél : +33 (0)1 40 81 21 73
courriel : comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

OÙ NOUS RETROUVER ?

Internet : www.igedd.developpement-durable.gouv.fr

www.archives-orales.developpement-durable.gouv.fr/index.html

Intranet : intra.comite-histoire.cgedd.i2/



**Inspection générale de l'Environnement et
du Développement durable
Comité d'histoire**

Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex
Courriel : comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

www.igedd.developpement-durable.gouv.fr